



# Bulletin Officiel

N° 4738 Vendredi 28 Novembre 2014

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

<b><u>AVIS DU CME</u></b>	
<b><u>COMMUNIQUE DU CME</u></b>	
SYPHAX AIRLINES LAND'OR	2
<b><u>AVIS DES SOCIETES</u></b>	
<b><u>COMMUNIQUE DE PRESSE</u></b>	
SYPHAX AIRLINES	2
MODERN LEASING	3
TUNIS RE	3
SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE - STS -	4
<b><u>ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE</u></b>	
SOTETEL - AGE -	4
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD - AMI - AGO -	5
<b><u>CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS</u></b>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE «TUNISIE LEASING 2014-2»	5
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE «EMPRUNT SUBORDONNE ATTJARI LEASING 2014»	5
<b><u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE</u></b>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2014-3 »	6-10
<b><u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE</u></b>	
BIAT	11-17
<b><u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE</u></b>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2014-2 »	18-20
<b><u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE</u></b>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE FACTORING 2014 -1»	21-23
<b><u>COURBE DES TAUX</u></b>	
<b><u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u></b>	
25-26	
<b><u>ANNEXE I</u></b>	
OFFRE A PRIX FERME, PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « CERREALIS »	
<b><u>ANNEXE II</u></b>	
LISTE INDICATIVE DES SOCIÉTÉS & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE	
<b><u>ANNEXE III</u></b>	
ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2013	
- SOPAT	
<b><u>ANNEXE IV</u></b>	
ÉTATS FINANCIERS DÉFINITIFS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013	
- SOPAT	
- ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD - AMI -	

**AVIS DU CMF**

**COMMUNIQUE DU CMF**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la société SYPHAX Airlines et du public qu'il a eu connaissance d'informations se rapportant aux anomalies comptables et organisationnelles de ladite société qui pourraient, éventuellement, avoir un impact sur la situation financière de la société et sur le cours de la valeur.

Le Conseil du Marché Financier, soucieux de préserver les intérêts des actionnaires de la SYPHAX Airlines et du public, a décidé de suspendre la cotation de la valeur SYPHAX Airlines à partir du mardi 18 novembre 2014, jusqu'à nouvel ordre.

2014 - AS - 1968

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la société LAND'OR et du public que ladite société a demandé la suspension de la cotation de ses titres à partir du vendredi 28 novembre 2014 en raison de discussions en cours avec un partenaire financier. La société tiendra le marché informé des résultats des dites discussions.

Par conséquent, le CMF a décidé de suspendre la cotation des titres LAND'OR et ce, à partir du vendredi 28 novembre 2014, jusqu'à la publication par la société d'un communiqué de presse clarifiant l'issue des pourparlers.

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SYPHAX AIRLINES**

Siège social: Aéroport International Sfax Thyna BP 1119 -3018 Sfax -

Le conseil d'administration de la compagnie SYPHAX AIRLINES s'est réuni mardi 25 novembre 2014 suite à la convocation faite par son Président Directeur Général. A cet effet, et faisant suite à une correspondance, parvenue à la compagnie le 21 novembre 2014, de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile), concernant la nomination récente de Monsieur Christian BLANC aux fonctions de Président Directeur Général, à l'issue du conseil d'administration du 10 septembre 2014 ; SYPHAX AIRLINES a procédé au remplacement de Monsieur Christian BLANC par Monsieur Mohamed (dit Hamadi) GHELALA au poste de Président Directeur Générale de la compagnie.

SYPHAX AIRLINES s'est retrouvée dans l'obligation de se séparer de Monsieur Christian BLANC pour des raisons purement réglementaires. En effet, la DGAC requiert à toute société tunisienne exerçant une activité commerciale et dirigée par un Président Directeur Général étranger, d'acquiescer une carte de commerçant étranger.

Le conseil d'administration se félicite par ailleurs de la nomination de Monsieur Mohamed (dit Hamadi) GHELALA, membre en exercice du conseil d'administration et ancien Directeur Commercial de SYPHAX AIRLINES. Monsieur Mohamed (dit Hamadi) GHELALA est également un expert émérite du secteur du transport aérien. Il a notamment occupé le poste de Directeur Général de la compagnie aérienne AIR BURKINA.

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2014 - AS - 1977

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**MODERN LEASING**

Siège social : Immeuble Assurances SALIM, Centre Urbain Nord, 1082 Cité Mahrajène

Le Conseil d'Administration de la Société Modern Leasing réuni le 26 novembre 2014, constate que l'état de résultat au 30 septembre 2014 confirme la tendance observée au 30 juin 2014 laquelle devrait se confirmer au terme de l'exercice en cours. En effet, le résultat provisoire avant impôts au 30 septembre s'établit à 567mD pour un résultat semestriel de 247mD.

Aussi, et dans le but de conforter le développement de la société, le Conseil d'Administration a décidé de tenir, courant décembre 2014, une réunion à l'effet de convoquer les actionnaires de la société en AGE afin de statuer sur une proposition d'augmentation de capital (émission en numéraires et attribution d'actions gratuites).

La société s'engage à informer le marché aussitôt que les modalités et le montant de ladite augmentation seront fixés.

-----  
\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2014 - AS - 1976

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »**

Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Suite à l'appel à **manifestation d'intérêt** qui a été lancé le **06 Octobre 2014** pour l'augmentation de son capital réservée à un partenaire stratégique, **Tunis Ré** informe ses actionnaires que le Comité de Pilotage de l'Opération réunie en date du **19 Novembre 2014** a reçu **quatre (4)** manifestations d'intérêts dont il a retenu après dépouillement **trois (3)**.

Il s'agit de :

- European Bank for Reconstruction and Development (**EBERD**)  
**(Royaume Unie)**
- International Finance Corporation (**IFC / IFS**) (**Washington**)
- KFW-DEG (**Allemagne**)

Les investisseurs ci-dessus sont pré-qualifiés pour la deuxième phase d'offre du processus d'ouverture du capital.

-----  
\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2014 - AS - 1971

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Société Tunisienne du Sucre « STS »**

Siège social : Avenue Tahar HADDAD Route de Tabarka –BEJA-

La Société tunisienne du Sucre informe tous les actionnaires que les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires relatives aux exercices 2012 et 2013 n'ont pas eu lieu en raison des difficultés rencontrées pour établir les états financiers des exercices en question et ce dans l'attente du rapport définitif du bureau spécialisé auquel a été confiée la mission de détermination de la prime réelle de raffinage pour les années 2012 et 2013 vu l'importance de son incidence sur les revenus et les résultats de la Société.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

---

2014 - AS - 1978

---

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS  
« SO.TE.TEL »**

Siège social : rue des Entrepreneurs -Z.I- Charguia 2 – Aéroport Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.TE.TEL » sont convoqués une deuxième fois à une Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mercredi 03 Décembre 2014 à partir de 09h00 au Siège Social de la société, sise Rue des Entrepreneurs ZI Charguia 2- Aéroport Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification des statuts;

Tous les documents afférents à l'assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal conformément aux dispositions de l'article 280 du code des sociétés commerciales.

---

2014 - AS - 1969

ASSEMBLEE GENERALE

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD  
AMI Assurances (S.A)  
Siège social :15, rue de Mauritanie – 1002 Tunis**

Messieurs les actionnaires de la société Assurances Multirisques Ittihad (SA) – AMI Assurances sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le samedi **29 Novembre 2014**, à **10H** à l'hôtel Le Concorde aux berges du lac – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du conseil d'administration et les états financiers de l'exercice 2013,
- Rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes sur l'exercice 2013,
- Approbation des états financiers de l'exercice 2013,
- Affectation du résultat de l'exercice 2013,
- Quitus aux administrateurs,
- Nomination des membres du Conseil d'Administration,
- Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration,
- Questions diverses.

Les documents qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale sont mis à la disposition de messieurs les actionnaires au siège social de la société.

2014 - AS - 1979

**AVIS DES SOCIETES**

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« TUNISIE LEASING 2014-2 »**

La société Tunisie Leasing porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «**TUNISIE LEASING 2014-2**» de **20 000 000 DT** susceptible d'être porté à **un maximum de 30 000 000 DT**, ouvertes au public le **31 octobre 2014**, ont été clôturées le **21 novembre 2014**, pour un montant de **30 000 000 DT**.

2014 - AS - 1980

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE  
«Emprunt Subordonné Attjari Leasing 2014»**

Attjari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné «**Emprunt Subordonné Attjari Leasing 2014**» de **20 000 000 DT**, ouvertes au public le **06 Octobre 2014**, ont été clôturées le **18 Novembre 2014**, pour un montant de **20 000 000 DT**.

2014 - AS - 1973

**AVIS DES SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2015. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« ATL 2014-3 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 30/05/2014 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a délégué, lors de sa réunion en date du 26/08/2014, à la Direction Générale tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires totalisant 50MD et ce durant les 4 derniers mois de 2014.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 20MD susceptible d'être porté à 40MD aux conditions suivantes :

- Catégorie A : 7,6% sur 5 ans;
- Catégorie B : TMM+2,3% sur 5 ans;
- Catégorie C : 7,80% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant de l'emprunt :**

L'emprunt obligataire « ATL 2014-3 » est d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à un montant maximum de 40 millions de dinars divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portées à un maximum de 400 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt "ATL 2014-3" fera l'objet de d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **08/12/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **09/02/2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000DT) dinars soit intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 09/02/2015, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 09/02/2015, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/03/2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 08/12/2014 auprès de la BNA Capitaux- intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

### **But de l'émission :**

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, l'ATL a prévu de réaliser des mises en forces de l'ordre de 210MD pendant l'exercice 2014, financés à hauteur de 66MD par des emprunts obligataires déjà émis, ainsi que le présent emprunt et 12,78MD par des crédits bancaires outre les fonds propres de la société.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

#### **Nature, forme et délivrance des titres :**

*Dénomination de l'emprunt :* « ATL 2014-3 »

*Nature des titres :* Titres de créance.

*Forme des titres :* Les obligations seront nominatives.

*Catégorie des titres :* Ordinaire.

*Législation sous laquelle les titres sont créés :* Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3: des obligations.

*Modalité et délais de délivrance des titres :* Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligation détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse).

#### **Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

#### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 09/02/2015 seront décomptés et déduits du prix de souscription.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le 09/02/2015, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

#### **Taux d'intérêts :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, en fonction de la catégorie :

- **Catégorie A d'une durée de 5 ans:**

- Taux fixe: Taux annuel brut de 7,6% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Catégorie B d'une durée de 5 ans:**

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,3% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Février de l'année N-1 au mois de Janvier de l'année N.

- Suite -

- **Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe: Taux annuel brut de 7,8% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le 09/02/2020 pour les catégories A et B et le 09/02/2022 pour la catégorie C.

**Prix de remboursement :** le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paielement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 9 Février de chaque année. Pour les catégories A et B, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le 09/02/2016. Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le 09/02/2016 et le premier remboursement en capital aura lieu le 09/02/2018.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès de s dépositaires à travers la STICODEVAM.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,6% l'an pour la catégorie A et 7,8% pour la catégorie C.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de d'Octobre 2014, qui est égale à 4,7975%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,0975%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,3%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale**

Les obligations de l'emprunt "ATL 2014-3" sont émises selon les catégories suivantes :

- Une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- Une catégorie B sur une durée de **5 ans** ;
- Une catégorie C sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce**.

- **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les catégories A et B et **5 ans** pour la catégorie C.



- Suite -

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration de l'emprunt obligataire « ATL 2014-3 » est de **2,732 années** pour la catégorie A et de **4,273 années** pour la catégorie C.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de la BNA Capitaux (Agence siège social, Agence La Marsa, Agence Sousse et Agence Sfax) et l'Arab Financial Consultants, intermédiaires en bourse.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 06/11/2014, la note à long terme « BBB (tun)» à l'emprunt obligataire « ATL 2014-3 »

**Notation de la société:**

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 18/02/2014 les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note long terme : BBB (tun) ; Perspective : Négative
- Note court terme : F3 (tun)
- Risque Souverain en monnaie étrangère : BB-
- Risque Souverain en monnaie étrangère : BB

**Organisation de la représentation des obligataires :**

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

- Suite -

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2014-3» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

**Marché des titres :** Au 30/06/2014, Il existe 12 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt «ATL 2014-3» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM :** L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2014-3», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **21/11/2014** sous le n°**14-0875**, du document de référence « ATL 2014 » enregistré auprès du CMF en date du **21/11/2014** sous le n°**14-011** et des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2014, pour placement sollicité après le 20 janvier 2015.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – et sur le site Internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2015.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné****BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**

Société Anonyme au capital de 170.000.000 Dinars  
 Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis  
 Registre du Commerce : B 187 881 996 Tunis  
 Numéro d'affiliation à la CNSS : 00051497 87

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné  
 « Emprunt Subordonné BIAT 2014 »  
 sans recours à l'Appel Public à l'Épargne**

**Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale ordinaire réunie le 23 mai 2014 a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ ou subordonnés pour un montant global maximum de 200 MD sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque réuni le 17 septembre 2014, a décidé d'émettre au courant du dernier trimestre 2014 un emprunt obligataire subordonné, pour une enveloppe de 50 millions de dinars, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
ùA	5 ans	7,35% et/ou TMM+1,90%	Constant par 1/5 <sup>ème</sup> à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 années de franchise	7,45% et/ou TMM+2,05%	Constant par 1/5 <sup>ème</sup> à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

A cet effet, le Conseil d'Administration a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'émettre cet emprunt soit auprès d'investisseurs identifiés soit sur le marché obligataire de la cote de la Bourse en fonction des opportunités qui se présenteraient.

Usant à son tour de ces pouvoirs, le Directeur Général de la BIAT a décidé l'émission dudit emprunt sans recours à l'Appel Public à l'Épargne.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

- **Montant** : Le montant total du présent emprunt est fixé à 50.000.000 de dinars, divisé en 500.000 obligations subordonnées, d'une valeur nominale de 100 dinars.

**Période de souscription et de versement** : Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **20/11/2014** et clôturés au plus tard le **19/12/2014**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (50.000.000 de dinars)

- Suite -

- est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit 500 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au 19/12/2014 et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

- **But de l'émission** : L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BIAT 2014 » permettra à la banque d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois et d'enrichir la gamme de ses produits et services.

Elle lui permettra également de consolider ses fonds propres et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt** : « Emprunt subordonné BIAT 2014 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).
- **Cessibilité des obligations** : Librement cessibles.

- Suite -

- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la BIAT.
- **Prix de souscription et d'émission** : Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 19/12/2014, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **19/12/2014** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- **Date de règlement** : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- ✓ Taux variable :

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,90% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- ✓ Taux fixe :

Taux annuel brut de 7,35% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de franchise :**

- ✓ Taux variable :

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,05% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 205 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- Suite -

✓ Taux fixe :

Taux annuel brut de 7,45% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter

- **Amortissement-remboursement** : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **19/12/2019** pour la catégorie A et le **19/12/2021** pour la catégorie B.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **19 décembre de chaque année**.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **19/12/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **19/12/2015** pour les catégories A et le **19/12/2017** pour la catégorie B.

- **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Ce taux est de 7,35% l'an (pour la catégorie A) et 7,45% l'an (pour la catégorie B) pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

Cette marge est de 1,90% pour la catégorie A et 2,05% pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

• **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la catégorie A.
- ✓ 7 ans dont 2 années de franchise pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BIAT 2014 » est comme suit:

- ✓ 3 années pour la catégorie A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- Suite -

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,740 années pour la catégorie A et 4,301 années pour la catégorie B.

➤ **Mode de placement :** Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne.

➤ **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

- **Rang de créance**

En cas de liquidation de la BIAT, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

➤ **Garantie :** Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière .

➤ **Domiciliation de l'emprunt :** L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'« Emprunt Subordonné BIAT 2014 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BIAT.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligation y afférentes.

➤ **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- Suite -

- **Notation de la BIAT:** La notation de la BIAT par Moody's a été maintenue au courant de l'année 2014 comme suit :

Dépôts en dinars : Ba3/NP  
Dépôts en devises : B1/NP  
Solidité financière : E+, stable  
Perspective : Négative.

#### **Définition des notes attribuées selon l'échelle de notation de Moody's Rating**

- **Notation des dépôts bancaires à long terme**

Ba : Les banques notées Ba pour les dépôts offrent une qualité de crédit discutable. Souvent, la capacité de ces banques à faire face à des obligations ponctuelles en matière de dépôt peut s'avérer incertaine.

B : Les banques notées B pour les dépôts offrent une faible qualité de crédit. L'assurance de remboursement ponctuel pour faire face à leurs obligations en matière de dépôts est faible.

Moody's ajoute les numéros «1, 2, 3» pour chaque catégorie de notation entre Aa et Caa. Le «1» indique que la banque est dans la limite supérieure de sa catégorie de notation; le «2» indique que la banque est dans la moyenne de sa catégorie de notation; le «3» indique que la banque est dans la limite inférieure de sa catégorie de notation.

- **Notation des dépôts bancaires à court terme**

Not Prime (NP) : Les banques notées NP pour les dépôts offrent une discutable à faible qualité de crédit et une capacité incertaine à faire face à bonne date à leurs obligations de paiement en matière de dépôts à court terme.

- **Notation de la solidité financière**

E : Les banques notées E affichent une solidité financière intrinsèque très modeste avec une grande probabilité d'un soutien externe périodique ou éventuellement un besoin d'une assistance externe. Ces banques sont limitées par un ou plusieurs de ces facteurs: un fonds de commerce faible et limité, des fondamentaux financiers déficients pour un ou plusieurs aspects, ou un environnement opérationnel très imprévisible et très instable.

Moody's ajoute, quand c'est nécessaire, le signe «+» pour les notations en dessous de A et un signe «-» pour les notations au dessus de E afin de distinguer les banques appartenant à des catégories intermédiaires.

- **Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.
- **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées:** Même mode de représentation que les obligataires.



- Suite -

➤ **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées** : Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe « rang de créance » ci-dessus.
- **Qualité de crédit de l'émetteur:** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur.

Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2015. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2014-2 »

### DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le 22 mai 2014 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 MDT et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2014 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni en date du 25 septembre 2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de quinze (15) Millions de Dinars susceptible d'être porté à Vingt (20) Millions de Dinars sur 5 ans.

Le Conseil d'Administration a délégué à la Direction Générale de la Compagnie Internationale de Leasing le pouvoir de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la direction générale a fixé la durée de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

### RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

**Dénomination de l'emprunt :** «CIL 2014-2 »

**Montant :** 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 000 000 dinars.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

**Durée totale :**

Les obligations « CIL 2014-2 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 janvier 2015** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **30 janvier 2015**, soit la date limite de clôture des souscriptions. Et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30 janvier 2020**.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **30 janvier 2016**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **30 janvier 2016**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

**Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **25 novembre 2014** et clôturées sans préavis au plus tard le **30 janvier 2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30 janvier 2015**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30 janvier 2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **22 février 2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **25 novembre 2014** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2014-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité souscrite par ce dernier.

**Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Garantie**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

**Notation de la société :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir négative et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 14 mars 2014.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du 21 octobre 2014.

**Cotation en bourse :**

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2014-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2014-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 14-0874 en date du 07 novembre 2014, du document de référence « CIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-010 en date du 07 novembre 2014 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2015.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de la Compagnie générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en bourse sis au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis e sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)

Les indicateurs d'activité de la CIL relatifs au quatrième trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2015.

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération est établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2015.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE FACTORING 2014-1 »

#### Décisions à l'origine de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE FACTORING réunie le **05/05/2014** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 15 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **16/09/2014** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « Tunisie Factoring 2014-1 » d'un montant de 10 millions de dinars, susceptible d'être porté à 15 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2% brut l'an au minimum et TMM+3% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8% brut l'an au maximum pour le taux fixe. Le conseil d'administration a également chargé la direction générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- ❖ Taux : 7,60% et/ou TMM+2,50%.
- ❖ Durée : 5 ans

- **Dénomination de l'emprunt** : « TUNISIE FACTORING 2014-1 »
- **Montant** : 10 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximal de 15 000 000 dinars.
- **Nominal** : 100 dinars.
- **Nombre d'obligations à émettre** : 100 000 obligations susceptibles d'être portées à 150 000 obligations; le nombre d'obligations par catégorie sera défini ultérieurement, en fonction du choix du souscripteur.
- **Forme des obligations** : Les obligations sont nominatives.
- **Prix d'émission** : 100 dinars par obligation, payables à la souscription.
- **Prix de remboursement** : 100 dinars par obligation.
- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 Janvier 2015** seront décomptés et déduits du prix à partir de la date de souscription.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15 Janvier 2015** et ce, même en cas de prorogation à cette date.

- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux fixés comme suit 7,60% et/ou TMM+2,50%.
- **Durée** : 5ans
- **Durée de vie moyenne** : 3 ans
- **Duration (taux fixe)** : 2,732 années.
- **Marge actuarielle (taux variable)** : 2,50% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.
- **Taux de rendement actuariel (taux fixe)** : 7,60% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.
- **Amortissement** : Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la première année.
- **Souscriptions et versements** : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **17 Novembre 2014** aux guichets de TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en bourse, sis au Centre Urbain Nord, Immeuble INTEGRA, 1082 Tunis Mahrajène, et des autres intermédiaires en bourse.
- **Clôture des souscriptions** : Les souscriptions seront clôturées sans préavis au plus tard le **15 Janvier 2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (15 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 Janvier 2015**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 Janvier 2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30 Janvier 2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- **Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **15 Janvier** de chaque année. Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15 Janvier 2016**. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.
- **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligations**: L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations «**TUNISIE FACTORING 2014-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la STICODEVAM. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.
- **Garantie** : Le présent emprunt obligataire «**TUNISIE FACTORING 2014-1**» n'est assorti d'aucune garantie particulière.
- **Notation** : La note attribuée par Fitch Ratings à l'emprunt «**TUNISIE FACTORING 2014-1**» est **BBB (tun)** en date du **23/10/2014**.

- Suite -

- **Cotation en Bourse** : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- **Prise en charge par la STICODEVAM** : TUNISIE FACTORING s'engage dès la clôture de l'emprunt « **TUNISIE FACTORING 2014-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.
- **Mode de représentation des obligataires** : Droit commun régissant la représentation des obligataires.
- **Tribunaux compétents en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **14-0873** en date du **31 Octobre 2014**, du document de référence « Tunisie Factoring 2014 » enregistré par le CMF sous le n° **14-009** en date du **20 Octobre 2014**, ainsi que des indicateurs d'activité de Tunisie Factoring relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2014.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de TUNISIE FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène, sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et auprès de TUNISIE VALEURS, Integra -Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.

Les indicateurs trimestriels seront publiés au Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 20 Janvier 2015.

<b>A V I S</b>
----------------

### COURBE DES TAUX DU 28 NOVEMBRE 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,998%		
TN0008002917	BTCT 52 SEMAINES 02/12/2014		4,995%	
TN0008003014	BTCT 13 SEMAINES 16/12/2014		4,977%	
TN0008002925	BTCT 52 SEMAINES 23/12/2014		4,968%	
TN0008002933	BTCT 52 SEMAINES 27/01/2015		4,923%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"	4,906%		1 006,541
TN0008002941	BTCT 52 SEMAINES 24/02/2015		4,919%	
TN0008002958	BTCT 52 SEMAINES 24/03/2015		4,943%	
TN0008002974	BTCT 52 SEMAINES 21/04/2015		4,968%	
TN0008003006	BTCT 52 SEMAINES 01/09/2015		5,083%	
TN0008003022	BTCT 52 SEMAINES 29/09/2015		5,107%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,118%	999,212
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015	5,131%		
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015	5,172%		
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,261%	1 001,564
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,436%	905,693
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,487%	995,483
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,660%	1 026,920
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	5,814%		985,473
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,942%	985,318
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,970%	791,347
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,013%	983,121
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,174%		972,243
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,304%		961,601
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,338%		1 034,436
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,350%	956,044
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,426%		970,241

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.



## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	152,593	152,607		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,467	13,468		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,387	1,388		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	37,327	37,330		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,757	50,762		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	161,165	161,371		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	566,428	567,411		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	110,365	110,798		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	123,246	123,160		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	119,204	119,116		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	111,115	111,113		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	93,569	93,592		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	128,739	128,586		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	90,768	90,734		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	102,693	102,615		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 423,258	1 428,522		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 342,586	2 346,502		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	106,196	107,776		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	102,592	102,864		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	129,604	130,114		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 206,086	1 210,936		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	126,397	128,407		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,928	16,014		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 097,110	5 087,983		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	4 950,549	4 936,941		
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,263	2,284		
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,980	1,993		
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,070	1,082		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	108,073	108,085
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	104,217	103,610	103,622
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	105,624	105,635
32 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	102,346	102,357
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	103,460	103,472
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	106,462	106,471
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	103,892	103,904
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	102,643	102,653
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	102,801	102,810
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	104,733	104,742
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	101,796	101,810
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	103,796	103,807
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	103,847	103,858
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	106,299	106,310
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	105,240	105,251
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	103,025	103,034
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	102,270	102,281
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	104,328	104,338
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	102,374	102,385
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	103,381	103,391
49 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	104,558	104,568
50 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	102,195	102,206
51 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	103,225	103,237
52 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	104,610	104,621
53 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	102,024	102,034
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
54 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,495	10,496
55 FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,940	102,520	102,530
56 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	103,607	103,619

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	100,988	101,060
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	63,919	64,128
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922	142,490	143,236
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 406,845	1 424,126	1 431,792
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	111,542	111,566
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	110,512	110,487
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	84,027	83,921
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	17,049	17,047
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	270,367	270,210
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	33,514	31,381	31,489
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 270,339	2 368,691	2 368,487
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	77,607	77,512
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	57,497	57,463
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	100,321	100,259
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	109,022	109,022
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	95,225	95,365
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,301	11,306
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,173	12,183
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,591	15,616
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,500	14,516
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	12,770	12,786
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	11,378	11,389
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,650	10,655
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,699	10,700
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	124,393	124,236
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	123,308	123,230
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	10,691	10,670
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	107,335	106,856
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	19,344	19,963	19,964
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	72,960	72,812
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	75,454	75,355
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	96,772	97,152	97,121
89	FCP BIAT-CROISSANCE (1)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	87,926	83,540	83,701
90	FCP BIAT-EQUILIBRE (2)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	94,496	96,400	96,352
91	FCP BIAT-PRUDENCE (3)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	103,470	103,532
92	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,358	9,316
93	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	7,391	7,377
94	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	-	104,461	104,345
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	100,837	101,897
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	96,792	98,005
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	135,616	137,337
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,513	10,148	10,162
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	119,556	119,642
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	119,867	119,651
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	103,498	103,517
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	103,434	103,193
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	172,261	173,443
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	160,667	161,462
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	141,940	142,620
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	10 261,193	10 886,844
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	17,087	17,363
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	129,523	130,260
109	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	102,139	102,336
110	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	84,838	85,825
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	114,484	116,648
112	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 764,080	8 822,614
113	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	8,870	8,661	8,704
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
114	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,792	8,433	8,520

(1) initialement dénommé BIATCAPITAL CROISSANCE FCP

(2) initialement dénommé BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP

(3) initialement dénommé BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.org.tn  
email 1 : cmf@cmf.org.tn  
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

## **VISA du Conseil du Marché Financier :**

**Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de la cote de la Bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.**

## **OFFRE A PRIX FERME, PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « CEREALIS »**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa à la note d'opération d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société « CEREALIS ».

Dans le cadre de la note d'opération, la société « CEREALIS » a pris les engagements suivants :

- Réserver un (01) nouveau siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions « CEREALIS » acquises dans le cadre de l'OPF.  
Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions « CEREALIS » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser les informations financières prévisionnelles et les porter à la connaissance des actionnaires et du public en prenant en compte le montant définitif de l'augmentation de capital collecté ainsi que les éventuels changements pouvant toucher le Business Plan initial (taux d'impôt, résultat, investissement, etc...) et ce, au cas où le montant de l'augmentation du capital social projetée se limiterait au montant des souscriptions si celles-ci atteignent les trois quarts (3/4) au moins de ladite augmentation ;
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du Règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Épargne ;
- Mettre en place une structure d'audit interne ainsi qu'une structure de contrôle de gestion et établir un manuel de procédures et ce, avant la fin de l'année 2014 ;
- Consolider les sociétés Bolério et Inter Distribution suite à l'introduction en Bourse ;
- Garder en permanence un niveau de participation suffisamment élevé lui permettant d'exercer un contrôle exclusif sur les politiques opérationnelles et financières de ses filiales, vu l'importance de celles-ci dans le groupe.

Aussi, les actionnaires actuels de la société « CEREALIS » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi N°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « CEREALIS », M<sup>r</sup> Karim Gahbiche, M<sup>r</sup> Mohamed Salah Gahbiche, M<sup>me</sup> Samira Maarouf Bouraoui, M<sup>r</sup> Mohamed Aymen Gahbiche et M<sup>r</sup> Walid Gahbiche, détenant actuellement 99,53% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.

Il est à noter par ailleurs, que dans un délai ne dépassant pas 3 mois après la date de la clôture des souscriptions, la famille Gahbiche procédera à des échanges de titres entre ses membres (en une seule fois) et ce, afin d'aboutir à la structure de capital cible à l'issue de l'opération de restructuration ;

- ✓ à limiter le nombre des actions anciennes à céder, dans le cadre de l'opération, exactement au même nombre que celui des actions nouvelles à souscrire en numéraire et ce, pour que l'offre ait une suite positive ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires et susceptible d'entraver la réalisation du Business Plan du Groupe CEREALIS.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

#### **ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « CEREALIS » AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :**

La Bourse a donné, en date du 16/10/2014, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « CEREALIS » au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 4.888.889 actions du nominal un (01) dinar chacune, composées de 4.000.000 actions anciennes et 888.889 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation d'une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public des 30,0% du capital auprès d'au moins 100 actionnaires ou 5 institutionnels au plus tard le jour d'introduction ;
- Justification de l'existence d'un manuel de procédures, de structures d'audit interne et de contrôle de gestion.

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a pris acte de l'engagement des actionnaires de référence de mettre en place des contrats de liquidité et de régulation du cours boursier.

**Dans le cadre de l'introduction de la société CEREALIS au marché alternatif de la cote de la Bourse, l'Intermédiaire en Bourse Axis Capital Bourse a fourni un avis juridique émanant d'un cabinet d'avocats attestant notamment ce qui suit : «...Toutes les autorisations sociales (Conseil d'Administration et/ou Assemblée Générale) nécessaires à l'introduction de CEREALIS sur le marché alternatif de la BVMT ont été obtenues et aucune autre autorisation exception faite de celle de la BVMT et du CMF n'est requise (y compris Banque Centrale de Tunisie ou du Ministère du Commerce) ».**

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants (acquisition de 3/4 des quotités au minimum), l'introduction des actions de la société CEREALIS se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse au cours de 6,750 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

#### **Décisions ayant autorisé l'opération :**

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 12/02/2014, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société CEREALIS tenue le 13/02/2014 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de Bourse de Tunis.

Les Assemblées Générales Extraordinaires du 17/10/2014 et du 12/11/2014 ont réapprouvé la décision d'introduction en Bourse de la société CEREALIS et ont approuvé l'ensemble de ses conditions.

#### **Autorisation d'augmentation du capital**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société CEREALIS, réunie le 17/10/2014, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 888.889 dinars pour le porter de 4.000.000 dinars à 4.888.889 dinars et ce, par la création et l'émission de 888.889 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix de 6,750 dinars l'action, soit 1,000 dinar de nominal et 5,750 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 1<sup>er</sup> Janvier 2014.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/10/2014, et en application des dispositions de l'article 294 du code des sociétés commerciales, a délégué au Conseil d'Administration de la société tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser ladite augmentation de capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder, s'il est nécessaire, à la modification corrélative des statuts de la société.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/10/2014, et en application de l'article 298 du code des sociétés commerciales, a décidé que le montant de l'augmentation du capital social en question pourra être limité au montant des souscriptions si celles-ci atteignent les trois quarts (3/4) au moins de l'augmentation décidée.

#### **Droit Préférentiel de Souscription**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 17/10/2014, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital projetée à de nouveaux souscripteurs.

En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans ladite augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

#### **Actions offertes au public :**

L'introduction en Bourse de la société CEREALIS se fera au moyen :

- d'une Offre à Prix Ferme (OPF) de 822.218 actions, représentant 56,06% de l'offre au public et 16,82% du capital de la société après augmentation, au prix de 6,750 dinars l'action, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et portant sur :
  - ✓ 411.109 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital de la société telle que décrite plus haut, représentant 8,41% du capital après réalisation de cette augmentation ; et

- ✓ 411.109 actions anciennes provenant de la cession par la famille Gahbiche d'actions anciennes, représentant 8,41% du capital après la réalisation de ladite augmentation.
- d'un Placement Global de 644.452 actions, représentant 43,94% de l'offre au public et 13,18% du capital de la société après augmentation (dont 322.226 actions anciennes et 322.226 actions nouvelles à souscrire dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire) auprès d'investisseurs institutionnels désirant acquérir au minimum pour un montant de 250.006,500 dinars, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse AXIS CAPITAL BOURSE et AFC et dirigé par AXIS CAPITAL BOURSE, désigné comme établissement chef de file.

En réponse à l'offre, les intéressés souscriront exclusivement à des quotités d'actions. Chaque quotité est composée d'une (01) action nouvelle à souscrire en numéraire et d'une (01) action ancienne à acheter.

Ainsi, l'offre porte sur l'acquisition par le public de 733.335 quotités.

Il est à préciser que l'intermédiaire en Bourse AFC, en sa qualité de membre du syndicat de placement, doit transmettre quotidiennement au chef de file les quantités et les identités des donneurs d'ordre.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

**Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.**

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

**Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et du Placement Privé, ci-dessous mentionné, et inversement.**

Par ailleurs, au cours de la période de l'Offre au Public, 311.108 actions « CEREALIS » représentant 6,36% du capital de la société après augmentation feront l'objet d'un Placement Privé réalisé par Axis Capital Bourse, intermédiaire en Bourse auprès d'investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250.006,500 dinars. Ce placement sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'OPF et le Placement Global.

**Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et dans le cadre du Placement Global et inversement.**

**Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Privé pourraient être affectés au Placement Global.**

**Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.**

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

## **1- Présentation de la société**

**Dénomination sociale :** CEREALIS SA

**Siège social :** Immeuble Amir El Bouhaira, Appt. N°1, rue du Lac Turkana  
Les Berges du Lac –1053– Tunis

**Forme juridique :** Société Anonyme.

### **Législation particulière applicable :**

La société est soumise aux dispositions du code d'incitation aux investissements et notamment les incitations communes et les incitations liées au régime partiellement exportateur.

**Date de constitution :** 23/09/2003

**Capital social :** 4.000.000 dinars divisé en 4.000.000 actions de nominal un (01) dinar entièrement libérées.

**Objet social :** La Société a pour objet :

- 1- La production, l'importation et la commercialisation des chips, snacks, amuse-gueules, fruits secs et autres produits assimilés ;
- 2- La production des plats surgelés pré cuisinés ou non ;
- 3- La fabrication de tous produits agroalimentaires ;
- 4- La participation directe ou indirecte à des sociétés pouvant se rattacher à l'objet précité, par voie de création de sociétés nouvelles, tunisiennes et/ou étrangères, d'apports, de commandite, de souscriptions, achats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ; et
- 5- généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou successibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

Le tout, tant pour elle même, que pour le compte de tiers en participation, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de société, de souscription, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avance de fonds, d'achats ou de ventes de titres et droits sociaux, de cession ou locations de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers ou par tous autres modes.

## **2- Période de validité de l'offre**

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **8/12/2014 au 12/12/2014 inclus**.

La réception des demandes d'acquisition dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **8/12/2014**. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **12/12/2014 inclus**.

## **3- Date de jouissance des actions**

Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2014**.

## **4- Modalités de paiement du prix**

Pour la présente offre au public, le prix de l'action de la société CEREALIS, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 6,750 Dinars aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des demandes d'acquisition par les donneurs d'ordres désirant acquérir des quotités d'actions de la société CEREALIS dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande d'acquisition. En cas de satisfaction partielle de la demande d'acquisition, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPF.

Le règlement des demandes d'acquisition par les investisseurs désirant acquérir des quotités d'actions de la société CEREALIS dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du syndicat de placement, au comptant, au moment du dépôt de la demande d'acquisition.

Le règlement des demandes d'acquisition par les investisseurs désirant acquérir des quotités d'actions de la société CEREALIS dans le cadre du Placement Privé s'effectue auprès de l'intermédiaire en Bourse Axis Capital Bourse, au comptant au moment du dépôt de la demande d'acquisition.

## **5- Etablissements domiciliaires**

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société CEREALIS exprimées dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Le syndicat de placement composé d'Axis Capital Bourse et AFC intermédiaires en Bourse, est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions « Cerealis » exprimées dans le cadre du Placement Global.

Pour le Placement Privé, l'intermédiaire en Bourse Axis Capital Bourse, est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions « Cerealis ».

Le jour du dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital sera versé dans le compte indisponible N° 20 000 0022300056843 94 ouvert auprès de la BTK Agence Centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

## **6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres**

L'introduction en Bourse de la société CEREALIS porte sur une diffusion dans le public, au moyen d'une Offre à Prix Ferme et d'un Placement Global qui portent, respectivement, sur



56,06% de l'offre (soit 822.218 actions) et 43,94% de l'offre (soit 644.452 actions), soit un total de 1.466.670 actions dont 733.335 actions anciennes à céder par les actionnaires actuels et 733.335 actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'augmentation du capital social, ce qui correspond à un pourcentage de diffusion auprès du public de 30,00% du capital après augmentation.

### **Offre à Prix Ferme**

Le placement selon la procédure d'Offre à Prix Ferme, s'effectuera en termes de quotités d'actions composées chacune d'une (01) action nouvelle et d'une (01) action ancienne, soit un total de 411.109 quotités offertes, correspondant à 41.1109 actions nouvelles et 411.109 actions anciennes.

Les 822.218 actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme (représentant 56,06% de l'offre au public et 16,82% du capital social après augmentation) seront réparties en deux (2) catégories :

- **Catégorie A** : 186.000 quotités offertes représentant 25,36% de l'offre au public et 45,24% de l'OPF, soit 186.000 actions nouvelles et 186.000 actions anciennes, réservées aux OPCVM tunisiens, sollicitant au minimum 2.000 quotités et au maximum 122.222 quotités.

Les OPCVM acquéreurs de quotités dans cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 de la loi N°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un seul émetteur.

- **Catégorie B** : 225.109 quotités offertes représentant 30,70% de l'offre au public et 54,76% de l'OPF, soit 225.109 actions nouvelles et 225.109 actions anciennes, réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, autres qu'OPCVM, sollicitant au minimum 10 quotités et au maximum 12.222 quotités pour les non institutionnels et 122.222 quotités pour les institutionnels.

**Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans l'une de ces deux (2) catégories ne peuvent pas souscrire dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé et inversement.**

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de quotités demandées et l'identité complète du demandeur.

L'identité complète du demandeur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures Tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures Tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales Tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;

- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y'a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 10 quotités, correspondant à 10 actions nouvelles et à 10 actions anciennes, ni supérieur à :

- 12.222 quotités correspondant à 12.222 actions nouvelles et à 12.222 actions anciennes pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital social),
- 122.222 quotités correspondant à 122.222 actions nouvelles et à 122.222 actions anciennes pour les institutionnels<sup>(\*)</sup> (soit au plus 5% du capital social).

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes d'acquisition pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de la demande d'acquisition. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisition reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande d'acquisition qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même Intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout Intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d'acquisition émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

---

(\*) Tels que définis par l'article 39, alinéa 3, du Règlement Général de la Bourse

## Mode de répartition des actions et modalités de satisfaction des demandes d'acquisition :

Les quotités offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en deux catégories :

Catégories	Nombre de quotités	Nombre d'actions nouvelles	Nombre d'actions anciennes	Répartition en % du capital social après augmentation	Répartition en % de l'OPF	Montant total en DT
<b>Catégorie A :</b>						
OPCVM tunisiens, sollicitant au minimum 2.000 quotités et au maximum 122.222 quotités	186.000	186.000	186.000	7,61%	45,24%	2.511.000,000
<b>Catégorie B :</b>						
Personnes physiques et/ou morales Tunisiennes et/ou Etrangères, autres qu'OPCVM, sollicitant au minimum 10 quotités et au maximum 12.222 quotités pour les non institutionnels et 122.222 quotités pour les institutionnels	225.109	225.109	225.109	9,21%	54,76%	3.038.971,500
<b>Total</b>	<b>411.109</b>	<b>411.109</b>	<b>411.109</b>	<b>16,82%</b>	<b>100,00%</b>	<b>5.549.971,500</b>

Le mode de satisfaction des demandes d'acquisition se fera de la manière suivante :

**Pour les catégories A et B :** Les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/ quantité demandée et retenue.

Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement sans que la part ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et 0,5% du capital de l'opération pour les non institutionnels.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté à l'autre catégorie.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans le cadre de l'une de ces deux catégories n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.

## **Placement Global**

Dans le cadre du Placement Global, 322.226 quotités soit 644.452 actions représentant 43,94% de l'offre au public et 13,18% du capital de la société après augmentation seront offertes à des investisseurs institutionnels<sup>(\*)</sup> désirant acquérir au minimum pour un montant de 250.006,500 dinars.

Catégories	Nombre de quotités	Nombre d'actions nouvelles	Nombre d'actions anciennes	Répartition en % du capital social après augmentation	Répartition en % de l'offre au public
Placement Global	322.226	322.226	322.226	13,18%	43,94%

Les demandes d'acquisition seront centralisées auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse AXIS CAPITAL BOURSE et AFC, et dirigé par AXIS CAPITAL BOURSE, désigné comme établissement chef de file.

Il est à préciser que l'intermédiaire en Bourse AFC, en sa qualité de membre du syndicat de placement, doit transmettre quotidiennement au chef de file les quantités et les identités des donneurs d'ordre.

**Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.**

**Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :**

- **Quel que soit le porteur des titres,**
- **Après information préalable du CMF,**
- **Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.**

**En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.**

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement.

Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du demandeur (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être ni inférieur à 18.519 quotités correspondant à 37.038 actions soit l'équivalent à un montant minimum de 250.006,500 DT, ni supérieur à 122.222 quotités correspondant à 244.444 actions soit l'équivalent à un montant de 1.649.997,000 DT.

En outre, les demandes d'acquisition par les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de la demande d'acquisition.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

---

(\*) Tels que définis par l'article 39, alinéa 3, du Règlement Général de la Bourse

**Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Privé et inversement.**

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés à la catégorie A, puis à la catégorie B de l'Offre à Prix Ferme.

Le placement global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

**Transmission des demandes et centralisation :**

**Offre à Prix Ferme :**

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes d'acquisition selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

**Placement Global :**

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file, Axis Capital Bourse, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, Axis Capital Bourse, intermédiaire en Bourse et comporter son cachet.

**Placement Privé :**

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file, Axis Capital Bourse, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT. Cet état doit être signé par une personne habilitée de la société Axis Capital Bourse, intermédiaire en Bourse et comporter son cachet.

**Ouverture des plis et dépouillement :**

**Offre à Prix Ferme :**

Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, d'Axis Capital Bourse- intermédiaire en Bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

**Placement Global :**

L'état récapitulatif relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de demandes d'acquisition dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Privé) et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

**Placement Privé :**

L'état récapitulatif relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Privé sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la

commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de demandes d'acquisition dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Global) et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

#### **7- Déclaration des résultats :**

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes d'acquisition données dans le cadre de l'OPF et la vérification de l'état relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre. L'avis précisera par intermédiaire, le nombre de quotités attribuées, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.

#### **8- Règlement des espèces et livraison des titres :**

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux. Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de Tunisie Clearing.

Tunisie Clearing a attribué en date du 25/02/2014 aux actions anciennes de la société Cerealis le code ISIN : TN0007640014.

La société CEREALIS s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par Tunisie Clearing dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par Axis Capital Bourse-Intermédiaire en Bourse.

#### **9- Cotation des titres**

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié au Bulletin Officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital conformément à la loi.

Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT.

#### **10- Avantage fiscal**

L'article 1<sup>er</sup> de la loi N° 2010-29 du 7 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse stipule que : *«Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à partir de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2014».*

Par conséquent, et vu que l'introduction de la société «CEREALIS» porte sur 30,00% de son capital social après augmentation du capital, elle pourrait bénéficier de cet avantage fiscal.

### **11- Listing sponsor**

La société AFC « Arab Financial Consultants », intermédiaire en Bourse a été désigné par la société « CEREALIS » pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes pendant au moins les deux exercices suivant son introduction.

Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert des cotations de CEREALIS sur le marché principal de la cote de la Bourse. En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société CEREALIS doit, sans délai, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marché Financier doit être informé de toute désignation.

### **12- Contrat de liquidité**

Un contrat de liquidité pour une période de 12 mois à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de la société CEREALIS, a été établi entre la société Axis Capital Bourse, intermédiaire en Bourse, et certains actionnaires de référence<sup>(\*)</sup> de CEREALIS portant sur un montant de 750.000 dinars et 37.037 actions.

### **13- Régulation du cours boursier**

Les actionnaires de la société CEREALIS s'engagent, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à l'intermédiaire en Bourse AXIS CAPITAL BOURSE.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N°14-0876 du 21 Novembre 2014 et du document de référence « CEREALIS 2014 » enregistré auprès du CMF en date du 08 Octobre 2014 sous le N°14-008.

La note d'opération et le document de référence « CEREALIS 2014 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Axis Capital Bourse, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, sis à 67 Avenue Mohamed V 1002 Tunis, sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et sur le site d'Axis Capital : [www.axiscapital.com.tn](http://www.axiscapital.com.tn)

---

(\*) Monsieur Karim Gahbiche, Madame Samira Maarouf Bouraoui, Monsieur Walid Gahbiche et Monsieur Mohamed Aymen Gahbiche

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société « Délice Holding » et l'ouverture au public du FCPR AMENCAPITAL 3, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis	71 845 530
31. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244



32. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
33.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Tébourba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Z.I Charguia II.2035 Tunis Carthage	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
4.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
5.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
6.SERVICOM	Cité Ishbilila , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459
7.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
8.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
9.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Avenue du Japon Montplaisir -1073 Tunis-	71 906852
10.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
11.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia -	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue de la bourse, Les Jardin du Lac II Tunis	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Lease	124, avenue de la liberté -1002 TUNIS-	71 841 322
5. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
6. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
7. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
8. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	71 197 820
9. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
10. Assurances Mutuelle Ittihad	15, rue de Mauritanie -1002 Tunis-	71 784 544
11.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
12.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
13. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
14. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
15. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
16. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
17. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie, le Kram,	71 164 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
19. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
20. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420

23. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMEKO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
54. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
58. Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
59. Société d'Investissement Touristique du Sahel - SITS - " Hôtel Skanes Beach "	Hôtel El Mouradi BP 48, port El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
60. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	

61.Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
65.Société Hôtelière El Kantaoui "Palm Marina"	Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
66.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
67.Société Hôtelière Mouradi Golf	Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 246 355
68.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
69.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
70.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
71.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
72.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
73.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
74. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam-Sousse-	73 246 355
75.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
76.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
77.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
78.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
79. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
80.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
81. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
82.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
83.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
84.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
85.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
86.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
87.Société Touristique El Mouradi -STM -	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 246 355
88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
90.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
91.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
94.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
95.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba	
97.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
98.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233

99. Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
100. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
101. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	71 950 100
102. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
104. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
105. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
21	FCP AL BARAKA	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis

22	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
23	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
24	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
25	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
26	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT- EQUILIBRE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
37	FCP FINA 60	MIXTE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere Les Berges du Lac -1053 Tunis
38	FCP GENERAL DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
43	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
44	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
47	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
48	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

52	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani- 1002 Tunis
58	FCP SAFA	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Immeuble Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
63	FCP SMART EQUITY*	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Immeuble Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

79	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
83	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameledine Al Afghani- 1002 Tunis
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
88	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
91	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003- Tunis.
92	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003- Tunis.
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
98	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
100	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
102	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
104	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis



105	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
106	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) Initialement dénommé BIATCAPITAL CROISSANCE FCP

(2) Initialement dénommé BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP

(3) Initialement dénommé BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

\* En liquidation pour expiration de la durée de vie

#### LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

#### LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis

#### LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis

4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	87, avenue Jugurtha, Mutuelleville, 1083 - Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

*\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS INTERMEDIARES**

**Société de Production Agricole Teboulba "SOPAT"**

Siège social : Zone Industrielle, BP 19, Teboulba

La société de Production Agricole Teboulba « SOPAT » publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013 accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes : **Mr Hechmi ABDELWAHED.**

**SOPAT SA**  
**BILAN**  
(exprimé en dinars)

<b>ACTIFS</b>	<b>NOTES</b>	<b>30 juin 2013</b>	<b>30 juin 2012</b>	<b>31 décembre (**) 2012 retraité</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
<b>Actifs immobilisé</b>				
Immobilisations incorporelles	3	862 889	862 889	862 889
Amortissements		(371 032)	(317 648)	(344 450)
Immobilisations corporelles	3	36 260 143	35 569 679	36 272 598
Amortissements		(20 206 727)	(18 211 957)	(19 255 669)
Immobilisations financières	4	4 153 372	4 463 743	4 257 585
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>20 698 645</b>	<b>22 366 706</b>	<b>21 792 954</b>
Autres actifs non courants			72 166	11 717
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>20 698 645</b>	<b>22 438 872</b>	<b>21 804 671</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				
Stocks	5	4 730 306	12 013 914	5 959 621
Clients et comptes rattachés	6	13 165 567	15 383 735	11 730 168
Provisions		(6 598 244)	(4 011 434)	(4 489 686)
		<b>6 567 323</b>	<b>11 372 301</b>	<b>7 240 483</b>
Autres Actifs Courants	7	21 841 614	7 153 728	20 883 275
Provision	8	(2 490 333)	(2 068 318)	(2 099 269)
		<b>19 351 280</b>	<b>5 085 409</b>	<b>18 784 006</b>
Placements et autres actifs financiers		2 030 823	1 759 599	1 650 667
Provision		(57 073)	(57 073)	(57 073)
	9	<b>1 973 750</b>	<b>1 702 526</b>	<b>1 593 594</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	10	194 474	171 420	118 192
<b>Total des actifs courants</b>		<b>32 817 133</b>	<b>30 345 571</b>	<b>33 695 896</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>53 515 778</b>	<b>52 784 443</b>	<b>55 500 567</b>

(\*\*) Le retraitement de la colonne comparative au 30 juin 2012, n'a pas été opéré et ne tient pas compte, en conséquence, des corrections constatées en modifications comptables et précisées à la note 11 aux états financiers

**SOPAT SA****BILAN**

(exprimé en dinars)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>NOTES</b>	<b>30 juin 2013</b>	<b>30 juin 2012</b>	<b>31 décembre 2012 retraité</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social		12 993 750	11 812 500	12 993 750
Réserves		5 141 609	5 056 269	5 141 609
Autres capitaux propres		74 431	4 433	
Résultats reportés		1 798 704	3 760 546	1 903 331
Modifications comptables	11	(3 641 848)	(441 855)	(3 641 848)
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>16 366 646</b>	<b>20 191 893</b>	<b>16 396 842</b>
Résultat de l'exercice		(7 236 446)	869 904	(104 627)
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	12	<b>9 130 200</b>	<b>21 061 797</b>	<b>16 292 215</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>				
Emprunts	13	3 800 433	5 435 430	4 535 568
<b>Total des passifs courants</b>		<b>3 800 433</b>	<b>5 435 430</b>	<b>4 535 568</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	14	20 033 102	9 072 105	16 803 194
Autres passifs courants	15	6 460 705	4 126 382	4 246 699
Concours bancaires et autres passifs financiers*	16	14 091 339	13 088 730	13 622 891
<b>Total des passifs courants</b>		<b>40 585 146</b>	<b>26 287 217</b>	<b>34 672 784</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>44 385 579</b>	<b>31 722 647</b>	<b>39 208 352</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>53 515 778</b>	<b>52 784 444</b>	<b>55 500 567</b>

(\*\*) Le retraitement de la colonne comparative au 30 juin 2012, n'a pas été opéré et ne tient pas compte, en conséquence, des corrections constatées en modifications comptables et précisées à la note 11 aux états financiers

**SOPAT SA**  
**ETAT DE RESULTAT**

(exprimé en dinars)

	Notes	30 juin 2013	30 juin 2012 (**)	31 décembre 2012 retraité
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Revenus	17	31 005 972	31 069 265	59 933 083
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>31 005 972</b>	<b>31 069 265</b>	<b>59 933 083</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Variation des stocks de produits finis et des encours	18	(793 238)	542 147	(1 504 484)
Achats matières premières consommés	19	(26 297 580)	(22 894 611)	(47 895 382)
Achats d'approvisionnement consommés	20	(1 874 970)	(1 515 983)	(3 294 091)
Charges de personnel	21	(2 347 503)	(2 001 760)	(4 132 483)
Dotations aux amortissements et aux provisions	22	(4 047 420)	(1 465 969)	(3 295 738)
Autres charges d'exploitation	23	(2 126 977)	(1 892 121)	(3 938 638)
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>(37 487 689)</b>	<b>(29 228 297)</b>	<b>(64 060 815)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(6 481 717)</b>	<b>1 840 968</b>	<b>(4 127 732)</b>
Charges financières nettes	24	(816 911)	(838 099)	(1 755 137)
Produits des placements	25	102 224	62 638	333 622
Autres gains ordinaires	26	6 654	63 831	5 501 038
Autres pertes ordinaires	27	(15 969)	(72 306)	(19 266)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>(7 205 720)</b>	<b>1 057 033</b>	<b>(67 474)</b>
Impôts sur les bénéfices		(30 726)	(187 129)	(37 153)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS</b>		<b>(7 236 446)</b>	<b>869 904</b>	<b>(104 627)</b>
Effets des modifications comptables	11	(3 013 045)	(225 675)	(3 013 045)
<b>RESULTATS APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>(10 249 491)</b>	<b>644 229</b>	<b>(3 117 672)</b>

(\*\*) Le retraitement de la colonne comparative au 30 juin 2012, n'a pas été opéré et ne tient pas compte, en conséquence, des corrections constatées en modifications comptables et précisées à la note 11 aux états financiers

**SOPAT SA**  
**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**

(exprimé en dinars)

	<i>30 juin 2013</i>	<i>30 juin 2012</i>	<i>31 décembre 2012 retraité</i>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>			
Résultat net	(7 236 446)	869 904	(104 627)
Ajustements pour			
Amortissements et provisions	3 477 264	1 061 482	3 232 035
Revenus financiers non encaissé	(191 046)	4 025	(331 886)
Effets des modifications comptables	(3 013 045)	(225 675)	(412 623)
Amortissement des charges à répartir	11 717	93 977	154 426
Quote-part subvention rapportée au compte de résultat		(59 831)	(64 264)
<b>Variation des</b>			
Stocks	7 162 446	(1 221 283)	1 353 856
Clients	3 834 058	638 924	129 051
Autres actifs courants et financiers	(17 322 333)	(541 416)	(3 907 918)
Fournisseurs d'exploitation	11 456 784	(1 578 615)	(267 708)
Autres passifs courants	2 214 006	568 222	295 422
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>393 405</b>	<b>(390 286)</b>	<b>75 763</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Décaissements et ajustements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	12 454	(1 236 873)	(1 907 255)
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières	(174 451)	(428 765)	
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières			411 657
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements</b>	<b>(161 997)</b>	<b>(1 665 638)</b>	<b>(1 495 598)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Décaissements affectés aux dividendes			(590 625)
Encaissements d'emprunts / crédits de gestion	583 508	1 669 000	1 669 000
Remboursements d'emprunts / crédits de gestion	(1 732 192)	(1 024 033)	(1 042 785)
Subvention d'investissement	74 431		
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>(1 074 253)</b>	<b>644 967</b>	<b>35 590</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>(842 845)</b>	<b>(1 410 957)</b>	<b>(1 384 245)</b>
Trésorerie début de l'exercice	(4 270 438)	(2 886 193)	(2 886 193)
Trésorerie à la clôture de l'exercice (Note 27)	(5 113 283)	(4 297 151)	(4 270 438)

*(\*\*) Le retraitement de la colonne comparative au 30 juin 2012, n'a pas été opéré et ne tient pas compte, en conséquence, des corrections constatées en modifications comptables et précisées à la note 11 aux états financiers*



**SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA**

**« SOPAT »**

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**ARRETES AU 30 JUIN 2013**

(Les données sont exprimées en dinars)

**Note 1. Présentation de la société, son activité et son capital**

La société SOPAT a été créée en 1987, sous la forme d'une S.A.R.L, avec pour objet principal, la production de la viande de poulet, de dinde et de la charcuterie ainsi que la transformation des produits de volaille.

En novembre 1989, la "SOPAT" a été transformée en société anonyme.

Son capital social a connu plusieurs augmentations pour atteindre le 18 novembre 2003, 7 386 290 dinars divisés en 738 629 actions de 10 dinars chacune, libérées dans leur intégralité. Sur proposition du conseil d'administration du 24/03/2007, l'assemblée générale extraordinaire de la SOPAT tenue le 06/09/2007 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché alternatif de la cote à la BVMT. La même assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la SOPAT de 2 613 710 dinars en numéraire pour le porter à 10 000 000 dinars divisés en 2 000 000 actions de 5 dinars chacune libérées dans leur intégralité. Ce capital a été ramené en 2008 à 10 500 000 dinars par incorporation des réserves. En date du 9 février 2010, il a été décidé de ramener la valeur nominale de l'action à 1 dinar et l'assemblée générale extraordinaire du 27 juillet 2010 a décidé de nouveau, d'augmenter le capital en numéraire de 1 312 500 dinars pour le porter à 11 812 500 dinars.

l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31 juillet 2012 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation des réserves pour un montant de 1 181 250 dinars pour le porter de 11 812 500 dinars à 12 993 750 dinars, et ce, par l'émission de 1 184 250 actions gratuites nouvelles de nominal un dinar chacune.

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

La SOPAT est assujettie partiellement à la TVA.

**Note 2. Principes comptables adoptés**

**2.1. Déclaration de conformité**

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

**2.2. Immobilisations**

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Celui-ci comprend le prix d'acquisition majoré de tous les frais accessoires. Les amortissements sont calculés chaque année suivant le mode linéaire et sur les durées d'utilisation suivantes :

Désignation	Amortissements	
	Durée	Pourcentage
Logiciels	3 ans	33%
Fonds de Commerce	20 ans	5%
Droit au bail	20 ans	5%
<u>Constructions</u>		
1- Centres d'élevage	20 ans	5%
2- Nouvel abattoir	20 ans	5%
<u>Matériel</u>		
1-D'exploitation	10 ans	10%
2-D'élevage	3 ans	33%
3-Roulant	5 ans	20%
Équipement de bureau	10 ans	10%
Matériel informatique	6,67 ans et 3 ans	15% et 33%
Installations Générales, Agencements et Aménagements	10 ans	10%

Les immobilisations de faible valeur, inférieure à 200 dinars, sont amorties sur une année.

### **2.3. Immobilisations financières**

Sont enregistrés sous cet intitulé, les titres immobilisés (titres de participations) estimés à être détenus par la société de façon durable, les prêts à long et moyen termes et les dépôts et cautionnements versés.

### **2.3. Valeurs d'exploitation**

La société procède à la comptabilisation du stock des produits finis selon la méthode du cout de production. Le cheptel est valorisé au coût d'achat majoré d'une quote-part des coûts directs et indirects pouvant être raisonnablement rattachés au cycle d'élevage des poussins ou des dindonneaux. Les matières premières, les pièces de rechange et les autres approvisionnements sont évalués sur la base des derniers prix d'achat (FIFO).

### **2.4. Taxes sur la valeur ajoutée**

La société procède à la comptabilisation ;

- des produits en hors taxes,
- des charges liées directement à la charcuterie en hors taxes,
- des autres charges au prorata du taux de déduction conformément aux dispositions de l'article 9 §2 du code de la TVA.

Il en est de même pour les investissements.

**Note 3. Immobilisations corporelles et incorporelles :**

<b><u>Immobilisations incorporelles</u></b>	<i>début de période</i>	<i>Immobilisations</i>		<i>Amortissements</i>			<i>valeur comptable</i>
		<i>Acquisition</i>	<i>fin de période</i>	<i>début de période</i>	<i>Dotation</i>	<i>fin de période</i>	
Logiciels	105 262		105 262	52 830	7 642	60 472	44 790
Fonds de commerce	611 526		611 526	202 965	15 288	218 253	393 273
Droit au bail	45 248		45 248	21 424	1 131	22 555	22 693
Concession marque et brevet	100 853		100 853	67 231	2 521	69 752	31 101
<b>Total</b>	<b>862 889</b>		<b>862 889</b>	<b>344 450</b>	<b>26 583</b>	<b>371 032</b>	<b>491 857</b>

<b><u>Immobilisations corporelles</u></b>	<i>début de période</i>	<i>Immobilisations</i>			<i>Amortissements</i>			<i>valeur comptable</i>
		<i>Acquisition</i>	<i>Reclassement</i>	<i>fin de période</i>	<i>début de période</i>	<i>Dotation</i>	<i>fin de période</i>	
Terrains	2 106 425	14 000		2 120 425				2 120 425
Constructions	15 463 375			15 463 375	6 348 708	369 791	6 718 500	8 744 875
Matériels et outillages	13 060 114	30 463		13 090 577	9 453 114	332 486	9 785 599	3 304 978
Matériels Roulants	2 771 597			2 771 597	1 596 130	222 880	1 819 010	952 586
Equipement de bureau	205 825	945		206 771	157 883	3 146	161 028	45 742
Matériel Informatique	339 410	2 458		341 868	285 933	15 555	301 488	40 380
Installation générales, agencements et aménagements divers	1 470 682			1 470 682	1 413 900	7 201	1 421 102	49 581
Immobilisations corporelles en cours	855 169		(60 321)	794 848				
<b>Total</b>	<b>36 272 598</b>	<b>47 866</b>	<b>(60 321)</b>	<b>36 260 143</b>	<b>19 255 669</b>	<b>951 058</b>	<b>20 206 727</b>	<b>16 053 417</b>

#### **Note 4. Immobilisations Financières**

	<b>30/06/2013</b>	<b>30/06/2012</b>	<b>31/12/2012 retraité</b>
Prêt NUTRITOP	2 700 000	2 700 000	2 700 000
Créances financières (Mohamed Lahmar)	1 272 706	1 686 167	1 551 370
Dépôts et cautionnements	180 656	2 605	6 205
Créances financières (Lahmar Holding)		61 276	
Factoring		13 686	
Participation Nutritop	10	10	10
<b>Total</b>	<b>4 153 372</b>	<b>4 463 743</b>	<b>4 257 585</b>

#### **Note 5. Stocks**

	<b>30/06/2013</b>	<b>30/06/2012</b>	<b>31/12/2012 retraité</b>
Matières premières (Aliments, matières pour produits transformés...)	1 195 204	4 067 737	1 605 788
Emballages et matières consommables	394 800	520 311	420 293
Cheptel	2 612 499	5 406 378	2 832 771
Produits finis (volailles et dérivés)	527 803	2 019 488	1 100 769
<b>Total</b>	<b>4 730 306</b>	<b>12 013 914</b>	<b>5 959 621</b>

#### **Note 6. Clients et comptes rattachés**

	<b>30/06/2013</b>	<b>30/06/2012</b>	<b>31/12/2012 retraité</b>
Clients ordinaires	5 545 298	6 989 331	2 931 066 (**)
Chèques en caisses	582 215	1 297 489	1 498 216
Clients, effets à recevoir	170 699	244 556	1 122 734
Effets et chèques impayés	3 066 845	2 594 955	2 924 131
Clients Douteux	2 262 105	2 772 021	2 262 105
Chèques à encaisser (*)	1 538 404	1 485 384	991 917

(\*) les chèques clients à encaisser, initialement présentés parmi les concours bancaires ont été reclassés parmi les comptes clients et comptes rattachés, les données comparatives ont été retraitées en conséquences.

(\*\*) le solde du compte clients retraité au titre de la donnée comparative de l'exercice 2012, a été présenté compensé des avances faites par les clients.

<b>Total</b>	<b>13 165 567</b>	<b>15 383 735</b>	<b>11 730 168</b>
<b>Provision pour dépréciation</b>			
Clients douteux	(2 262 105)	(2 772 021)	(2 262 105)
Chèques et effets impayés	(2 184 596)	(1 239 413)	(1 703 541)
Clients ordinaires	(2 151 543)		(524 041)
<b>Total</b>	<b>(6 598 244)</b>	<b>(4 011 434)</b>	<b>(4 489 687)</b>

**Note 7. Autres Actifs Courants**

	<b>30/06/2013</b>	<b>30/06/2012</b>	<b>31/12/2012 retraité</b>
Fournisseurs débiteurs	2 896 483	5 281 191	3 074 133
Personnel avances et acomptes	23 645	29 310	27 320
Etat subvention à recevoir	27 300	27 300	27 300
État impôt sur les bénéfices (excédent)	610 674	473 044	554 483
TVA déductible	47 393	6 059	52 142
Débiteurs Divers	257 686	796 476	259 351
Société RAVY	498 290	498 290	498 290
Produits à recevoir	9 104	9 104	9 104
Charges constatées d'avance	6 335	32 953	17 157
Débiteurs parties liées (CVR, Nutritop)	949 711		
Compte d'attente (*)	151 000		
Débiteurs divers compte spécial (**)	16 363 994		16 363 994
<b>Total</b>	<b>21 841 614</b>	<b>7 153 728</b>	<b>20 883 275</b>

(\*) Le compte d'attente concerne le montant total des chèques émis en faveur de la société AVITOP, soit 151 000 dinars jusqu'au 30 juin 2013 et dont 112 000 ont été décaissés.

(\*\*) Il s'agit du montant correspondant à la somme reçue en 2014 au titre du dédommagement des effets des irrégularités commises au niveau des états financiers des exercices précédents (objet des modifications comptables détaillées à la note 11, ci-après), et acceptées dans le cadre d'un accord entre un groupe de cédants des actions de la société GALLUS, société mère de la SOPAT et les cessionnaires de ces actions.

**Note 8. Provisions pour Dépréciation des Autres Actifs Courants**

	<b>30/06/2013</b>	<b>30/06/2012</b>	<b>31/12/2012 retraité</b>
Provision des fournisseurs débiteurs	1 874 244	1 561 131	1 592 082
Provisions Ravy	498 290	498 290	498 290
Provisions comptes débiteurs	117 799	8 897	8 897
<b>Total</b>	<b>2 490 333</b>	<b>2 068 318</b>	<b>2 099 269</b>

**Note 9. Placements**

	<b>30/06/2013</b>	<b>30/06/2012</b>	<b>31/12/2012 retraité</b>
Banque Tunisienne de Solidarité (1997)	54 073	54 073	54 073
Banque du Sud (1997)	3 000	3 000	3 000
Créance MED LAHMAR	1 255 652	1 237 262	976 988
Créance LAHMAR HOLDING	99 647	12 582	92 536
Intérêts courus sur créances LH et ML	618 451	399 742	524 070
Autres (Factoring, Leasing)		52 939	
<b>Total</b>	<b>2 030 823</b>	<b>1 759 599</b>	<b>1 650 667</b>
Provision / titres BTS et BANQUE DU SUD	(57 073)	(57 073)	(57 073)
<b>Total</b>	<b>1 973 750</b>	<b>1 702 526</b>	<b>1 593 594</b>

**Note 10. Liquidités et Equivalents de Liquidités**

	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012 retraité
Banques	28 365	63 496	9 682
Caisses	166 109	107 924	108 511
<b>Total</b>	<b>194 474</b>	<b>171 420</b>	<b>118 192</b>

**Note 11. Modifications comptables**

Outre les montants des modifications comptables figurant dans les états financiers de l'exercice 2012, ce compte a enregistré l'impact financier net d'un ensemble d'irrégularités commises par la société au cours des exercices 2012 et antérieurs, et découvertes en 2014.

Ces irrégularités ont été commises en usant de manœuvres frauduleuses et ont consisté en la majoration indue, et d'une façon progressive d'une année à l'autre, des résultats de plusieurs exercices comptables, et ce en minimisant les achats de la société et en augmentant ses ventes et ses stocks. L'impact financier de cette situation a été atténué par le versement en 2014, d'un montant de 16 363 994 dinars dans les caisses de la société, à titre de dédommagement, dans le cadre d'un accord entre un groupe de cédants des actions de la société GALLUS, société mère de la SOPAT et les cessionnaires de ces actions.

Les états financiers arrêtés au 30 juin 2013 ont tenu compte de ces événements postérieurs à la date de clôture et une régularisation des comptes concernés a été opérée, en conséquence.

Le tableau suivant résume les régularisations faites au niveau des comptes concernés et l'impact net porté dans le compte modifications comptables.

	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	Impact/2012
Majoration indue des ventes	3 251 386	4 163 440	5 269 456	1 106 016
Achats non constatés au cours de l'exercice concerné	4 229 776	6 420 182	8 226 875	1 806 693
Stocks majoré indument de	3 557 364	3 479 154	5 933 131	2 453 977
Remboursement			(16 363 994)	
Intérêts		(52 424)	(52 424)	
<b>Reliquat</b>			<b>3 013 045</b>	
Prime de rendement du personnel relative à 2010			216 180	
Divers services extérieurs			263 499	
Charge d'amortissement indument constatée			(37 824)	
Charges financières relatives aux contrats de leasing			186 948	
<b>Modification comptable au 31/12/2013</b>			<b>3 641 848</b>	

**Notes 12. Tableau de variation des capitaux propres**

	<b>Capital social</b>	<b>Réserve légale</b>	<b>Prime d'émission</b>	<b>Subvention d'investissement</b>	<b>Autres capitaux propres</b>	<b>Résultats reportés</b>	<b>Modifications comptables</b>	<b>Résultat de la période</b>	<b>Total</b>
<b>Capitaux propres au 31/12/2012</b>	<b>12 993 750</b>	<b>742 639</b>	<b>4 122 880</b>		<b>276 090</b>	<b>1 903 331</b>	<b>(628 803)</b>	<b>(104 627)</b>	<b>19 305 260</b>
Résultat exercice 2012						(104 627)		104 627	
Subvention d'investissement				74 431					74 431
Effets des modifications comptables							(3 013 045)		(3 013 045)
Résultat 30 juin 2013								(7 236 446)	(7 236 446)
<b>Capitaux propres au 30/06/2013</b>	<b>12 993 750</b>	<b>742 639</b>	<b>4 122 880</b>	<b>74 431</b>	<b>276 090</b>	<b>1 798 704</b>	<b>(3 641 848)</b>	<b>(7 236 446)</b>	<b>9 130 200</b>

**Notes 13. Emprunts**

	<b>30/06/2013</b>	<b>30/06/2012</b>	<b>31/12/12 retraité</b>
BTE	261 369	470 464	365 917
Attijari Bank	1 163 543	1 446 493	1 307 012
Amen Bank	696 429	910 714	803 571
BIAT	1 500 000	1 900 000	1 700 000
Emprunt Leasing	179 092	707 759	359 068
<b>Total</b>	<b>3 800 433</b>	<b>5 435 430</b>	<b>4 535 568</b>

**Notes 14. Fournisseurs et comptes rattachés**

	<b>30/06/2013</b>	<b>30/06/2012</b>	<b>31/12/12 retraité</b>
Fournisseurs d'exploitation	15 674 531	6 292 314	14 309 612
Fournisseurs d'exploitation, effets à payer	2 838 298	2 722 619	2 436 409
Fournisseurs d'Immobilisations	57 173	57 173	57 173
Fournisseurs, factures non parvenues	1 463 100		
<b>Total</b>	<b>20 033 102</b>	<b>9 072 105</b>	<b>16 803 194</b>

**Notes 15. Autres passifs courants**

	<b>30/06/2013</b>	<b>30/06/2012</b>	<b>31/12/12 retraité</b>
Avances clients	743 887	581 585	228 929
Personnels rémunérations dues	361 083	379 378	471 082
Provisions congés à payer	208 725	63 216	70 505
État impôts et taxes	2 631 147	1 992 206	2 355 325
Actionnaires opérations sur capital	2 100	2 153	2 100
Administrateurs jetons de présence	127 750	68 250	97 000
CNSS	251 071	278 005	215 421
Créditeurs divers	321 153	168 201	160 671
Créditeurs divers charges à payer	57 000	213 349	137 225
Ristournes et avoir à établir	378 931		
Provisions pour risques et charges	1 066 880	380 037	508 440
Créditeurs parties liées (CVR, Nutritop, Avitop, Gallus)	310 978		
<b>Total</b>	<b>6 460 705</b>	<b>4 126 381</b>	<b>4 246 699</b>



**Notes 16. Concours bancaires et autres passifs financiers**

	<b>30/06/2013</b>	<b>30/06/2012</b>	<b>31/12/12 retraité</b>
Crédits de gestion	3 959 047	3 545 000	3 545 000
Crédit à moins d'un an	4 757 498	4 940 377	5 585 095
Intérêts Courus	67 036	129 257	156 590
Banques	5 307 757	4 474 096	4 336 206
<b>Total</b>	<b>14 091 339</b>	<b>13 088 730</b>	<b>13 622 891</b>

**Notes 17. Revenus**

	<b>30/06/2013</b>	<b>30/06/2012</b>	<b>31/12/12 retraité</b>
Ventes dérivés de volailles	21 864 249	23 469 776	43 167 641
Ventes aliments de Cheptel	6 517 945	5 591 586	12 400 306
Ventes poussins d'un jour	1 699 716	1 529 620	3 194 399
Ventes à l'export	429 567	222 302	667 152
Prestation de service	24 244	32 243	38 422
Revenus de restauration	434 842	223 738	465 163
Autres Ventes	35 409		
<b>Total</b>	<b>31 005 972</b>	<b>31 069 265</b>	<b>59 933 083</b>

**Notes 18. Variation des stocks des produits finis et des encours**

	<b>30/06/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>
	<b>(1)</b>	<b>(2)</b>	<b>(1)-(2)</b>
Produits finis	527 803	1 100 769	(572 967)
Cheptel	2 612 499	2 832 771	(220 272)
<b>Total</b>	<b>3 140 301</b>	<b>3 933 540</b>	<b>(793 238)</b>

**Note 19. Achats matières premières consommés**

	<b>30/06/2013</b>	<b>30/06/2012</b>	<b>31/12/12 retraité</b>
Achats volailles	11 015 258	9 848 467	21 510 003
Achats aliments (maïs, soja, cmv...)	12 877 841	10 998 681	21 418 631
Achats matières pour produits transformés	818 607	1 083 435	2 452 391
Prestations de services (NUTRITOP)	563 211	648 554	1 247 185
Prestations de services (éleveurs)	412 147	551 755	1 023 653
Frais de transport sur achat	227 656	187 311	360 183
Variation des stocks	382 860	(423 593)	(116 664)
<b>Total</b>	<b>26 297 580</b>	<b>22 894 611</b>	<b>47 895 382</b>

**Note 20. Achats autres approvisionnements consommés**

	<b>30/06/2013</b>	<b>30/06/2012</b>	<b>31/12/12 retraité</b>
Matières consommables	851 623	759 739	1 483 199
Achats Emballages	484 003	547 921	950 468
Consommation d'électricité	282 487	244 772	536 383
Consommation d'eau	59 481	51 430	103 673
Produits Désinfectants	52 531	65 891	108 176

Charge de Gaz	16 258	19 108	28 167
Fournitures de bureau	29 243	33 310	56 869
Achats Tenues de Travail	46 128	49 356	61 121
Variation des stocks AP	53 216	(255 544)	(33 964)
<b>Total</b>	<b>1 874 970</b>	<b>1 515 983</b>	<b>3 294 091</b>

**Notes 21. Charges de personnel**

	<b>30/06/2013</b>	<b>30/06/2012</b>	<b>31/12/12 retraité</b>
Salaires et compléments de salaires	1 989 269	1 763 114	3 639 794
Charges sociales légales	358 234	238 646	492 688
<b>Total</b>	<b>2 347 503</b>	<b>2 001 760</b>	<b>4 132 483</b>

**Note 22. Dotations aux amortissements et aux résorptions**

	<b>30/06/2013</b>	<b>30/06/2012</b>	<b>31/12/12 retraité</b>
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	977 641	1 037 472	2 081 184
Résorption des frais préliminaires	11 717	86 959	174 210
Dotation aux provisions pour dépréciation des créances	2 140 760		478 251
Dotations aux provisions pour risques et charges	558 440	341 537	463 540
Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes débiteurs	358 863		98 553
<b>Total</b>	<b>4 047 420</b>	<b>1 465 969</b>	<b>3 295 738</b>

**Notes 23. Autres charges d'exploitation**

	<b>30/06/2013</b>	<b>30/06/2012</b>	<b>31/12/12 retraité</b>
Loyer	147 348	147 443	306 418
Entretien	279 888	248 458	472 815
Assurance	31 622	30 382	62 994
Services extérieurs	78 176	82 676	183 831
Honoraires	90 343	113 397	180 881
Publications et relations publiques	215 058	119 635	367 712
Frais de transport sur vente	368 543	444 088	834 466
Carburant	458 283	338 478	764 058
Mission réception et déplacement	8 412	25 142	45 100
Frais postaux et de télécommunication	28 281	40 509	73 562
Services bancaires	200 619	111 090	287 216
Rémunération des administrateurs	38 750	38 750	77 500
État impôts, taxes et versements assimilés (TFP, FOPROLS, TCL...)	181 654	152 074	282 085
<b>Total</b>	<b>2 126 977</b>	<b>1 892 121</b>	<b>3 938 638</b>

**Notes 24. Charges Financières Nettes**

	<b>30/06/2013</b>	<b>30/06/2012</b>	<b>31/12/12 retraité</b>
Charges financières sur emprunts LMT	163 001	224 059	411 098
Intérêts / Billets de Trésorerie	50 734	54 643	137 461
Charges financières sur financement de stock	86 034	86 719	202 294
Charges financières sur comptes débiteurs	206 259	219 903	460 261
Frais d'escomptes	257 831	181 268	372 516
Intérêts de retard	18 619	11 223	61 263
Pertes de change	1 637	6 092	10 789
Charges financières /leasing	33 028	54 442	100 008
Gain de change	(231)	(250)	(553)
<b>Total</b>	<b>816 911</b>	<b>838 099</b>	<b>1 755 137</b>

**Notes 25. Produits des placements**

Ces produits s'analysent comme suit :

	<b>30/06/2013</b>	<b>30/06/2012</b>	<b>31/12/12 retraité</b>
Intérêts sur Créances LH et Med Lahmar	101 492	61 973	331 886
Autres	733	665	1 737
<b>Total</b>	<b>102 224</b>	<b>62 638</b>	<b>333 622</b>

**Notes 26. Autres gains ordinaires**

	<b>30/06/2013</b>	<b>30/06/2012</b>	<b>31/12/12 retraité</b>
Profit exceptionnel	6 654	1 500	5 373 071 (*)
Quote-part subvention inscrite au compte résultat		59 831	64 264
Reprise sur provisions clients		2 500	63 702
<b>Total</b>	<b>6 654</b>	<b>63 831</b>	<b>5 501 038</b>

(\*) ce compte comprend le montant de 5 366 686 dinars, relatif au dédommagement reçu par la société, au titre du seul exercice 2012, en réparation de l'effet des irrégularités antérieures commises au sein de la société, telles que énoncées au niveau de la note 11, ci avant.

**Note 27. Autres pertes ordinaires**

	<b>30/06/2013</b>	<b>30/06/2012</b>	<b>31/12/12 retraité</b>
Pertes Exceptionnelles	5 631	72 306	85 541
Autres pertes ordinaires	10 338	0	(66 275)
<b>Total</b>	<b>15 969</b>	<b>72 306</b>	<b>19 266</b>

**Note 28. Trésorerie**

	<b>30/06/2013</b>	<b>30/06/2012</b>	<b>31/12/12 retraité</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	194 474	171 420	118 192
Concours bancaires	(5 307 757)	(4 468 571)	(4 388 630)
<b>Total</b>	<b>(5 113 283)</b>	<b>(4 297 151)</b>	<b>(4 270 438)</b>

## **Note 29. Engagements hors bilan**

Libellé	Notes	30/06/2013	31/12/2012
<b>Engagements donnés</b>		<b>31 259 345</b>	<b>29 943 132</b>
<i>Hypothèques &amp; Nantissements sur fonds de commerce</i>	1	23 496 407	23 496 407
Cautions solidaires données :	2	1 300 000	1 300 000
Effets escomptés et non échus :	3	5 835 636	4 519 423
Garantie de rachat d'actions :	4	627 302	627 302
<b>Engagements reçus</b>		<b>9 818 236</b>	<b>9 753 494</b>
Engagements reçus des frères Lahmar	5	7 401 884	7 401 884
Engagements reçus Fethi, Rached et Imed Lahmar	6	274 768	210 026
Engagements reçus de Lahmar Holding	7	2 141 584	2 141 584

(1) : L'évaluation des engagements hors bilan au titre des crédits Long terme et court terme octroyés par les banques se basent sur les inscriptions au niveau des contrats de prêts en vigueur.

(2) : Caution solidaire donnée à une banque au profit de la société Nutritop.

(3) : Les escomptes d'effets et de chèques sont alimentés par des lignes de crédit à court terme octroyées par les banques et qui sont par ailleurs couvertes par des garanties réelles.

(4) : La société a garanti des souscripteurs au capital de la société AVITOP, en 2000 et 2001, pour le rachat des actions par eux souscrites. Lors de l'introduction de la SOPAT en bourse, les principaux actionnaires de la société, à cette date, s'étaient engagés à assumer la dite garantie de rachat. Mais à ce jour, et en l'absence d'un accord avec un des souscripteurs concerné, la SOPAT reste redevable de cette garantie, dont le montant réclamé par l'intéressé, s'élève au 31 mars 2012, à 627 302 DT.

(5) : Les principaux actionnaires de la SOPAT à la veille de son introduction en bourse, en 2007, Messieurs Fethi, Rached et Imed LAHMAR se sont engagés à prendre en charge tous les engagements hors bilan de la société à cette date qui se sont élevés à 7 401 884 DT.

(6) : Messieurs Fethi, Rached et Imed LAHMAR se sont engagés à prendre en charge les produits financiers du prêt accordé à la société Nutritop qui s'élèvent à cette date à 274 768 dinars

(7) : Il s'agit au départ d'un nantissement de la participation de la SOPAT dans le capital des sociétés Nutritop, Avitop et Logitop. Après la cession des dites participations à la société Lahmar Holding, un droit de suite est conféré par la force de la loi aux banques.

## **Note 30. Informations sur les parties liées**

### **NUTRITOP**

La SOPAT a renouvelé le contrat lui permettant de sous-traiter chez la société NUTRITOP, ayant des administrateurs en commun, la production d'aliments. La rémunération de la prestation de production est fixée à 37 dinars par tonne d'aliments produits. La charge supportée par la société au 30 juin 2013, s'est élevée à 563 211 dinars.

La société SOPAT a consenti une avance de 2 700 000 dinars à la société NUTRITOP au 31 décembre 2010. La SOPAT a également décidé de convertir la somme en question, en un prêt assorti de garanties et productifs d'intérêts financiers.

Les intérêts financiers afférents à ce prêt se sont élevés au 30 juin 2013 à 274 768 dinars et les frères Lahmar se sont engagés en lieu et place de la société Nutritop (société en règlement judiciaire) pour le paiement des intérêts.

La SOPAT a accordé des avances à la société NUTRITOP qui s'élèvent au 30 juin 2013, à 849 711 dinars.

### **GALLUS**

La SOPAT a émis au cours de l'exercice 2013, des billets de trésorerie souscrits par sa société mère GALLUS, la charge financière afférente à ces billets s'est élevée au 30 juin 2013 à 15 601,925 dinars, le solde des billets de trésorerie au 30 juin 2013 s'élève à 700 000 dinars.

La SOPAT a fourni à la société GALLUS une assistance pour le démarrage de son projet libyen, pour un montant de 43 703 dinars, non encore encaissé au 30 juin 2013.

La SOPAT a procédé à l'achat auprès de la société mère Gallus de poulets vivants pour une valeur totale qui s'est élevée au 30 juin 2013 à 318 228 dinars.

Le solde de la dette de la société SOPAT envers la société GALLUS s'élève au 30 juin 2013, à 218 228 dinars.

### **CVR**

La société SOPAT a réalisé au titre de la période arrêtée au 30 juin 2013 des ventes au profit de la société CENTRALE DES VIANDES ROUGES d'un montant de 14 411 dinars.

La société SOPAT a réalisé au titre de la période arrêtée au 30 juin 2013 des achats auprès de la société CENTRALE DES VIANDES ROUGES, d'un montant de 6 673 dinars.

La SOPAT a accordé des avances à la société CVR au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2013, à hauteur de 100 000 dinars.

### **LAHMAR HOLDING**

La société SOPAT a conclu avec LAHMAR HOLDING des actes de cession d'actions des sociétés AVITOP, LOGITOP et MAVY pour des montants respectifs de 418 504 dinars, 228 078 dinars et 79 280 dinars, ces montants sont payables sur une durée de cinq ans compte tenu d'un taux d'intérêt égal au taux du marché monétaire.

La créance restante à payer s'élève au 30 juin 2013 à 99 647 dinars.

Par ailleurs, la société SOPAT détient une créance impayée sur la société LOGITOP d'un montant s'élevant à 10 838 dinars qui demeure impayée. Cette créance a été totalement provisionnée depuis 2011.

### **MOHAMED LAHMAR**

La société SOPAT a conclu au cours des exercices antérieurs, avec Monsieur Mohamed LAHMAR, ayant des liens de parenté avec certains de ses administrateurs, un acte de cession des actions de la société DINDY, pour une valeur de 2 677 480 dinars, payable sur une durée de 13 années avec une franchise de 3 ans et produisant un intérêt annuel de 5 %.

Le solde de cette créance s'élève au 30 juin 2013, à 2 528 358 dinars. Le solde échu et non payé de cette créance s'élève à la même date, en principal et intérêts, à 1 185 675 dinars.

### **ATD SICAR**

La SOPAT a émis au cours de l'exercice 2013, des billets de trésorerie souscrits par l'ATD SICAR, membre du conseil d'administration de la société. La charge financière afférente à ces billets s'est élevée au 30 juin 2013 à 7 877,243 dinars et le solde de ces billets de trésorerie s'élève à 500 000 dinars à la même date.

### **Groupe RAVY**

La SOPAT détient une créance sur le groupe RAVY s'élevant, au 30 juin 2013, à 498 289 dinars. Cette créance demeure impayée au 30 juin 2013. Elle a fait l'objet, depuis plusieurs exercices, d'une provision pour dépréciation d'un actif courant.

### **Note 31. Evénements postérieurs**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 13 novembre 2014.

Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

## **AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2013**

### **Messieurs les actionnaires de la Société SOPAT**

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels la Société de Production Agricole Téboulba « SOPAT » arrêtés au 30 juin 2013, et comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément à la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer un avis sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons conduit notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un tel examen consiste en la mise en œuvre de procédures analytiques, en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des opérations financières et comptables et en d'autres procédures de revue des comptes. Un examen limité est d'une étendue considérablement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes professionnelles et il ne nous permet pas, de ce fait, d'obtenir l'assurance d'avoir relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### ***Justification de l'opinion avec réserves***

- 1.** les immobilisations en cours dont le montant total s'élève au 30 juin 2013, à 794 848 dinars, correspondent à des dépenses antérieures à l'exercice 2013, relatives à des travaux de construction et pour lesquelles un doute pèse sur leur réalité.
  
- 2.** Les immobilisations financières comprennent au 30 juin 2013, un montant de 2 700 000 dinars, à titre de prêt rémunéré à la société NUTRITOP, ayant eu des administrateurs en commun à cette date avec la SOPAT. Ce prêt a été autorisé par le Conseil d'Administration du 9 juillet 2012, sous la condition suspensive de doter la SOPAT de garanties suffisantes. La société NUTRITOP étant en règlement judiciaire et en l'absence d'évidences sur l'existence de garanties suffisantes, nous ne pouvons nous prononcer sur le caractère recouvrable dudit prêt.

Il en est de même par ailleurs, d'une avance commerciale faite par la SOPAT à la société NUTRITOP, constatée en actif courant, et dont le solde restant jusqu'au 31 décembre 2013, s'élève à 795 399 dinars.

3. La société a procédé au cours de l'exercice 2013, à des décaissements par chèque, opérés d'une manière récurrente en faveur de la société AVITOP, partie liée, sans que de tels décaissements ne soient justifiés. Le montant total encaissé par la société AVITOP jusqu'au 30 juin 2013, s'est élevé à 112 000 dinars, que la société a fini par constater en tant que créance sur ladite société AVITOP. Bien que la société estime pouvoir engager les actions nécessaires pour recouvrer cette créance, et n'a passé en conséquence aucune provision correspondante, nous ne disposons pas à ce jour, d'informations de nature à nous donner une assurance suffisante quant à l'issue favorable de telles actions.

4. La société détient depuis l'exercice 2006, une créance sur Monsieur Mohamed Lahmar, dont le solde au 30 juin 2013, intérêts courus inclus, s'élève à 2 872 039 dinars. Un montant de 2 500 000 dinars a été versé au cours du premier semestre 2014, au lieu et place du débiteur en question, dans le cadre d'un accord entre les cédants et les cessionnaires de la société mère de la SOPAT. Bien que la société estime pouvoir engager les actions nécessaires pour recouvrer le restant de sa créance, et n'a passé en conséquence aucune provision correspondante, nous ne disposons pas à ce jour, d'informations de nature à nous donner une assurance suffisante quant à l'issue favorable de telles actions.

5. La société a repris, au cours de l'exercice 2013, la facturation au nom de ses propres dépôts et points de ventes, en dépit de l'irrégularité de cette procédure, signalée depuis notre rapport sur les états financiers 2011. Les ventes en question, au titre de la situation intermédiaire au 30 juin 2013, ont totalisé 646 752 dinars et sont de nature à limiter l'assurance quant à leur réalité.

6. La société a conclu en 2009 avec la partie liée, la société AVITOP, une promesse pour l'achat d'un parc roulant d'une valeur estimée par expertise directe, à 883 500 dinars. Le montant en question a été versé à la société AVITOP dans sa globalité, au cours de l'exercice 2010, et les biens en question sont en exploitation effective par la SOPAT. Mais le transfert de propriété de ces biens n'a pas eu lieu jusqu'au 30 juin 2013. Cependant la société a procédé à leur constatation comptable parmi ses immobilisations et a constaté l'amortissement relatif à ces biens, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011. En l'absence d'une visibilité sur la date possible de transfert de propriété des biens concernés, la constatation comptable opérée n'est pas conforme à la réglementation en vigueur et est de nature à fausser la valeur des immobilisations de la société.

### ***Opinion***

Sur la base de notre examen limité, et à l'exception de l'effet sur les états financiers que pourrait avoir l'ajustement qui résulterait de la correction des anomalies citées ci-dessus, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'autres faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT » au 30 juin 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément à la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises.



### ***Paragraphe d'observations***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

Des irrégularités significatives ont été commises par la société, et avaient pour impact de fausser ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 et ses situations intermédiaires et de clôture de plusieurs exercices antérieurs. Les irrégularités en question ont consisté en la majoration indue, et d'une façon progressive d'une année à l'autre, des résultats de plusieurs exercices comptables, et ce en minimisant les achats de la société et en augmentant ses ventes et ses stocks. Ces irrégularités ont été commises en usant de manœuvres dont la consistance et la portée ont été portées devant les autorités compétentes en application des dispositions réglementaires régissant une telle situation.

L'impact financier de cette situation a été atténué par le versement en 2014, d'un montant de 16 363 994 dinars dans les caisses de la société, à titre de dédommagement, dans le cadre d'un accord entre un groupe de cédants des actions de la société GALLUS, société mère de la SOPAT et les cessionnaires de ces actions.

Les états financiers arrêtés au 30 juin 2013 ont tenu compte de ces évènements postérieurs à la date de clôture. Une régularisation des comptes concernés a été opérée et les données comparatives retraitées de l'exercice 2012, ont été présentées en conséquence.

Tunis, le 20 novembre 2014

**Hechmi ABDELWAHED**

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

#### Société de Production Agricole Teboulba "SOPAT"

Siège social : Avenue de 23 janvier BP 19, Teboulba

La Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 13 décembre 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr **Hechmi ABDELWAHED**.

### BILAN

(exprimé en dinars)

<b>ACTIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31-déc-13</b>	<b>31-déc-12</b>	<b>31-déc-12 retraité</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
<b>Actifs immobilisé</b>				
Immobilisations incorporelles	3	862 889	862 889	862 889
Amortissements		(397 615)	(344 450)	(344 450)
Immobilisations corporelles	3	36 282 169	36 272 598	36 272 598
Amortissements		(21 034 022)	(19 255 669)	(19 255 669)
Immobilisations financières	4	4 088 521	4 257 585	4 257 585
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>19 801 942</b>	<b>21 792 954</b>	<b>21 792 954</b>
Autres actifs non courants			11 717	11 717
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>19 801 942</b>	<b>21 804 671</b>	<b>21 804 671</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				
Stocks	5	4 124 592	11 892 752	5 959 621
Clients et comptes rattachés	6	13 881 786	16 999 625	11 730 168
Provisions		(6 727 286)	(4 489 686)	(4 489 686)
		<b>7 154 500</b>	<b>12 509 939</b>	<b>7 240 483</b>
Autres Actifs Courants	7	21 963 381	4 519 281	20 883 275
Provision	8	(2 818 367)	(2 099 269)	(2 099 269)
		<b>19 145 014</b>	<b>2 420 012</b>	<b>18 784 006</b>
Placements et autres actifs financiers		2 128 810	1 650 667	1 650 667
Provision		(57 073)	(57 073)	(57 073)
	9	<b>2 071 737</b>	<b>1 593 594</b>	<b>1 593 594</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	10	17 009	118 192	118 192
<b>Total des actifs courants</b>		<b>32 512 852</b>	<b>28 534 489</b>	<b>33 695 896</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>52 314 794</b>	<b>50 339 160</b>	<b>55 500 567</b>

**BILAN**

(exprimé en dinars)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31-déc-13</b>	<b>31-déc-12</b>	<b>31-déc-12 retraité</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social		12 993 750	12 993 750	12 993 750
Réserves		5 141 609	5 141 609	5 141 609
Autres capitaux propres		59 545		
Résultats reportés		1 798 704	1 903 331	1 903 331
Modifications comptables	11	(3 641 848)	(628 803)	(3 641 848)
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>16 351 760</b>	<b>19 409 886</b>	<b>16 396 842</b>
Résultat de l'exercice		(12 522 042)	(104 627)	(104 627)
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	12	<b>3 829 718</b>	<b>19 305 260</b>	<b>16 292 215</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>				
Emprunts	13	3 125 871	4 535 568	4 535 568
<b>Total des passifs courants</b>		<b>3 125 871</b>	<b>4 535 568</b>	<b>4 535 568</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	14	20 173 847	8 576 318	16 803 194
Autres passifs courants	15	9 699 107	4 246 699	4 246 699
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	15 486 251	13 675 315	13 622 891
<b>Total des passifs courants</b>		<b>45 359 206</b>	<b>26 498 333</b>	<b>34 672 784</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>48 485 076</b>	<b>31 033 900</b>	<b>39 208 352</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>52 314 794</b>	<b>50 339 160</b>	<b>55 500 567</b>

**ETAT DE RESULTAT**

(exprimé en dinars)

	Notes	31-déc-13	31-déc-12	31-déc-12 retraité
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Revenus	17	58 602 576	61 039 099	59 933 083
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>58 602 576</b>	<b>61 039 099</b>	<b>59 933 083</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Variation des stocks de produits finis et des encours	18	(1 364 577)	949 493	(1 504 484)
Achats matières premières consommés	19	(48 838 664)	(46 088 688)	(47 895 382)
Achats d'approvisionnement consommés	20	(3 886 599)	(3 294 091)	(3 294 091)
Charges de personnels	21	(4 772 322)	(4 132 483)	(4 132 483)
Dotations aux amortissements et aux provisions	22	(5 771 435)	(3 295 738)	(3 295 738)
Autres charges d'exploitation	23	(4 177 059)	(3 938 638)	(3 938 638)
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>(68 810 655)</b>	<b>(59 800 145)</b>	<b>(64 060 815)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(10 208 080)</b>	<b>1 238 955</b>	<b>(4 127 732)</b>
Charges financières nettes	24	(1 837 282)	(1 755 137)	(1 755 137)
Produits des placements	25	200 950	333 622	333 622
Autres gains ordinaires	26	102 116	134 351	5 501 038
Autres pertes ordinaires	27	(721 646)	(19 266)	(19 266)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>(12 463 941)</b>	<b>(67 474)</b>	<b>(67 474)</b>
Impôts sur les bénéfices		(58 101)	(37 153)	(37 153)
<b>RESULTATS DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS</b>		<b>(12 522 042)</b>	<b>(104 627)</b>	<b>(104 627)</b>
Effets des modifications comptables	11	(3 013 045)	(412 623)	(3 013 045)
<b>RESULTATS APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>(15 535 087)</b>	<b>(517 250)</b>	<b>(3 117 672)</b>

## ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinars)

	<b>31-déc-13</b>	<b>31-déc-12</b>	<b>31-déc-12 retraité</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>			
Résultat net	(12 522 042)	(104 627)	(104 627)
Ajustements pour			
Amortissements et provisions	4 907 728	3 232 035	3 232 035
Amortissement des charges à répartir	11 717	154 426	154 426
Revenus financiers non encaissés	(208 492)	(331 886)	(331 886)
Effets des modifications comptables	(3 013 045)	(412 623)	(412 623)
Quote-part subvention rapportée au compte de résultat	(14 886)	(64 264)	(64 264)
Plus ou moins-value	(70 360)		
<b>Variation des</b>			
Stocks	7 768 160	(1 100 121)	1 353 856
Clients	3 117 839	(976 966)	129 051
Autres actifs courants et financiers	(17 444 101)	1 458 768	(3 907 918)
Fournisseurs d'exploitation	11 669 450	(2 074 402)	(267 708)
Autres passifs courants	5 452 408	295 422	295 422
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>(345 624)</b>	<b>75 763</b>	<b>75 763</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(315 643)	(1 907 255)	(1 907 255)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	185 000		
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières	(109 600)		
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		411 657	411 657
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements</b>	<b>(240 243)</b>	<b>(1 495 598)</b>	<b>(1 495 598)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Décaissement affecté aux dividendes		(590 625)	(590 625)
Encaissements d'emprunts	999 333	1 669 000	1 669 000
Remboursements d'emprunts	(2 563 954)	(1 042 785)	(1 042 785)
Subvention d'investissement	74 431		
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>(1 490 191)</b>	<b>35 590</b>	<b>35 590</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>(2 076 058)</b>	<b>(1 384 245)</b>	<b>(1 384 245)</b>
Trésorerie début de l'exercice	(4 270 438)	(2 886 193)	(2 886 193)
Trésorerie à la clôture de l'exercice (Note 28)	(6 346 496)	(4 270 438)	(4 270 438)

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013**

(Les données sont exprimées en dinars)

**Note 1. Présentation de la société, son activité et son capital**

La société SOPAT a été créée en 1987, sous la forme d'une S.A.R.L, avec pour objet principal, la production de la viande de poulet, de dinde et de la charcuterie ainsi que la transformation des produits de volaille.

En novembre 1989, la "SOPAT" a été transformée en société anonyme.

Son capital social a connu plusieurs augmentations pour atteindre le 18 novembre 2003, 7 386 290 dinars divisés en 738 629 actions de 10 dinars chacune, libérées dans leur intégralité. Sur proposition du conseil d'administration du 24/03/2007, l'assemblée générale extraordinaire de la SOPAT tenue le 06/09/2007 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché alternatif de la cote à la BVMT. La même assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la SOPAT de 2 613 710 dinars en numéraire pour le porter à 10 000 000 dinars divisés en 2 000 000 actions de 5 dinars chacune libérées dans leur intégralité. Ce capital a été ramené en 2008 à 10 500 000 dinars par incorporation des réserves. En date du 9 février 2010, il a été décidé de ramener la valeur nominale de l'action à 1 dinar et l'assemblée générale extraordinaire du 27 juillet 2010 a décidé de nouveau d'augmenter le capital en numéraire de 1 312 500 dinars pour le porter à 11 812 500 dinars.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31 juillet 2012 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation des réserves pour un montant de 1 181 250 dinars pour le porter de 11 812 500 dinars à 12 993 750 dinars, et ce, par l'émission de 1 184 250 actions gratuites nouvelles d'un dinar de nominal chacune.

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

La SOPAT est assujettie partiellement à la TVA.

**Note 2. Principes comptables adoptés**

**2.1. Déclaration de conformité**

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

**2.2. Immobilisations**

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Celui-ci comprend le prix d'acquisition majoré de tous les frais accessoires. Les amortissements sont calculés chaque année suivant le mode linéaire et sur les durées d'utilisation suivantes :

Désignation	Amortissements	
	Durée	Pourcentage
Logiciels	3 ans	33%
Fonds de Commerce	20 ans	5%
Droit au bail	20 ans	5%
<u>Constructions</u>		
1- Centres d'élevage	20 ans	5%
2- Nouvel abattoir	20 ans	5%
<u>Matériel</u>		
1-D'exploitation	10 ans	10%
2-D'élevage	3 ans	33%
3-Roulant	5 ans	20%
Équipement de bureau	10 ans	10%
Matériel informatique	6,67 ans et 3 ans	15% et 33%
Installations Générales, Agencements et Aménagements	10 ans	10%

Les immobilisations de faible valeur, inférieure à 200 dinars, sont amorties sur une année.

**2.3. Immobilisations financières**

Sont enregistrés sous cet intitulé, les titres immobilisés (titres de participations) estimés à être détenus par la société de façon durable, les prêts à long et moyen termes et les dépôts et cautionnements versés.

**2.3. Valeurs d'exploitation**

La société procède à la comptabilisation du stock des produits finis selon la méthode du coût de production. Le cheptel est valorisé au coût d'achat majoré d'une quote-part des coûts directs indirects pouvant être raisonnablement rattachés au cycle d'élevage des poussins ou des dindonneaux. Les matières premières, les pièces de rechange et les autres approvisionnements sont évalués sur la base des derniers prix d'achat (FIFO).

**2.4. Taxes sur la valeur ajoutée**

La société procède à la comptabilisation ;

-des produits en hors taxes,

- des charges liées directement à la charcuterie en hors taxes,

- des autres charges au prorata du taux de déduction conformément aux dispositions de l'article 9 §2 du code de la TVA.

Il en est de même pour les investissements.

**Note 3. Immobilisations corporelles et incorporelles**

	<i>Immobilisations</i>			<i>Amortissements</i>			<i>valeur comptable</i>	
	<i>début de période</i>	<i>Acquisition</i>	<i>Cession</i>	<i>fin de période</i>	<i>début de période</i>	<i>Dotation</i>		<i>fin de période</i>
Logiciels	105 262			105 262	52 830	15 284	68 114	37 148
Fonds de commerce	611 526			611 526	202 965	30 576	233 541	377 984
Droit au bail	45 248			45 248	21 424	2 262	23 686	21 562
Concession marque et brevet	100 853			100 853	67 231	5 043	72 274	28 579
<b>Total</b>	<b>862 889</b>			<b>862 889</b>	<b>344 450</b>	<b>53 166</b>	<b>397 615</b>	<b>465 274</b>

	<i>Immobilisations</i>			<i>Amortissements</i>			<i>valeur comptable</i>	
	<i>début de période</i>	<i>Acquisition</i>	<i>Cession / Reclassement</i>	<i>fin de période</i>	<i>début de période</i>	<i>Dotation</i>		<i>fin de période</i>
Terrains	2 106 425	14 000	(28 223)	2 092 203				2 092 203
Constructions	15 463 375		(175 027)	15 288 348	6 348 708	653 028	7 001 737	8 286 611
Matériels et outillages	13 060 114	268 842		13 328 956	9 453 114	675 144	10 128 258	3 200 698
Matériels Roulants	2 771 597	22 000	(42 500)	2 751 097	1 596 130	399 989	1 996 120	754 977
Equipement de bureau	205 825	6 939		212 765	157 883	6 516	164 399	48 366
Matériel Informatique	339 410	3 861		343 271	285 933	29 321	315 254	28 017
Installation générale, agencements et aménagements divers	1 470 682			1 470 682	1 413 900	14 354	1 428 255	42 427
Immobilisations corporelles en cours	855 169		(60 321)	794 848				794 848
<b>Total</b>	<b>36 272 598</b>	<b>315 642</b>	<b>306 070</b>	<b>36 282 170</b>	<b>19 255 669</b>	<b>1 778 354</b>	<b>21 034 022</b>	<b>15 248 147</b>

**Note 4. Immobilisations Financières**

	31/12/2013	31/12/2012	31/12/12 retraité
Prêt NUTRITOP	2 700 000	2 700 000	2 700 000
Créance financière (Mohamed Lahmar)	1 272 706	1 551 370	1 551 370
Dépôts et cautionnements	115 805	6 205	6 205
Participation Nutritop	10	10	10
<b>Total</b>	<b>4 088 521</b>	<b>4 257 585</b>	<b>4 257 585</b>

**Note 5. Stocks**

	31/12/2013	31/12/2012	31/12/12 retraité
Matières premières (Aliments, matières pour produits transformés...)	1 433 202	3 639 247	1 605 788
Emballages et matières consommables	122 427	420 293	420 293
Cheptel	2 304 169	5 559 612	2 832 771
Produits finis (volailles et dérivés)	264 793	2 273 600	1 100 769
<b>Total</b>	<b>4 124 592</b>	<b>11 892 752</b>	<b>5 959 621</b>

**Note 6. Clients et comptes rattachés**

	31/12/2013	31/12/2012	31/12/12 retraité
Clients ordinaires	5 016 261	7 066 107	2 931 066 (**)
Chèques en caisses	599 942	2 632 632	1 498 216
Clients, effets à recevoir	908 940	1 122 734	1 122 734
Effets et chèques impayés	3 462 999	2 924 131	2 924 131
Clients Douteux	2 262 105	2 262 105	2 262 105
Chèques à encaisser (*)	1 631 540	991 917	991 917
<b>Total</b>	<b>13 881 786</b>	<b>16 999 625</b>	<b>11 730 168</b>

(\*) les chèques clients à encaisser, initialement présentés parmi les concours bancaires ont été reclassés parmi les comptes clients et comptes rattachés, les données comparatives ont été retraitées en conséquences.

(\*\*) le solde du compte clients retraité au titre de la donnée comparative de l'exercice 2012, a été présenté compensé des avances faites par les clients.

**Provision pour dépréciation**

Clients douteux	(2 262 105)	(2 262 105)	(2 262 105)
Chèques et effets impayés	(2 313 638)	(1 703 541)	(1 703 541)
Clients ordinaires	(2 151 543)	(524 040)	(524 040)
<b>Total</b>	<b>(6 727 286)</b>	<b>(4 489 687)</b>	<b>(4 489 687)</b>



**Note 7. Autres Actifs Courants**

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/12 retraité</b>
Fournisseurs débiteurs	2 333 696	3 074 133	3 074 133
Personnel avances et acomptes	32 130	27 320	27 320
Etat subvention à recevoir	27 300	27 300	27 300
État impôt sur les bénéficiaires (excédent)	673 088	554 483	554 483
TVA déductible	30 577	52 142	52 142
Débiteurs Divers	290 830	259 351	259 351
Société RAVY	498 290	498 290	498 290
Produits à recevoir	9 104	9 104	9 104
Charges constatées d'avance	53 070	17 157	17 157
Débiteurs parties liées (CVR, Nutritop)	989 711		
Compte d'attente(*)	661 592		
Débiteurs divers compte spécial (**)	16 363 994		16 363 994
<b>Total</b>	<b>21 963 381</b>	<b>4 519 281</b>	<b>20 883 275</b>

(\*) Le compte d'attente concerne le montant total des chèques émis en faveur de la société AVITOP, soit 432 000 dinars dont 367 000 dinars ont été effectivement décaissés, jusqu'au 31 décembre 2013. Il comprend également le montant des factures d'achat de poulets dont la réalité est remise en cause et portant sur un montant au titre de l'exercice 2013, de 221 592 dinars.

(\*\*) Il s'agit du montant correspondant à la somme reçue en 2014 au titre du dédommagement des effets des irrégularités commises au niveau des états financiers des exercices précédents (objet des modifications comptables détaillées à la note 11, ci-après), et acceptées dans le cadre d'un accord entre un groupe de cédants des actions de la société GALLUS, société mère de la SOPAT et les cessionnaires de ces actions.

**Note 8. Provisions pour Dépréciation des Autres Actifs Courants**

Provision des fournisseurs débiteurs	1 795 427	1 592 082	1 592 082
Provisions Ravy	498 290	498 290	498 290
Autres provisions pour dépréciations des comptes d'actifs courants	524 651	8 897	8 897
<b>Total</b>	<b>2 818 368</b>	<b>2 099 269</b>	<b>2 099 269</b>

**Note 9. Placements**

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/12 retraité</b>
Banque Tunisienne de Solidarité (1997)	54 073	54 073	54 073
Banque du Sud (1997)	3 000	3 000	3 000
Créance Mohamed LAHMAR	1 255 652	976 988	976 988
Créance LAHMAR HOLDING	92 536	92 536	92 536
Intérêts courus sur créances LH et ML	723 549	524 070	524 070
<b>Total</b>	<b>2 128 810</b>	<b>1 650 667</b>	<b>1 650 667</b>
Provision / titres BTS et BANQUE DU SUD	(57 073)	(57 073)	(57 073)
<b>Total</b>	<b>2 071 737</b>	<b>1 593 594</b>	<b>1 593 594</b>

**Note 10. Liquidités et Equivalents de Liquidités**

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/12 retraité</b>
Banques	1 505	9 682	9 682
Caisses	15 504	108 511	108 511
<b>Total</b>	<b>17 009</b>	<b>118 192</b>	<b>118 192</b>

### **Note 11. Modifications comptables**

Outre les montants des modifications comptables figurant dans les états financiers de l'exercice 2012, ce compte a enregistré l'impact financier net d'un ensemble d'irrégularités commises par la société au cours des exercices 2012 et antérieurs, et découvertes en 2014.

Ces irrégularités ont été commises en usant de manœuvres frauduleuses et ont consisté en la majoration indue, et d'une façon progressive d'une année à l'autre, des résultats de plusieurs exercices comptables, et ce en minimisant les achats de la société et en augmentant ses ventes et ses stocks. L'impact financier de cette situation a été atténué par le versement en 2014, d'un montant de 16 363 994 dinars dans les caisses de la société, à titre de dédommagement, dans le cadre d'un accord entre un groupe de cédants des actions de la société GALLUS, société mère de la SOPAT et les cessionnaires de ces actions.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 ont tenu compte de ces événements postérieurs à la date de clôture et une régularisation des comptes concernés a été opérée, en conséquence.

Le tableau suivant résume les régularisations faites au niveau des comptes concernés et l'impact net porté dans le compte modifications comptables.

	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Impact 2012</b>
Majoration indue des ventes	3 251 386	4 163 440	5 269 456	1 106 016
Achats non constatés au cours de l'exercice concerné	4 229 776	6 420 182	8 226 875	1 806 693
Stocks majoré indument de	3 557 364	3 479 154	5 933 131	2 453 977
Remboursement			(16 363 994)	
Intérêts		(52 424)	(52 424)	
<b>Reliquat</b>			<b>3 013 045</b>	
Prime de rendement du personnel relative à 2010			216 180	
Divers services extérieurs			263 499	
Charge d'amortissement indument constatée			(37 824)	
Charges financières relatives aux contrats de leasing			186 948	
<b>Modification comptable au 31/12/2013</b>			<b>3 641 848</b>	

**Note 12. Tableau de variation des capitaux propres**

Les capitaux propres sont passés de **19 305 260** dinars au 31/12/2012 à **3 829 718** dinars au 31/12/2013. Cette variation est détaillée dans le tableau de variation des capitaux propres suivant :

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Subvention d'investissement	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de la période	Total
<b>Capitaux propres au 31/12/2012</b>	<b>12 993 750</b>	<b>742 639</b>	<b>4 122 880</b>		<b>276 090</b>	<b>1 903 331</b>	<b>(628 803)</b>	<b>(104 627)</b>	<b>19 305 260</b>
Résultat exercice 2012						(104 627)		104 627	
Subvention d'investissement				59 545					
Effets des modifications comptables							(3 013 045)		(3 013 045)
Résultat exercice 2013								(12 522 042)	(12 522 042)
<b>Capitaux propres au 31/12/2013</b>	<b>12 993 750</b>	<b>742 639</b>	<b>4 122 880</b>	<b>59 545</b>	<b>276 090</b>	<b>1 798 704</b>	<b>(3 641 848)</b>	<b>(12 522 042)</b>	<b>3 829 718</b>

**Notes 13. Emprunts**

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/12 retraité</b>
BTE	156 821	365 917	365 917
Attijari Bank	1 017 019	1 307 012	1 307 012
Amen Bank (2010)	589 286	803 571	803 571
BIAT (2011)	1 300 000	1 700 000	1 700 000
Emprunt Leasing	62 744	359 068	359 068
<b>Total</b>	<b>3 125 871</b>	<b>4 535 568</b>	<b>4 535 568</b>

**Notes 14. Fournisseurs et comptes rattachés**

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/12 retraité</b>
Fournisseurs d'exploitation	16 366 278	6 082 736	14 309 612
Fournisseurs d'exploitation,effets à payer	2 821 512	2 436 409	2 436 409
Fournisseurs d'Immobilisations	57 173	57 173	57 173
Fournisseurs, factures non parvenues	928 885		
<b>Total</b>	<b>20 173 847</b>	<b>8 576 318</b>	<b>16 803 194</b>

**Notes 15. Autres passifs courants**

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/12 retraité</b>
Avances clients	2 075 403	228 929	228 929
Personnels rémunérations dues	403 515	471 082	471 082
Provisions pour congés à payer	385 156	70 505	70 505
État impôts et taxes	3 587 932	2 355 325	2 355 325
Actionnaires opérations sur capital	2 100	2 100	2 100
Administrateurs jetons de présence	85 000	97 000	97 000
CNSS	504 182	215 421	215 421
Créditeurs divers	133 824	160 671	160 671
Créditeurs divers charges à payer	24 000	137 225	137 225
Ristournes et avoir à établir (**)	732 158		
Provisions pour risques et charges	1 354 858	508 440	508 440
Créditeurs parties liées (Gallus)	410 978		
<b>Total</b>	<b>9 699 107</b>	<b>4 246 699</b>	<b>4 246 699</b>

(\*\*) il s'agit des ristournes sur le chiffre d'affaires réalisé avec les revendeurs de la société SOPAT.

**Notes 16. Concours bancaires et autres passifs financiers**

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/12 retraité</b>
Crédits de gestion	3 908 670	3 545 000	3 545 000
Crédit à moins d'un an	5 066 500	5 585 095	5 585 095
Intérêts Courus	147 577	156 590	156 590
Banques	6 363 504	4 388 630	4 336 206
<b>Total</b>	<b>15 486 251</b>	<b>13 675 315</b>	<b>13 622 891</b>

**Notes 17. Revenus**

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/12 retraité</b>
Ventes dérivés de volailles	42 074 529	44 273 657	43 167 641
Ventes aliments de Cheptel	11 971 001	12 400 306	12 400 306
Ventes poussins d'un jour	2 826 291	3 194 399	3 194 399
Ventes à l'export	774 646	667 152	667 152
Prestation de services	81 511	38 422	38 422
Revenus de restauration	832 189	465 163	465 163
Autres revenus	42 409		
<b>Total</b>	<b>58 602 576</b>	<b>61 039 099</b>	<b>59 933 083</b>

**Notes 18. Variation des stocks des produits finis et des encours**

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation (2-1)</b>
Produits finis	264 793	1 100 769	(835 976)
Cheptel	2 304 169	2 832 771	(528 601)
<b>Total</b>	<b>2 568 963</b>	<b>3 933 540</b>	<b>(1 364 577)</b>

**Note 19. Achats matières premières consommés**

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/12 retraité</b>
Achats volailles	21 059 031	19 703 310	21 510 003
Achats aliments (maïs, soja, cmv...)	23 493 547	21 418 631	21 418 631
Achats matières pour produits transformés	1 818 945	2 452 391	2 452 391
Prestations de services (NUTRITOP)	1 182 528	1 247 185	1 247 185
Prestations de services (éleveurs)	801 908	1 023 653	1 023 653
Frais de transport sur achat	376 217	360 183	360 183
Variation des stocks	106 487	(116 664)	(116 664)
<b>Total</b>	<b>48 838 664</b>	<b>46 088 688</b>	<b>47 895 382</b>

**Note 20. Achats autres approvisionnements consommés**

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/12 retraité</b>
Matières consommables	1 630 308	1 483 199	1 483 199
Achats Emballages	879 401	950 468	950 468
Consommation d'électricité	602 777	536 383	536 383
Consommation d'eau	128 142	103 673	103 673
Produits Désinfectants	116 783	108 176	108 176
Charge de Gaz	40 953	28 167	28 167
Fournitures de bureau	50 653	56 869	56 869
Achats Tenues de Travail	73 617	61 121	61 121
Variation des stocks des autres approvisionnements	363 965	(33 964)	(33 964)
<b>Total</b>	<b>3 886 599</b>	<b>3 294 091</b>	<b>3 294 091</b>

**Notes 21. Charges de personnel**

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/12 retraité</b>
Salaires et compléments de salaires	4 205 080	3 639 794	3 639 794
Charges sociales légales	567 242	492 688	492 688
<b>Total</b>	<b>4 772 322</b>	<b>4 132 483</b>	<b>4 132 483</b>

**Note 22. Dotations aux amortissements et aux provisions**

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/12 retraité</b>
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 951 029	2 081 184	2 081 184
Dotation aux résorptions des frais préliminaires	11 717	174 210	174 210
Dotation aux provisions pour dépréciation des créances douteuses	2 269 802	478 251	478 251
Dotation aux provisions pour risques et charges	846 418	463 540	463 540
Dotation aux provisions pour dépréciation des comptes débiteurs	692 469	98 553	98 553
<b>Total</b>	<b>5 771 435</b>	<b>3 295 738</b>	<b>3 295 738</b>

**Notes 23. Autres charges d'exploitation**

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/12 retraité</b>
Loyers	334 750	306 418	306 418
Entretien	499 586	472 815	472 815
Assurances	92 113	62 994	62 994
Services extérieurs	140 964	183 831	183 831
Honoraires	209 804	180 881	180 881
Publications et relations publiques	409 023	367 712	367 712
Frais de transport sur vente	878 468	834 466	834 466
Carburant	804 140	764 058	764 058
Mission réception et déplacement	14 197	45 100	45 100
Frais postaux et de télécommunication	50 129	73 562	73 562
Services bancaires	448 301	287 216	287 216
Rémunération des administrateurs		77 500	77 500
État impôts, taxes et versements assimilées (TFP, FOPROLS, TCL...)	295 584	282 085	282 085
<b>Total</b>	<b>4 177 059</b>	<b>3 938 638</b>	<b>3 938 638</b>

**Notes 24. Charges Financières Nettes**

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/12 retraité</b>
Charges financières sur emprunts LMT	333 938	411 098	411 098
Intérêts / Billets de Trésorerie	94 835	137 461	137 461
Charges financières sur fin de stock	202 843	202 294	202 294
Charges financières sur comptes débiteurs	544 129	460 261	460 261
Frais d'escomptes	567 992	372 516	372 516
Intérêts de retard	33 538	61 263	61 263
Pertes de change	5 438	10 789	10 789
Charges financières /leasing	54 798	100 008	100 008
Gain de change	(231)	(553)	(553)
<b>Total</b>	<b>1 837 282</b>	<b>1 755 137</b>	<b>1 755 137</b>

**Notes 25. Produits des placements**

	31/12/2013	31/12/2012	31/12/12 retraité
Intérêts sur Créances LH et Med Lahmar	199 479	331 886	331 886
Autres	1 471	1 737	1 737
<b>Total</b>	<b>200 950</b>	<b>333 622</b>	<b>333 622</b>

**Notes 26. Autres gains ordinaires**

	31/12/2013	31/12/2012	31/12/12 retraité
Plus-value sur Cession immobilisations Corporelles	70 360		
Profit exceptionnel	11 298	6 385	5 373 071(*)
Quote-part subvention inscrite au compte résultat	14 886	64 264	64 264
Reprise sur provisions	5 572	63 702	63 702
<b>Total</b>	<b>102 116</b>	<b>134 351</b>	<b>5 501 038</b>

(\*) ce compte comprend le montant de 5 366 686 dinars, relatif au dédommagement reçu par la société, au titre du seul exercice 2012, en réparation de l'effet des irrégularités antérieures commises au sein de la société, telles que énoncées au niveau de la note 11, ci avant.

**Note 27. Autres pertes ordinaires**

	31/12/2013	31/12/2012	31/12/12 retraité
Pertes Exceptionnelles	702 382	85 541	85 541
Autres pertes ordinaires	19 263	(66 275)	(66 275)
<b>Total</b>	<b>721 646</b>	<b>19 266</b>	<b>19 266</b>

**Note 28. Trésorerie**

	31/12/2013	31/12/2012	31/12/12 retraité
Liquidités et équivalents de liquidités	17 009	118 192	118 192
Concours bancaires	(6 363 504)	(4 388 630)	(4 388 630)
<b>Total</b>	<b>(6 346 495)</b>	<b>(4 270 438)</b>	<b>(4 270 438)</b>

**Note 29. Engagements hors bilan**

Libellé	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<b>Engagements donnés</b>		<b>35 617 043</b>	<b>29 943 132</b>
Hypothèques & Nantissements sur fonds de commerce	(1)	27 320 300	23 496 407
Cautions solidaires données :	(2)	1 300 000	1 300 000
Effets escomptés et non échus :	(3)	6 369 441	4 519 423
Garantie de rachat d'actions :	(4)	627 302	627 302
<b>Engagements reçus</b>		<b>9 882 976</b>	<b>9 753 494</b>
Engagements reçus des frères Lahmar	(5)	7 401 884	7 401 884
Engagements reçus Fethi, Rached et Imed Lahmar	(6)	339 508	210 026
Engagements reçus de Lahmar Holding	(7)	2 141 584	2 141 584

(1) : L'évaluation des engagements hors bilan au titre des crédits long terme et court terme octroyés par les banques se basent sur les inscriptions au niveau des contrats de prêts en vigueur.

(2) : Caution solidaire donnée à une banque au profit de la société Nutritop.

(3) : Les escomptes d'effets sont alimentés par des lignes de crédit à court terme octroyées par les banques et qui sont par ailleurs couvertes par des garanties réelles.

(4) : La société a garanti des souscripteurs au capital de la société AVITOP, en 2000 et 2001, pour le rachat des actions par eux souscrites. Lors de l'introduction de la SOPAT en bourse, les principaux actionnaires de la société, à cette date, s'étaient engagés à assumer la dite garantie de rachat. Mais à ce jour, et en l'absence d'un accord avec un des souscripteurs concerné, la SOPAT reste redevable de cette garantie, dont le montant réclamé par l'intéressé, s'élève au 31 mars 2012, à 627 302 DT.

(5) : Les principaux actionnaires de la SOPAT à la veille de son introduction en bourse, en 2007, Messieurs Fethi, Rached et Imed LAHMAR se sont engagés à prendre en charge tous les engagements hors bilan de la société à cette date qui se sont élevés à 7 401 884 DT.

(6) : Messieurs Fethi, Rached et Imed LAHMAR se sont engagés à prendre en charge les produits financiers du prêt accordé à la société Nutritop qui s'élèvent à cette date à 339 508 dinars

(7) : Il s'agit au départ d'un nantissement de la participation de la SOPAT dans le capital des sociétés Nutritop, Avitop et Logitop. Après la cession des dites participations à la société Lahmar Holding, un droit de suite est conféré par la force de la loi aux banques.

### **Note 30. Informations sur les parties liées**

#### **NUTRITOP**

La SOPAT a renouvelé le contrat lui permettant de sous-traiter chez la société NUTRITOP, ayant des administrateurs en commun, la production d'aliments. La rémunération de la prestation de production est fixée à 37 dinars par tonne d'aliments produits. La charge supportée par la société au titre de l'exercice 2013, s'est élevée à 1 182 528 dinars.

La société SOPAT a consenti une avance de 2 700 000 dinars à la société NUTRITOP au 31 décembre 2010. La SOPAT a également décidé de convertir la somme en question, en un prêt assorti de garanties et productifs d'intérêts financiers.

Les intérêts financiers afférents à ce prêt se sont élevés au 31 décembre 2013 à 339 508 dinars et les frères Lahmar se sont engagés en lieu et place de la société Nutritop (société en règlement judiciaire) pour le paiement des intérêts.

La SOPAT a accordé des avances à la société NUTRITOP qui s'élèvent au 31 décembre 2013, à 795 399 dinars.

#### **GALLUS**

La SOPAT a souscrit au cours de l'exercice 2013, à des billets de trésorerie émis par sa société mère GALLUS, la charge financière afférente à ces billets s'est élevée au 31 décembre 2013 à 44 618 dinars, le solde des billets de trésorerie au 31 décembre 2013 s'élève à 700 000 dinars.

La SOPAT a fourni à la société GALLUS une assistance pour le démarrage de son projet libyen, pour un montant de 43 703 dinars, non encore encaissé au 31 décembre 2013.

La SOPAT a acquis au cours de l'exercice 2013, du poulet vivant auprès de sa société mère GALLUS pour une valeur de 3 077 646 dinars.

Le solde de la dette de la société SOPAT envers la société GALLUS s'élève au 31 décembre 2013 à 2 429 417 dinars.

#### **CVR**

La société SOPAT a réalisé au titre de la période arrêtée au 31 décembre 2013 des achats auprès de la société CENTRALE DES VIANDES ROUGES d'un montant de 6 673 dinars.

La SOPAT a accordé des avances à la société CVR qui s'élèvent au 31 décembre 2013, à 210 000 dinars.

#### **AVITOP**

La société SOPAT a avancé à la société AVITOP une somme d'argent qui s'est élevée au 31 décembre 2013 à 432 000 dinars, le montant avancé en 2013 est de 367 000 dinars.

#### **LAHMAR HOLDING**

La société SOPAT a conclu avec LAHMAR HOLDING des actes de cession d'actions des sociétés AVITOP, LOGITOP et MAVY pour des montants respectifs de 418 504 dinars, 228 078 dinars et 79 280 dinars, ces montants sont payables sur une durée de cinq ans compte tenu d'un taux d'intérêt égal au taux du marché monétaire.

La créance restante à payer s'élève au 31 décembre 2013 à 100 485 dinars.

Par ailleurs, la société SOPAT détient une créance impayée sur la société LOGITOP d'un montant s'élevant à 10 838 dinars qui demeure impayée. Cette créance a été totalement provisionnée depuis 2011.

#### **MOHAMED LAHMAR**

La société SOPAT a conclu au cours des exercices antérieurs, avec Monsieur Mohamed LAHMAR, ayant des liens de parenté avec certains de ses administrateurs, un acte de cession des actions de la société DINDY, pour une valeur de 2 677 480 dinars, payable sur une durée de 13 années avec une franchise de 3 ans et produisant un intérêt annuel de 5 %.

Le solde de cette créance s'élève au 31 décembre 2013, à 2 528 358 dinars. Le solde échu et non payé de cette créance s'élève à la même date, en principal et intérêts, à 1 353 079 dinars.



## **ATD SICAR**

La SOPAT a émis au cours de l'exercice 2013, des billets de trésorerie souscrits par l'ATD SICAR, membre du conseil d'administration de la société. La charge financière afférente à ces billets s'est élevée au 31 décembre 2013 à 20 458 dinars.

## **Groupe RAVY**

La SOPAT détient une créance sur le groupe RAVY s'élevant, au 31 décembre 2013, à 498 289 dinars. Cette créance demeure impayée au 31 décembre 2013. Elle a fait l'objet, depuis plusieurs exercices, d'une provision pour dépréciation d'un actif courant.

## **Note 31. Evénements postérieurs**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 13 novembre 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

### **SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA « SOPAT »**

### **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2013**

**Messieurs les actionnaires de la Société SOPAT**

## **Rapport sur les états financiers**

En exécution de notre mandat de commissaire aux comptes, nous avons audité les états financiers ci-joints de la société SOPAT, comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

## ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

## ***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité, relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Justification de l'opinion avec réserves**

1. les immobilisations en cours dont le montant total s'élève au 31 décembre 2013, à 794 848 dinars, correspondent à des dépenses antérieures à l'exercice 2013, relatives à des travaux de construction et pour lesquelles un doute pèse sur leur réalité.

En outre, la société a procédé au cours de l'exercice 2013, à la cession pour 164 000 dinars, de deux biens immeubles, achetés respectivement en 1990 et en 1995 et dont la valeur nette comptable totale s'élevait à la date de cession, à 107 768 dinars. Cette vente a été réalisée de gré à gré, sans évaluation préalable indépendante des biens en question, et sans autorisation de son conseil d'administration. Nous ne pouvons en conséquence, nous prononcer sur la justesse et la réalité du prix stipulé dans les contrats correspondants.

Par ailleurs, la société n'a pas procédé à un inventaire physique de ses immobilisations au 31 décembre 2013, et nous ne pouvons, en conséquence, nous prononcer sur l'existence effective de la totalité des biens meubles lui appartenant.

2. Les immobilisations financières comprennent au 31 décembre 2013, un montant de 2 700 000 dinars, à titre de prêt rémunéré à la société NUTRITOP, ayant eu des administrateurs en commun à cette date avec la SOPAT. Ce prêt a été autorisé par le Conseil d'Administration du 9 juillet 2012, sous la condition suspensive de doter la SOPAT de garanties suffisantes. La société NUTRITOP étant en règlement judiciaire et en l'absence d'évidences sur l'existence de garanties suffisantes, nous ne pouvons-nous prononcer sur le caractère recouvrable dudit prêt.

Il en est de même par ailleurs, d'une avance commerciale faite par la SOPAT à la société NUTRITOP, constatée en actif courant, dont le solde s'élève au 31 décembre 2013, à 795 399 dinars.

3. La société a procédé au cours de l'exercice 2013, à des décaissements par chèque, opérés d'une manière récurrente en faveur de la société AVITOP, partie liée, sans que de tels décaissements ne soient justifiés. Le montant total encaissé par la société AVITOP au titre de l'exercice 2013, s'est élevé à 367 000 dinars, que la société a fini par constater en tant que créance sur ladite société AVITOP. Bien que la société estime pouvoir engager les actions nécessaires pour recouvrer cette créance, et n'a passé en conséquence aucune provision correspondante, nous ne disposons pas à ce jour, d'informations de nature à nous donner une assurance suffisante quant à l'issue favorable de telles actions.

4. La société détient depuis l'exercice 2006, une créance sur Monsieur Mohamed Lahmar, dont le solde au 31 décembre 2013, intérêts courus inclus, s'élève à 2 904 449 dinars. Un montant de 2 500 000 dinars a été versé au cours du premier semestre 2014, au lieu et place du débiteur en question, dans le cadre d'un accord entre les cédants et les cessionnaires de la société mère de la SOPAT. Bien que la société estime pouvoir engager les actions nécessaires pour recouvrer le restant de sa créance, et n'a passé en conséquence aucune provision correspondante, nous ne disposons pas à ce jour, d'informations de nature à nous donner une assurance suffisante quant à l'issue favorable de telles actions.

5. La société a repris, au cours de l'exercice 2013, la facturation au nom de ses propres dépôts et points de ventes, en dépit de l'irrégularité de cette procédure, signalée depuis notre rapport sur les états financiers 2011. Les ventes en question, au titre de l'exercice 2013 ont totalisé 1 581 587 dinars et sont de nature à limiter l'assurance quant à leur réalité.

6. La société a conclu en 2009 avec la partie liée, la société AVITOP, une promesse pour l'achat d'un parc roulant d'une valeur estimée par expertise directe, à 883 500 dinars. Le montant en question a été versé à la société AVITOP dans sa globalité, au cours de l'exercice 2010, et les biens en question sont en exploitation effective par la SOPAT. Mais le transfert de propriété de ces biens n'a pas eu lieu jusqu'au 31 décembre 2013. Cependant la société a procédé à leur constatation comptable parmi ses immobilisations et a constaté l'amortissement relatif à ces biens, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011. En l'absence d'une visibilité sur la date possible de transfert de propriété des biens concernés, la constatation comptable opérée n'est pas conforme à la réglementation en vigueur et est de nature à fausser la valeur des immobilisations de la société.

### **Opinion**

A notre avis, sous réserve des incidences financières des observations évoquées au paragraphe 'Justification de l'opinion avec réserves', les états financiers ci-joints, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SOPAT au 31 décembre 2013, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes en vigueur du système comptable des entreprises.

### **Paragraphe d'observations**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

Des irrégularités significatives ont été commises par la société, et avaient pour impact de fausser ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 et ses situations intermédiaires et de clôture de plusieurs exercices antérieurs. Les irrégularités en question ont consisté en la majoration indue, et d'une façon progressive d'une année à l'autre, des résultats de plusieurs exercices comptables, et ce en minimisant les achats de la société et en augmentant ses ventes et ses stocks. Ces irrégularités ont été commises en usant de manœuvres dont la consistance et la portée ont été portées devant les autorités compétentes en application des dispositions réglementaires régissant une telle situation.

L'impact financier de cette situation a été atténué par le versement en 2014, d'un montant de 16 363 994 dinars dans les caisses de la société, à titre de dédommagement, dans le cadre d'un accord entre un groupe de cédants des actions de la société GALLUS, société mère de la SOPAT et les cessionnaires de ces actions.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 ont tenu compte de ces événements postérieurs à la date de clôture. Une régularisation des comptes concernés a été opérée et les données comparatives retraitées de l'exercice 2012, ont été présentées en conséquence.

La note 11 aux états financiers détaille l'impact de cette régularisation.

### **Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires**

Nous avons procédé également, aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers, des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2013.

Nous avons procédé également, dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous avons découvert l'existence de fraudes au sens de la norme internationale d'audit ISA 240 et avons adapté nos procédures d'audit en conséquence. Les anomalies comptables qui en découlaient ont été corrigées, et il n'existe pas, par ailleurs, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter davantage notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-haut.

Il est à signaler, en outre, que nous n'avons pas eu d'évidence sur le fonctionnement effectif du comité permanent d'audit de la société, au sens des dispositions de l'article 256 bis du code des sociétés commerciales.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 20 novembre 2014

**Hechmi ABDELWAHED**

**SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA**  
**« SOPAT »**  
**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2013**

### **Messieurs les actionnaires de la Société SOPAT**

En application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base d'informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice 2013**

La SOPAT a signé un contrat de prêt à court terme avec l'Arab Tunisian Bank au cours de l'exercice 2013 pour un montant de 180 000 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 13 novembre 2014 et soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

### **GALLUS (société mère)**

La SOPAT a émis un billet de trésorerie de 200 000 dinars qui a été souscrit par GALLUS, en date du 4 mars 2013 pour une durée de 180 jours, portant intérêts au taux de 6,25 %.  
Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 13 novembre 2014 et soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

La SOPAT a émis un billet de trésorerie de 500 000 dinars qui a été souscrit par GALLUS, en date du 3 mai 2013 pour une durée de 90 jours, portant intérêts au taux de 6,7 %.  
Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 13 novembre 2014 et soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

La SOPAT a émis un billet de trésorerie de 500 000 dinars qui a été souscrit par GALLUS, en date du 20 août 2013 pour une durée de 90 jours, portant intérêts au taux de 6,7 %.  
Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 13 novembre 2014 et soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

La SOPAT a émis un billet de trésorerie de 200 000 dinars qui a été souscrit par GALLUS, en date du 31 août 2013 pour une durée de 180 jours, portant intérêts au taux de 6,75 %.  
Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 13 novembre 2014 et soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

La SOPAT a émis un billet de trésorerie de 500 000 dinars qui a été souscrit par GALLUS, en date du 12 novembre 2013 pour une durée de 90 jours, portant intérêts au taux de 6,66 %.  
Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 13 novembre 2014 et soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

La société GALLUS a prêté à la SOPAT en date du 26 juillet 2012, un montant de 350 000 dinars.  
Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 13 novembre 2014 et soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

### **La Centrale Des Viandes Rouges**

La société SOPAT a avancé à la société La Centrale Des Viandes Rouges CVR, partie liée, des sommes d'argent à concurrence de 210 000 dinars.  
Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 13 novembre 2014 et soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

### **ATD SICAR**

La SOPAT a émis un billet de trésorerie de 500 000 dinars qui a été souscrit par l'ATD SICAR en date du 23 mai 2013 pour une durée de 40 jours, portant intérêts au taux de 5,20 %.  
Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 13 novembre 2014 et soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

La SOPAT a émis un billet de trésorerie de 500 000 dinars qui a été souscrit par l'ATD SICAR, en date du 14 mars 2013 pour une durée de 70 jours, portant intérêts au taux de 5,20 %.  
Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 13 novembre 2014 et soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

La SOPAT a émis un billet de trésorerie de 500 000 dinars qui a été souscrit par l'ATD SICAR, en date du 2 juillet 2013 pour une durée de 30 jours, portant intérêts au taux de 5,20 %.  
Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 13 novembre 2014 et soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

La SOPAT a émis un billet de trésorerie de 500 000 dinars qui a été souscrit par l'ATD SICAR, en date du 23 août 2013 pour une durée de 30 jours, portant intérêts au taux de 5,70 %.  
Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 13 novembre 2014 et soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

La SOPAT a émis un billet de trésorerie de 500 000 dinars qui a été souscrit par l'ATD SICAR, en date du 22 septembre 2013 pour une durée de 50 jours, portant intérêts au taux de 5,80 %.  
Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 13 novembre 2014 et soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

La SOPAT a émis un billet de trésorerie de 500 000 dinars qui a été souscrit par l'ATD SICAR, en date du 11 novembre 2013 pour une durée de 50 jours, portant intérêts au taux de 5,90 %.  
Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 13 novembre 2014 et soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

## **Autres conventions**

La SOPAT a signé un contrat de prêt à court terme de 180 000 dinars avec l'Arab Tunisian Bank enregistré le 8 mai 2013. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date 1<sup>er</sup> juillet 2013 et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

La SOPAT a signé un contrat de prêt à court terme de 400 000 dinars avec l'Arab Tunisian Bank. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date 1<sup>er</sup> juillet 2013 et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

La SOPAT a signé un contrat de prêt avec l'Arab Tunisian Bank enregistré le 8 avril 2013 de 4 600 000 dinars. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date 1<sup>er</sup> juillet 2013 et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

## **II. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs**

Les opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, continuent à exister pour l'exercice clos au 31 décembre 2013.

### **NUTRITOP**

La SOPAT avait avancé à la société NUTRITOP la somme de 2 700 000 dinars en décembre 2010. Ce prêt a été autorisé par le Conseil d'Administration du 9 juillet 2012, sous la condition suspensive de doter la SOPAT de garanties suffisantes. Informée, l'assemblée générale des actionnaires du 30 juillet 2012, en a décidé le report d'examen et d'approbation éventuelle à une séance ultérieure.

La SOPAT a décidé de convertir la somme en question, en un prêt assorti de garanties et productif d'intérêts financiers pour une période de neuf mois à partir de la date du 9 juillet 2012. Les administrateurs Messieurs Fethi, Rached et Imed Lahmar se sont engagés en lieu et place de la société NURITOP pour le paiement des intérêts relatifs à ce prêt.

Par ailleurs, la SOPAT a accordé à la société NUTRITOP, une avance commerciale remboursable par des retenues sur les factures des prestations à fournir par cette dernière. Le solde de l'avance en question, s'élève au 31 décembre 2013 à 795 399 dinars.

Ces conventions restent soumises à l'approbation de votre assemblée générale.

La société SOPAT a conclu avec la société NUTRITOP, un contrat de sous-traitance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 en vertu duquel la société NUTRITOP assure la production pour le compte de la SOPAT d'aliments pour volailles. Un avenant à ce contrat a été conclu le 31 décembre 2011 afin de porter la prestation de service de 30 à 37 dinars toutes taxes comprises la tonne d'aliments produits. La société SOPAT a convenu de prendre en charge la consommation de la société NUTRITOP en carburant pour la chaudière.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 30 juin 2011 et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 30 juillet 2011.

La SOPAT s'est portée caution solidaire et a hypothéqué un bien immobilier sis à Bouficha, propriété de la SOPAT, objet du titre foncier n°200809 / 105633, en garantie d'un crédit de gestion accordé par l'Amen Bank à la société NUTRITOP pour une valeur de 4 450 000 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 24 mars 2007 et approuvée par l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006.

### **LAHMAR HOLDING**

Suivant un acte de cession d'actions daté du 25 décembre 2007 entre la société LAHMAR HOLDING et la SOPAT, sociétés ayant des administrateurs en commun, la SOPAT a cédé 27 478 actions lui revenant dans le capital de la société AVITOP au prix de 418 504 dinars, payable sur une durée de cinq ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et portant intérêts au taux du marché monétaire.

Suivant un avenant signé le 25 décembre 2007, d'un acte de cession d'actions daté du 4 juin 2007, entre la société LAHMAR HOLDING et la SOPAT, la SOPAT a cédé 22 234 actions lui revenant dans le capital de la société LOGITOP au prix de 228 078 dinars, payable sur une durée de cinq ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et portant intérêts au taux du marché monétaire.

Suivant un avenant signé le 25 décembre 2007, d'un acte de cession d'actions daté du 4 juin 2007 entre la société LAHMAR HOLDING et la SOPAT, la SOPAT a cédé 6 000 actions lui revenant dans le capital de la société « MAVI » au prix de 79 280 dinars payable sur une durée de cinq ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et portant intérêts au taux du marché monétaire.

Le solde échu et non payé de ces créances, intérêts courus inclus, s'élève au 31 décembre 2013, à 100 485 dinars.

Ces conventions autorisées par le conseil d'administration du 5 septembre 2006, ont été approuvées par l'assemblée générale des actionnaires du 21 avril 2008.

### **MOHAMED LAHMAR**

Suivant un acte de cession d'actions en date du 7 juillet 2006, la société SOPAT a cédé à Monsieur Mohamed LAHMAR, 205 960 actions lui revenant dans le capital de la société DINDY au prix de 2 677 480 dinars payable sur une durée de treize ans avec trois années de grâce, rémunéré au taux du marché monétaire. Le solde de cette créance s'élève au 31 décembre 2013, à 2 528 358 dinars. Le solde échu et non payé de ce montant s'élève à la même date, en principal et intérêts, à 1 353 079 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 5 septembre 2006 et approuvée par l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006.

## **AVITOP**

La SOPAT a signé avec la société AVITOP en 2009, une promesse de vente, en vertu de laquelle la SOPAT s'engage à acquérir un parc roulant, propriété d'AVITOP, pour une valeur de 883 500 dinars. Ce montant a été libéré à la société « AVITOP » et le parc roulant figure parmi les immobilisations corporelles de la société SOPAT au 31 décembre 2013.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 21 mai 2010 et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 14 juin 2010.

Suivant un contrat de vente signé le 28 septembre 2009 entre la SOPAT et la société AVITOP, la SOPAT a acquis auprès de cette dernière un terrain sis à Boumerdes, pour une valeur de 403 138 dinars, la SOPAT a conclu un deuxième contrat portant sur l'acquisition de centres d'élevage, des équipements et des matériaux édifiés sur le même terrain pour une valeur globale de 1 207 195 dinars.

Le terrain en question est hypothéqué dans sa totalité au profit d'Attijari Bank en garantie d'un crédit à court terme contracté par AVITOP pour 1 200 000 dinars.

Cette convention est autorisée par le conseil d'administration du 29 septembre 2009 et approuvée par l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009.

Suivant un contrat de vente signé le 28 septembre 2009 avec la société AVITOP, la SOPAT a acquis un terrain sis à Boumerdes, objet du titre foncier n°26378 pour une valeur de 339 444 dinars. La SOPAT a conclu un deuxième contrat avec AVITOP, pour l'acquisition des centres d'élevage, des équipements et des matériaux édifiés sur le terrain pour une valeur de 1 861 701 dinars.

Le terrain en question est hypothéqué dans sa totalité au profit de l'Amen Bank en garantie d'un crédit de 4 050 000 dinars

Cette convention est autorisée par le conseil d'administration du 29 septembre 2009 et approuvée par l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009.

## **AUTRES CONVENTIONS**

La SOPAT a signé un contrat de prêt à court terme avec l'Amen Bank enregistré le 18 octobre 2011, de 1 155 000 dinars pour porter l'enveloppe de crédit totale à la somme de 6 700 000 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 9 juillet 2012 et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

La SOPAT a signé un contrat de prêt à court terme avec Amen Bank en date du 28 juillet 2010 pour une valeur de 1 500 000 dinars.

Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration du 27 septembre 2010.

La SOPAT a signé un avenant au contrat de prêt avec ATTIJARI BANK signé en date du 23 décembre 2010, pour porter l'enveloppe de crédit à 1 846 000 dinars, ce prêt a été assorti de garanties réelles.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 9 juillet 2012 et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

La SOPAT a signé un contrat de prêt à court terme avec Attijari Bank en date du 24 décembre 2010 pour une valeur de 1 900 000 dinars.

Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration du 30 juin 2011.

La SOPAT a renouvelé un contrat de crédit de gestion avec l'Union internationale de Banques en 2010 pour augmenter l'enveloppe de crédit à un montant de 1 260 000 dinars.

Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration du 30 juin 2011.

La SOPAT a signé un contrat de crédit avec la Banque Internationale Arabe de Tunisie, pour un montant de 3 630 000 dinars.

Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration du 29 septembre 2009 et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 14 juin 2010.

## **III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants**

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération et les avantages accordés au Président Directeur Général ont été fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 26 mars 2011. La charge salariale brute, hors charges sociales s'est élevée au titre de l'exercice 2013, à 138 510 dinars.

En outre la société prend en charge la facture de son téléphone, les charges liées à son logement, un quota mensuel de carburant de 400 dinars par mois, ainsi qu'un véhicule de fonction.

Au cours des exercices antérieurs, le Président Directeur Général a perçu au titre de ses salaires, un montant de 36 149 dinars de plus que le montant décidé par le conseil d'administration. Ce montant a été remboursé à hauteur de 9 500 dinars jusqu'au mois de mars 2014.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sont détaillés au niveau du tableau ci-dessous (données en dinars) :

<b>Montants bruts en Dinars</b>	<b>Président Directeur Général</b>	
	<b>Charges de l'exercice</b>	<b>Passif au 31/12/2013</b>
<b>Salaires</b>	138 510	8 197
<b>Total</b>	<b>138 510</b>	<b>8 197</b>

Par ailleurs, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités et nos examens n'ont pas révélé la réalisation de telles autres opérations.

Tunis, le 20 novembre 2014

**Hechmi ABDELWAHED**

# AVIS DES SOCIETES

## ETATS FINANCIERS

### Assurances Multirisques Ittihad -AMI ASSURANCES- Siège Social : 15, rue de Mauritanie -1002 Tunis-

L'Assurances Multirisques Ittihad -AMI Assurances- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 29 novembre 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mme. Emna RACHIKOU ( FMBZ-KPMG Tunisie) et Mr.Abdellatif ABBES (UAT).

### BILAN ARRETE AU 31/12/2013 (Exprimé en dinars)

ACTIF Situation arrêtée au 31/12/2013	2013			2012
	Brut	Amortissement et provision	Net	Net
<b>AC1-Actifs incorporels</b>				
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	904 925	891 420	13 505	51 211
AC13- Fonds commercial	298 534	28 534	270 000	114 263
	<b>1 203 459</b>	<b>919 954</b>	<b>283 505</b>	<b>165 474</b>
<b>AC2-Actifs corporels d'exploitation</b>				
AC21-Installations techniques et machines	2 329 256	1 568 228	761 028	990 587
AC22-Autres installations, outillage et mobilier	877 085	560 383	316 702	387 093
AC23- Dépôts et cautionnements	77 900	0	77 900	77 900
	<b>3 284 241</b>	<b>2 128 611</b>	<b>1 155 630</b>	<b>1 455 580</b>
<b>AC3-Placements</b>				
AC31-Terrains et constructions				
AC311-Terrains et constructions d'exploitation	26 134 690	492 640	25 642 051	20 338 822
AC312-Terrains et constructions hors exploitation				
AC32-Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation	1 559 990		1 559 990	
AC324- Obligation et autres titres à revenus fixes	140 000	0	140 000	60 000
AC33-Autres placements financiers				
AC331- Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	26 408 552	2 478 142	23 930 410	23 822 123
AC332- Obligations et autres titres à revenus fixe	119 715 551		119 715 551	122 291 591
AC334- Autres prêts	1 889 607		1 889 607	1 412 199
AC335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	1 978 504		1 978 504	2 611 854
AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	207 941		207 941	187 533
	<b>178 034 835</b>	<b>2 970 782</b>	<b>175 064 054</b>	<b>170 724 122</b>
<b>AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>				
AC510-Provision pour primes non acquises	794 326		794 326	1 010 381
AC520-Provision d'assurance vie	3 812 215		3 812 215	3 530 281
AC530-Provision pour sinistres vie	544 525		544 525	349 017
AC531-Provision pour sinistres non vie	4 658 712		4 658 712	4 826 430
	<b>9 809 778</b>		<b>9 809 778</b>	<b>9 716 108</b>
<b>AC6-Créances</b>				
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611-Primes acquises et non émises	1 026 037		1 026 037	1 423 734
AC612-Autres créances nées d'opération d'assurance directe	37 753 766	4 136 244	33 617 522	26 911 961
AC613-Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	10 646 220		10 646 220	8 416 325
AC62- Créances nées d'opérations de réassurance	3 292 027		3 292 027	3 618 127
AC63-Autres créances				
AC631-Personnel	451 502		451 502	357 264
AC632-Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques				
AC633-Débiteurs divers	1 784 743		1 784 743	2 279 599
	<b>54 954 295</b>	<b>4 136 244</b>	<b>50 818 050</b>	<b>43 007 010</b>
<b>AC7-Autres éléments d'actif</b>				
AC71-Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	6 790 999	196 346	6 594 653	8 214 527
AC72-Charges reportées				
AC721-frais d'acquisition reportés	4 905 019		4 905 019	4 439 700
AC722-Autres charges à répartir	259 325		259 325	
AC73-Comptes de régularisation Actif				
AC731-Intérêts et loyers acquis et non échus	3 874 841		3 874 841	3 674 535
AC733-Autres comptes de régularisation	121 211		121 211	19 784
	<b>15 951 394</b>	<b>196 346</b>	<b>15 755 048</b>	<b>16 348 546</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>263 238 002</b>	<b>10 351 937</b>	<b>252 886 065</b>	<b>241 416 840</b>



<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b> <b>Situation arrêtée au 31/12/2013</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Capitaux propres</b>		
CP1- Fonds communs	6 503 402	6 183 142
CP2- Réserves et primes liées au capital	0	0
CP3- Résultats reportés	-2 957 517	4 459 932
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>3 545 885</b>	<b>10 643 074</b>
CP6- Résultat de l'exercice	<b>401 389</b>	<b>-7 417 447</b>
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>	<b>3 947 274</b>	<b>3 225 627</b>
<b>PA1-Autres passifs financiers</b>		
PA13-Autres emprunts	924 072	1 991 709
	<b>924 072</b>	<b>1 991 709</b>
<b>PA2-Provisions pour autres risques et charges</b>		
PA23-Autres provisions	50 000	50 000
	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
<b>PA3-Provisions techniques brutes</b>		
<i>PA310- Provisions pour primes non acquises</i>	40 758 836	38 025 848
<i>PA320- Provisions assurances vie</i>	26 744 691	24 262 109
<i>PA330- Provision pour sinistres (vie)</i>	3 295 057	2 413 501
<i>PA331- Provision pour sinistres (non vie)</i>	164 796 664	160 313 973
<i>PA361- Autres provisions techniques (non vie)</i>	535 014	1 003 543
	<b>236 130 262</b>	<b>226 018 974</b>
<b>PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs</b>	<b>4 829 254</b>	<b>5 418 591</b>
<b>PA6-Autres dettes</b>		
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe	<b>0</b>	<b>0</b>
PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance	1 598 048	714 676
PA63-Autres dettes		
<i>PA631-Dépôts et cautionnements reçus</i>	74 400	72 096
<i>PA632-Personnel</i>	0	0
<i>PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	2 394 365	2 105 966
<i>PA634-Créditeurs divers</i>	1 297 846	714 216
	<b>5 364 659</b>	<b>3 606 954</b>
<b>PA7-Autres passifs</b>		
PA71-Comptes de régularisation Passif		
<i>PA712-Autres comptes de régularisation Passif</i>	1 640 544	1 104 985
	<b>1 640 544</b>	<b>1 104 985</b>
<b>Total du passif</b>	<b>248 938 791</b>	<b>238 191 214</b>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>	<b>252 886 065</b>	<b>241 416 840</b>

**Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie**  
(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2013	Opérations brutes 2013	Cessionset/ou rétrocessions 2013	Opérations nettes 2013	Opérations nettes 2012
<b>PRNV1- Primes acquises</b>				
PRNV 11- Primes émises et acceptées	112 590 680	-3 285 254	109 305 427	97 702 146
PRNV 12- Variation de la provision pour primes non acquises	-2 732 988	-216 055	-2 949 042	-4 266 082
	<b>109 857 693</b>	<b>-3 501 308</b>	<b>106 356 384</b>	<b>93 436 064</b>
<b>PRNT3- Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</b>	<b>4 934 520</b>	<b>0</b>	<b>4 934 520</b>	<b>4 590 809</b>
<b>PRNV2- Autres produits techniques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHNV1- Charges de sinistres</b>				
CHNV 11- Montants payés	-80 891 021	1 748 074	-79 142 947	-71 312 459
CHNV 12- Variation de la provision pour sinistres	-4 482 690	-167 717	-4 650 408	-7 921 950
	<b>-85 373 712</b>	<b>1 580 357</b>	<b>-83 793 355</b>	<b>-79 234 409</b>
<b>CHNV2- Variation des autres provisions techniques</b>	<b>468 529</b>	<b>0</b>	<b>468 529</b>	<b>-405 696</b>
<b>CHNV3- Participation aux bénéfices et ristournes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHNV4- Frais d'exploitation</b>				
CHNV 41- Frais d'acquisition	-12 673 011		-12 673 011	-10 734 782
CHNV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	478 675		478 675	507 815
CHNV 43- Frais d'administration	-17 008 574		-17 008 574	-16 759 026
CHNV 44- Commissions reçues des réassureurs		500 978	500 978	412 890
	<b>-29 202 910</b>	<b>500 978</b>	<b>-28 701 933</b>	<b>-26 573 103</b>
<b>CHNV5- Autres charges techniques</b>				
<b>RTNV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)</b>	<b>684 120</b>	<b>-1 419 974</b>	<b>-735 854</b>	<b>-8 186 334</b>

## Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2013	Opérations brutes 2013	Cessionset/ou rétrocessions 2013	Opérations nettes 2013	Opérations nettes 2012
<b>PRV1- Primes</b>				
PRV 11- Primes émises et acceptées	6 392 121	-724 348	5 667 773	6 983 110
	<b>6 392 121</b>	<b>-724 348</b>	<b>5 667 773</b>	<b>6 983 110</b>
<b>PRV2- Produits des placements</b>				
PRV 21- Revenus des placements	804 670		804 670	665 477
PRV 22- Produits des autres placements	61 140		61 140	38 181
PRV 23- Reprise de corrections de valeurs sur placements	11 964		11 964	54 591
PRV 24- Profits provenant de la réalisation des placements			0	0
	<b>877 774</b>	<b>0</b>	<b>877 774</b>	<b>758 249</b>
<b>CHV1- Charges de sinistres</b>				
CHV 11- Montants payés	-1 180 904	337 012	-843 893	-842 120
CHV 12- Variation de la provision pour sinistres	-881 555	195 508	-686 047	-137 594
	<b>-2 062 460</b>	<b>532 520</b>	<b>-1 529 940</b>	<b>-979 714</b>
<b>CHV2- Variation des autres provisions techniques</b>				
CHV 21- Provisions d'assurance vie	-2 482 582	281 934	-2 200 648	-4 375 089
CHV 22- Autres provisions techniques			0	0
	<b>-2 482 582</b>	<b>281 934</b>	<b>-2 200 648</b>	<b>-4 375 089</b>
<b>CHV3- Participation aux bénéfices et ristournes</b>		727	727	0
<b>CHV4- Frais d'exploitation</b>				
CHV 41- Frais d'acquisition	-919 051		-919 051	-1 353 069
CHV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-13 357		-13 357	-52 634
CHV 43- Frais d'administration	-870 722		-870 722	-570 365
CHV 44- Commissions reçues des réassureurs		198 146	198 146	253 211
	<b>-1 803 130</b>	<b>198 146</b>	<b>-1 604 984</b>	<b>-1 722 857</b>
<b>CHV5- Autres charges techniques</b>				
<b>CHV9- Charges de placement</b>				
CHV 91- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-39 720		-39 720	-40 594
CHV 92- Correction de valeur sur placements	-88 150		-88 150	-79 900
CHV 93- Pertes provenant de la réalisation des placements	-30 648		-30 648	-23 424
	<b>-158 518</b>	<b>0</b>	<b>-158 518</b>	<b>-143 919</b>
<b>RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)</b>	<b>763 205</b>	<b>288 980</b>	<b>1 052 185</b>	<b>519 781</b>

# ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2013	2013	2012
<b>RTNV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)</b>	<b>-735 854</b>	<b>-8 186 334</b>
<b>RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)</b>	<b>1 052 185</b>	<b>519 781</b>
<b>PRNT1- Produits des placements (assurances et/ou réassurance non vie)</b>		
PRNT11- Revenus des placements	5 615 496	5 238 536
PRNT12- Produits des autres placements		
PRNT13- Reprise de corrections de valeurs sur placements	426 673	300 555
PRNT14- Profits provenant de la réalisation des placements	83 489	429 730
	<b>6 125 658</b>	<b>5 968 821</b>
<b>CHNT1- Charges des placements</b>		
CHNT11- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-277 189	-319 551
CHNT12- Correction de valeur sur placements	-615 168	-628 960
CHNT13- Pertes provenant de la réalisation des placements	-213 881	-184 394
	<b>-1 106 238</b>	<b>-1 132 905</b>
<b>CHNT2- Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</b>	<b>-4 934 520</b>	<b>-4 590 809</b>
<b>PRNT2- Autres produits non techniques</b>	<b>160</b>	<b>4 000</b>
<b>CHNT3- Autres charges non techniques</b>		
<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>	<b>401 389</b>	<b>-7 417 447</b>
<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>	<b>401 389</b>	<b>-7 417 447</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>401 389</b>	<b>-7 417 447</b>

## TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2013	2013	2012
<b>HB1- Engagements reçus</b>	1 446 814	762 218
<b>HB2- Engagements donnés</b>		
HB21- Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées		
HB22- Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
HB23- Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24- Autres engagements donnés		
<b>HB3- Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires</b>		
<b>HB4- Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution</b>		
<b>HB5- Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>		
<b>HB6- Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>		

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2013	Notes	2013	2012
<b><u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u></b>			
Encaissements des primes reçues des assurés		122 064 806	109 369 893
Sommes versées pour paiement des sinistres		-79 957 565	-70 581 398
Commissions versées aux intermédiaires		-12 338 670	-10 788 260
Encaissements des sinistres pour cessions		8 823	8 280
Décaissements des primes pour cessions		-1 794 305	-1 362 396
Commissions recues des cessions		84 497	79 299
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-9 459 277	-9 640 065
Variation des espèces reçues des cessionnaires		687 484	645 192
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		-57 174 105	-84 798 655
Encaissements liés à la cession de placements financiers		54 496 759	86 687 496
Taxes sur les assurances versées au Trésor		-18 207 243	-16 165 789
Produits financiers reçus		5 989 813	6 578 517
Autres mouvements		417 784	454 200
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>4 818 801</b>	<b>10 486 314</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u></b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-5 611 677	-7 415 253
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières		<b>-80 000</b>	<b>-62 900</b>
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation			
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
Autres mouvements			
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>-5 691 677</b>	<b>-7 478 153</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u></b>			
Encaissements suite à l'émission d'actions (Adhésion)		320 260	369 002
Encaissements provenant d'emprunts		0	0
Remboursements d'emprunts		-1 067 257	-1 008 291
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales			
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>-746 997</b>	<b>-639 289</b>
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités			
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>-1 619 874</b>	<b>2 368 872</b>
<b>Trésorerie de début de l'exercice</b>		<b>8 410 873</b>	<b>6 042 001</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>	<b>VI</b>	<b>6 790 999</b>	<b>8 410 873</b>

## I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

**Dénomination sociale :** Assurances Mutuelles El Ittihad

**Siège social :** 15, rue de Mauritanie, 1002 Tunis

**Téléphone :** +216 71 78 39 95/ 71 78 45 44

**Fax :** +216 71 78 88 10

**Email :** [ami.ass@planet.tn](mailto:ami.ass@planet.tn)      **Site web :** [www.assurancesami.com](http://www.assurancesami.com)

Emanation de la coopérative d'assurance El Ittihad, Assurances Mutuelles Ittihad « AMI » a été créée en 2003 dans le cadre d'un assainissement technique et financier. Elle a pour objet en Tunisie comme à l'étranger, la réalisation et la gestion des contrats ou de convention d'assurance et de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les sociétés d'assurances.

Le fonds commun s'élève à 6 503 402 DT au 31 Décembre 2013. Il représente le cumul des droits d'adhésion de 20 DT chacun versés par tous les adhérents depuis la création de l'AMI et qui sont actuellement assurés ou non assurés .

La mutuelle est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92-24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94-10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97-24 du 28 Avril 1997 et la loi N° 2002-37 du 1<sup>er</sup> Avril 2002.

La mutuelle distribue ses produits et services à travers un groupe de professionnel composant son réseau de souscription qui comprend 120 agences, 07 point de vente, 29 courtiers, 6 conseillers clients et une succursale répartis sur tout le territoire Tunisien.

L'effectif du personnel au 31/12/2013 se présente comme suit :

Cadres	183
Employés	120
Contractuels	20
<b>Total</b>	<b>323</b>

## II – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

- Dans le cadre de sa restructuration financière et juridique, l'AGE tenue le 28/12/2013 a pris les décisions suivantes qui sont effectivement exécutées au cours de l'année 2014 :
  - La transformation d'AMI Assurances d'une mutuelle en une société anonyme ;
  - La conversion du fonds commun en capital social ;
  - L'ouverture des souscriptions au capital et fixation de la répartition des titres offerts ;
  - La fixation du prix de souscription par action ;
  - La modification des statuts d'AMI Assurances.
- L'AMI a participé dans le capital de la compagnie d'assurance Ettakafoulia créée en 06/2013 pour un montant de 1.300.000 D représentant 13% dans le capital de la compagnie qui s'élève à 10.000.000 D
- L'augmentation des règlements sinistres de 9,8 MDT par rapport à 2012 passant ainsi de 72,9 MDT en 2012 à 82,1 MDT en 2013.
- L'augmentation du chiffre d'affaires de 11 MDT par rapport à 2012 passant ainsi de 108 MDT en 2012 à 119 MDT en 2013
- La constatation d'un résultat bénéficiaire de 401 389 DT.

## III - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

### A - NOTE SUR LE RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers relatifs à la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2013, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 et notamment par les normes comptables sectorielles (NC 26, 27, 28, 29, 30 et 31) relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ ou de réassurance (arrêté du ministre de finances du 26 juin 2000).

### B - BASE DE MESURE

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués au coût historique.

Les méthodes d'évaluation et de présentation adoptées pour l'arrêté des comptes de 2013 n'ont pas connu de changement par rapport à celles retenues pour l'arrêté des comptes de 2012.

### C - METHODES COMPTABLES PERTINENTES

#### C 1 : Les actifs incorporels et corporels

Les immobilisations sont inscrites à l'actif à leurs coûts historiques (valeurs du transfert ou d'acquisition).

Les immobilisations sont amorties linéairement compte tenu des taux pratiqués ci après :

▪ Fonds commercial	5%
▪ Logiciels	33%
▪ Constructions	5%
▪ Matériels de transport	20%
▪ Matériel et mobilier de bureau	10%
▪ Matériel informatique	15%
▪ Agencements et Aménagements	10%

La gestion des actifs admis en représentation des provisions techniques n'est pas organisée selon le principe du cantonnement tel que prévu par l'article 30 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

## **C 2 : Les placements**

### **C 2-1- Les placements immobiliers :**

Les terrains et les constructions figurent au bilan pour leur valeur nette comptable. Les valeurs brutes correspondent à leur valeur d'évaluation lors du transfert (anciens biens immobiliers), ou à leur coût d'acquisition ou de construction (nouvelles acquisitions). Les constructions font l'objet d'un amortissement sur une base linéaire.

### **C 2-2- Autres placements**

#### **- Coût d'entrée des titres**

Les titres cotés et les titres non cotés sont comptabilisés en participations à leurs coûts d'acquisition (cours boursier ou prix d'émission).

Les frais accessoires, tels que les commissions boursières et les frais de courtage, sont comptabilisés en charges.

Les emprunts obligataires et les bons de trésor (titres à revenus fixes) sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

#### **- Evaluation à la date de clôture**

Les titres des sociétés cotées en bourse font l'objet d'une évaluation selon le cours boursier moyen du mois de décembre.

Les titres des sociétés non cotées font l'objet d'une évaluation à leur valeur d'usage (placement à long terme) ou à leur juste valeur (placement à court terme) qui correspond à la valeur mathématique.

Aussi bien pour les titres cotés que les titres non cotés, les plus-values latentes ne sont pas constatées et les moins-values latentes sont provisionnées.

#### **- Revenus des actions**

Les dividendes sont constatés parmi les produits de l'exercice au cours duquel le droit au dividende est établi (décision de distribution par l'organe compétent).

## **C 3 : Les créances**

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances :

- Les créances nées d'opérations d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance (IDA, FTUSA...).
- Les créances nées d'opération de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes.
- Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance, tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

La provision pour dépréciation des créances, constatée et présentée à l'actif en diminution des postes concernés, couvre le risque de non recouvrement, calculé sur la base de la balance par âge des créances et des taux de risque de non recouvrement estimé en fonction de l'antériorité des créances. Ces taux sont les suivants :

▪ créances de 2010 et antérieur	: 100%
▪ créances de 2011	: 50%
▪ créances de 2012	: 20%

## **C 4 : Les provisions techniques**

### **C 4-1 : Provisions spécifiques à l'assurance vie :**

- **Les provisions mathématiques** : Les provisions mathématiques correspondent à la date d'inventaire à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés. Elles sont déterminées contrat par contrat



conformément aux notes techniques certifiées par un actuaire et en respect du décret du ministre des finances du 25 janvier 2009.

- **Provision pour sinistres à payer** : Cette provision enregistre le montant estimé de la dette de l'AMI envers les assurés au titre des sinistres survenus, rachats et arrivés à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non encore réglés à cette date. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) conformément à l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

#### **C 4-2 : Provisions spécifiques à l'assurance non vie :**

- **Provisions pour primes non acquises** : La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime. Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis telle que prévue par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

- **Provisions pour sinistres à payer** : Les coûts des sinistres à payer sont évalués dossier par dossier et donnent lieu à une mise à jour permanente. Compte tenu de certaines limites dans le suivi par l'inventaire permanent extra-comptable, les règlements sont obtenus globalement à partir de la comptabilité.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la société et en application de la circulaire n°258 de l'année 2010 du ministre des finances.

Des chargements de gestion sont déterminés en fonction des frais de gestion de sinistre (7% pour la PSAP auto corporelle et 5% pour les autres).

La provision pour sinistres à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

- **Provision pour risques en cours** : Elle est calculée selon la démarche suivante :
  - Le total de la charge de sinistre et de 50% des frais d'administration et d'acquisition rattachés à l'exercice est rapporté au total des primes acquises relatives à la même période.
  - Le rapport défini précédemment est établi par branche d'assurance. L'écart constaté par rapport à 100 % est appliqué à la prime non acquise. Le résultat de cette opération constitue la provision pour risque en cours.
- **Provision d'égalisation** : Cette provision comprend tous les montants qui sont provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux notamment grêle, assurance crédit et assurance caution.

Elle est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des primes ou cotisation d'assurance de l'exercice. Jusqu'à l'année 2013, il n'a été constitué aucune provision pour égalisation

#### **C 5- Les revenus :**

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières qui s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation centrale et permanente.

Les primes dues par les assurés sont constatées en revenus à la date de signature du contrat ou à l'échéance et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

#### **C 6- Les charges par destination :**

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

Ces charges, comptabilisées initialement dans les comptes de la classe 9, sont réparties suivant les destinations suivantes :

- Frais d'acquisition
- Frais d'administration.

L'affectation des frais généraux par nature aux diverses destinations s'effectue directement par l'application informatique. La répartition des charges par destination entre les branches est proportionnelle au chiffre d'affaires.

#### **C 7- Affectation des produits nets des placements :**

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non-vie et vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques et des capitaux propres.

L'affectation de ces produits nets non-vie à chaque catégorie est effectuée au prorata des provisions techniques moyennes ((provisions techniques à l'ouverture + provisions techniques à la clôture) /2).

### **C 8- Primes à annuler :**

Le montant des primes à annuler au titre de l'exercice est égal à celui le plus élevé entre :

- Les primes émises nettes d'annulation de l'exercice multipliées par le taux des annulations réalisées en 2013 sur 2012 et antérieurs.
- Les primes annulées effectivement du 1<sup>er</sup> janvier 2013 jusqu'à la date de l'arrêté des états financiers.

### **C 9- Frais d'acquisition reportés :**

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation au compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

### **D – DEROGATIONS**

Par dérogation aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et de la norme comptable n° 29 relative aux provisions techniques, il n'a pas été procédé au calcul des provisions techniques suivantes en raison de l'absence d'informations nécessaires et de leur impact non significatif sur les états financiers:

- **Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques** : Elle correspond à la différence, calculée pour les placements, entre le montant global de la valeur de marché et la valeur comptable nette des placements concernés quand cette différence est négative.

L'absence d'un marché actif notamment pour les placements immobiliers rend difficile la détermination de cette provision.

- **Provision pour frais de gestion** : Elle a pour objet de couvrir les charges de gestion futures des contrats non couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers.

Les charges de gestion futures des contrats correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

- **Provision pour participation aux bénéficies** : Elle comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires sous la forme de participations aux bénéficies et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés ou ne sont pas inclus dans un fonds spécial. Le montant de la participation aux bénéficies est déterminé par rapport aux obligations contractuelles.

- **Provision pour sinistres à payer (sinistres matériels - branche auto) selon les méthodes statistiques** : L'AMI calcule la provision pour sinistres à payer en se basant uniquement sur la méthode d'évaluation par dossier et non pas la plus élevée des trois méthodes réglementaires suivantes :

- ✓ évaluation par dossier
- ✓ évaluation par référence au coût moyen des sinistres des exercices antérieurs
- ✓ évaluation basée sur les cadences de règlement

- **Provision pour égalisation vie** : Elle est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

### III - NOTES SUR LE BILAN :

#### **AC1 – Actifs incorporels**

Le solde brut de ce poste est de 1 203 459 DT à la fin de l'exercice 2013 contre 1 024 537 DT au 31/12/2012, soit une augmentation de 178 922 DT et il se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Logiciels	904 925	886 812	18 113
Indemnité compensatrice (fonds commercial)	298 534	137 725	160 809
<b>Total</b>	<b>1 203 459</b>	<b>1 024 537</b>	<b>178 922</b>

Le total des amortissements des actifs incorporels au 31/12/2013 est de 919 954 DT et la valeur comptable nette s'élève à 283 505 DT

#### **AC2 – Actifs corporels d'exploitation**

Le solde brut de cette rubrique au 31/12/2013 s'élève à 3 284 241 DT contre 3 204 273 DT au 31/12/2012, soit une augmentation de 79 968 DT se détaillant comme suit :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variation
AAI siège	835 574	832 580	2 994
Matériel de transport	300 146	300 146	0
Matériel informatique	1 193 536	1 130 242	63 294
Matériel et mobilier de bureau	877 085	863 405	13 680
Dépôts et cautionnements	77 900	77 900	0
<b>Total</b>	<b>3 284 241</b>	<b>3 204 273</b>	<b>79 968</b>

Le total des amortissements des actifs corporels d'exploitation au 31/12/2013 est de 2128 611 DT et la valeur comptable nette s'élève à 1 155 630 DT

#### **AC3 – Placements**

Les placements nets totalisent la somme de 175 064 054 DT en 2013 contre 170 724 122 DT en 2012, soit une augmentation de 4 339 932 DT se détaillant comme suit :

Libellés	Placement Brut 2013	Amort/Prov. 2013	Placement Net 2013	Placement Net 2012	Variation Nette
▪ Terrains et constructions	26 134 690	492 640	25 642 051	20 338 822	5 303 229
▪ Placements dans les entreprises liées et participations	1 699 990	0	1 699 990	60 000	1 639 990
▪ Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP.	26 408 552	2 478 142	23 930 410	23 822 123	108 287
▪ Obligations et autres titres à revenus fixes.	119 715 551	0	119 715 551	122 291 591	-2 576 040
▪ Autres dépôts et Prêts	4 076 052	0	4 076 052	4 211 586	-135 534
<b>Total</b>	<b>178 034 835</b>	<b>2 970 782</b>	<b>175 064 054</b>	<b>170 724 122</b>	<b>4 339 932</b>

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2 et AC3 est présenté au niveau de l'annexe 8.

#### **AC311- Terrains et Constructions d'exploitation :**

Le solde brut de ce poste s'élève à 26 134 690 DT au 31/12/2013. Le détail de ce poste se présente ainsi :

	31/12/2013	31/12/2012
Terrains	464 500	464 500
Terrain aux jardins du Lac de Tunis	4 188 800	4 188 800
Terrain à Sfax	116 899	116 899

Immeuble siège	696 300	696 300
Garage rue MZ Bourguiba	104 000	104 000
Immeuble Sfax	864 732	864 732
Immeuble Sousse	349 800	349 800
Immeuble Bizerte	327 660	327 660
Immeuble Gabès	87 100	87 100
Immeuble Nabeul	48 300	48 300
Immeuble encours LAC	18 878 535	13 533 812
Immeuble encours Menzel Bourguiba	8 064	0
<b>Total</b>	<b>26 134 690</b>	<b>20 781 903</b>

L'amortissement des immeubles au 31/12/2013 s'élève à 492 640 DT et la valeur comptable nette s'élève à 25 642 051 DT

AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation :

Le solde de ce poste s'élève à 1 559 990 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2013
Actions Ettakafoulia	1 300 000
Actions GMP	259 990
<b>Total</b>	<b>1 559 990</b>

AC331- Actions et autres titres à revenus variables :

Le solde de ce poste s'élève à 26 408 552 DT au 31/12/2013 contre 26 080 306 DT au 31/12/2012, soit une augmentation de 328 246 DT.

Cette rubrique englobe les parts sociales et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles l'AMI n'exerce ni un contrôle exclusif ni une influence notable.

Le détail de cette rubrique se présente ainsi :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Actions cotées	13 867 985	11 359 768	2 508 217
Actions non cotées	1 059 618	1 319 608	-259 990
SICAV obligataire	1 913 660	4 134 912	-2 221 252
Fond commun de placement	9 567 289	9 266 018	301 271
<b>Total</b>	<b>26 408 552</b>	<b>26 080 306</b>	<b>328 246</b>

Cette rubrique est provisionnée au 31/12/2013 pour 2 478 142 DT constituée essentiellement sur la participation « l'hôtel AMILCAR » (969 992 DT) et la participation « Ciments de Bizerte » (505.133 DT). La valeur nette s'élève à 23 930 410 DT.

AC332 - Obligations et autres titres à revenus fixes :

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 119 715 551 DT au 31/12/2013 contre 122 291 591 DT au 31/12/2012, soit une diminution de 2 576 040 DT.

Cette rubrique englobe les emprunts obligataires, les comptes à terme et les bons de caisse et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variation
▪ Emprunts obligataires	26 567 335	27 321 365	-754 030
▪ Bons de trésors et assimilés	35 913 216	38 235 226	-2 322 010
▪ Comptes de dépôts placements	51 105 000	45 475 000	4 630 000
▪ Bons de caisse	7 130 000	11 260 000	-4 130 000
<b>Valeur brute</b>	<b>119 715 551</b>	<b>122 291 591</b>	<b>-2 576 040</b>

AC334 - Autres Prêts :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à 1 889 607 DT contre 1 412 199 DT au 31/12/2012, soit une augmentation de 477 408 DT due essentiellement aux prêts accordés sur fonds social.

AC 335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 978 504 DT au 31/12/2013 contre 2 611 854 DT au 31/12/2012, soit une diminution 633 350 DT. Ce solde se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Dépôt auprès de la TGT	1 978 504	2 611 854	- 633 350
<b>Total</b>	<b>1 978 504</b>	<b>2 611 854</b>	<b>- 633 350</b>

AC34 – Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à 207 941 DT contre 187 533 DT au 31/12/2012, soit une augmentation de 20 408 DT.

**AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques**

La part des réassureurs dans les provisions techniques s'élève à 9 809 778 DT au 31/12/2013 contre 9 716 108 DT au 31/12/2012, soit une variation positive de 93 670 DT.

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Provision pour primes non acquises	794 326	1 010 381	-216 055
Provision d'assurances vie	3 812 215	3 530 280	281 935
Provision pour sinistres vie	544 525	349 017	195 508
Provision pour sinistres non vie	4 658 712	4 826 430	-167 718
<b>Total</b>	<b>9 809 778</b>	<b>9 716 108</b>	<b>93 670</b>

**AC6 – Créances**

**AC611- Primes acquises et non émises :**

La valeur des primes acquises et non émises (PANE) s'élève à 1 026 037 DT au 31/12/2013 contre 1 423 734 DT au 31/12/2012, soit une diminution de 397 697 DT et se détaillant comme suit :

Branches	2013	2012	Variation
Groupe	1 026 037	1 279 052	-253 015
Vie	0	144 682	-144 682
<b>Total</b>	<b>1 026 037</b>	<b>1 423 734</b>	<b>-397 697</b>

La valeur relative à la branche groupe arrêtée au 31/12/2013 correspond au bordereau terme échu 4<sup>ème</sup> trimestre.

**AC612- Créances nées d'opérations d'assurance directe**

La valeur brute de cette rubrique s'élève à 37 753 766 DT au 31/12/2013 contre 29 827 475 DT au 31/12/2012, soit une augmentation de 7 926 291 DT et se détaille ainsi :

Libellés		31/12/2013	31/12/2012	Variation
Primes à annuler	(a)	- 1 108 526	- 1 124 659	16 133
Agences-succursales	(b)	38 862 292	30 952 134	7 910 158
<b>Total</b>		<b>37 753 766</b>	<b>29 827 475</b>	<b>7 926 291</b>

La provision relative à l'ancienneté des créances nées d'opérations d'assurance directe s'élève à 4 115 514 DT, d'où une valeur nette de 33 617 522 DT.

**(a) Primes à annuler**

Le solde de ce poste s'élève à – 1 108 526 DT au 31/12/2013. Ce montant est déterminé en appliquant le même taux d'annulation des primes 2012 effectué en 2013 multiplié par les émissions terme 2013.

**(b) Agences- succursales**

Ce poste présente un solde compensé de 38 862 292 DT au 31/12/2013. Il comprend les soldes débiteurs et créditeurs des agents et succursales. Les données extracomptables montrent un solde moins élevé que le solde comptable d'un montant de 568 322 DT.

**AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance**

La valeur brute de cette rubrique s'élève à 10 646 220 DT au 31/12/2013 contre 8 416 325 DT au 31/12/2012, soit une augmentation de 2 229 895 DT et se détaille ainsi :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>
Comptes de liaison <b>(a)</b>	8 600 802	6 370 907	2 229 895
Créances ind. Sub. à la sté d'assurance <b>(b)</b>	2 045 418	2 045 418	0
<b>Total</b>	<b>10 646 220</b>	<b>8 416 325</b>	<b>2 229 895</b>

**(a)** Le solde de ce poste s'élève à 8 600 802 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

<b>Compagnie</b>	<b>Montant</b>
STAR	2 108 002
ASTREE	415 230
COMAR	1 045 226
GAT	1 000 613
M.A.E	977 060
CARTE	363 576
CTAMA.MGA	1 083 081
MAGHREBIA	454 805
LLOYD	662 874
SELIM	119 538
BIAT ASSURANCES	343 257
BUAT	7 388
ETTAKEFOL	4 539
COMPAGNIE ETRANGERE	15 612
<b>Total</b>	<b>8 600 802</b>

**(b)** Le solde de ce poste s'élève à 2 045 418 DT au 31/12/2013 et n'a pas varié par rapport à 2012. Il représente la créance de la société AMI dans le cadre de la convention IDA et hors IDA. Le règlement de cette créance est tributaire du règlement par le fonds de garantie des assurés (F.G.A) de la dette d'EL ITTIHAD envers les autres compagnies. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

<b>Compagnie</b>	<b>Montant</b>
▪ STAR	931 339
▪ COMAR	227 015
▪ GAT	192 474
▪ MAE	153 238
▪ CARTE	64 663
▪ CTAMA.MGA	42 348
▪ DAHMAN.UAP	707
▪ MAGHREBIA	274 069
▪ LLOYD	149 962
▪ SALIM	9 603
<b>Total</b>	<b>2 045 418</b>

### **AC62 – Créances nées d'opérations de réassurances**

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 3 292 027 DT au 31/12/2013 contre 3 618 127 DT au 31/12/2012, soit une diminution de 326 100 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	Variation
▪ TUNIS RE	0	9 201	-9 201
▪ AFRICA RE	65 590	180 965	-115 375
▪ WAULBAUM	0	93 105	-93 105
▪ NASCO	127 420	242 250	-114 830
▪ BEST RE	2 846 375	2 947 025	-100 650
▪ MARE	0	140 465	-140 465
▪ KOLNISCHE RUCK	4 854	4 854	0
▪ SCOR	167 115	0	167 115
▪ HANNOVERLIFE	80 411	0	80 411
▪ AUTRES	262	262	0
<b>Total</b>	<b>3 292 027</b>	<b>3 618 127</b>	<b>-326 100</b>

### **AC63 – Autres créances**

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 2 236 245 DT au 31/12/2013 contre 2 636 863 DT au 31/12/2012, soit une diminution de 400 619 DT et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Personnel	451 502	357 264	94 238
Débiteurs divers EL ITTIHAD	1 134 396	1 134 396	0
Autres débiteurs	24 221	21 417	2 804
Compte d'attente	626 125	1 123 786	-497 661
<b>Total</b>	<b>2 236 244</b>	<b>2 636 863</b>	<b>-400 619</b>

### **AC7 – Autres éléments d'actif**

#### **AC71 – Avoirs en banques, CCP, chèques et caisses**

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 6 790 999 DT au 31/12/2013 contre 8 410 873 DT au 31/12/2012, soit une diminution de 1 619 874 DT. Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variation
▪ Effets et chèques en caisses	1 814 626	1 706 805	107 821
▪ Banques AMI	4 366 680	6 096 076	-1 729 396
▪ Banques non encore transférées au nom d'AMI (a)	608 767	606 948	1 820
▪ CCP	924	1 044	-119
<b>Total</b>	<b>6 790 999</b>	<b>8 410 873</b>	<b>-1 619 874</b>

(a) Le montant des banques non encore transférées au nom de l'AMI se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Montant des comptes bancaires transférés	1 714 159
Montant réellement transféré aux comptes bancaires de l'AMI	-1 105 392
<b>Soldes non encore transférés aux comptes bancaires de l'AMI</b>	<b>608 767</b>

#### **AC721 – Frais d'acquisition reportés**

Les frais d'acquisition reportés correspondent à la fraction non imputable à l'exercice en cours des commissions versées aux intermédiaires ainsi que les coûts internes d'acquisition tel qu'ils ressortent de la répartition des charges de l'exercice.

Le solde de ce compte s'élève à 4 905 019 DT au 31/12/2013 contre 4 439 700 DT au 31/12/2012, soit une augmentation de 465 319 DT.

### **AC73 – Comptes de régularisation Actif**

Le solde de cette rubrique qui s'élève à 3 996 052 DT au 31/12/2013 contre 3 694 319 DT au 31/12/2012, soit une augmentation de 301 733 DT et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
▪ Intérêts courus et non échus	3 874 841
▪ Charges payées ou comptabilisées d'avance	121 211
<b>Total</b>	<b>3 996 052</b>

### **CP - Capitaux propres**

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

Libellés	01/01/2013 avant affectation	Affectations et imputations	Augmentation du fonds commun	Modification comptable	Résultat 2013	Situation au 31/12/2013
Fonds commun	6 183 142	-	320 260		-	6 503 402
Réserves légales	0	-	-		-	0
Réserves facultatives	0	-	-		-	0
Report à nouveau	4 459 932	-7 417 447	-		-	-2 957 517
Résultat de l'exercice	-7 417 447	7 417 447	-		401 389	401 389
<b>Total</b>	<b>3 225 627</b>	<b>0</b>	<b>320 260</b>	<b>0</b>	<b>401 389</b>	<b>3 947 274</b>

L'augmentation du Fonds commun provient des parts versées par les nouveaux adhérents (20 dinars chacun).

### **PA1 – Autres passifs financiers**

Cette rubrique totalise 924 072 DT au 31/12/2013. Ce montant correspond au reste d'un prêt accordé par la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) le 14/11/2011 échelonné sur 34 mois à partir du 31/01/2012 avec un taux d'intérêt annuel de 4,22%. Le montant remboursé en 2013 s'élève à 1 067 037 D.

### **PA2 – Provisions pour autres risques et charges**

Les provisions pour autres risques et charges totalisent 50 000 DT au 31/12/2013. Il s'agit d'une provision pour risques fiscal et social.

### **PA3 – Provisions techniques brutes**

Cette rubrique totalise 236 130 262 DT au 31/12/2013 contre 226 018 974 DT au 31/12/2012, soit une augmentation de 10 111 288 DT détaillée comme suit :

Libellés		31/12/2013	31/12/2012	Variation
Provision pour primes non acquises	(*)	40 758 836	38 025 848	2 732 988
Provision mathématique vie	(a)	26 744 691	24 262 109	2 482 582
Provision pour sinistres à payer vie		3 295 057	2 413 501	881 556
Provision pour sinistres à payer non vie	(*)	164 796 664	160 313 973	4 482 691
Provision pour égalisation		0		0
Provision pour risques en cours		535 014	1 003 543	-468 529
<b>Total</b>		<b>236 130 262</b>	<b>226 018 974</b>	<b>10 111 288</b>

(\*) Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.



### (a) Provision mathématique vie

Cette provision a été déterminée conformément aux notes techniques. La société a appliqué les dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 05 janvier 2009, modifiant l'arrêté du 27 février 2001, fixant la liste, le mode du calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

#### **PA5 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs**

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont diminué de 589 337 DT pour passer à 4 829 254 DT au 31/12/2013 contre 5 418 591 DT au 31/12/2012.

Cette rubrique comprend les sommes prélevées sur les cessionnaires en garantie de leurs engagements envers les assurés de la mutuelle et se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>
Dettes pour dépôt de primes	794 326	1 010 380	-216 054
Dettes pour dépôt de sinistre	4 034 928	4 408 211	-373 283
<b>Total</b>	<b>4 829 254</b>	<b>5 418 591</b>	<b>-589 337</b>

#### **PA6 – Autres dettes**

##### **PA62 – Dettes nées d'opérations de réassurances**

Les dettes nées d'opérations de réassurances sont 1 598 048 DT au 31/12/2013 contre 714 676 DT au 31/12/2012, soit une augmentation de 883 372 DT.

##### **PA63 – Autres dettes**

Les autres dettes s'élèvent à 3 766 611 DT au 31/12/2013 contre 2 892 278 DT au 31/12/2012, soit une augmentation de 874 333 DT. Cette rubrique se détaille ainsi :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>
Dépôts et cautionnements reçus	74 400	72 096	2 304
Etat, impôt et taxes	2 394 365	2 105 966	288 399
Créditeurs divers EL ITTIHAD	631 302	687 450	-56 148
Autres créditeurs divers	666 544	26 766	639 778
<b>Total</b>	<b>3 766 611</b>	<b>2 892 278</b>	<b>874 333</b>

#### **PA7 - Autres Passifs**

##### **PA 71 - Comptes de régularisation passif**

Les comptes de régularisation passifs sont passés de 1 104 985 DT en 2012 à 1 640 544 DT en 2013, soit une augmentation de 535 559 DT et s'analyse comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>
Provision pour congés payés	456 825	294 713	162 112
Charges à payer	1 116 689	743 242	373 447
Amort. Diff / prix de remboursement	13 641	13 641	0
Intérêts précompte UBCI Tunis	53 389	53 389	0
<b>Total</b>	<b>1 640 544</b>	<b>1 104 985</b>	<b>535 559</b>

### **V - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT**

#### **PRNV1- Primes acquises**

Les primes acquises non vie totalisent en 2013 la somme nette de réassurances de 106 356 384 DT contre 93 436 064 DT en 2012 soit une variation nette de 12 920 320 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2013	Cessions 2013	Opérations nettes 2013	Opérations nettes 2012	Variations nettes
Primes émises et acceptées	112 590 681	-3 285 253	109 305 426	97 702 146	11 603 280
Variation de la PPNA	-2 732 988	-216 055	-2 949 042	-4 266 082	1 317 040
<b>Total</b>	<b>109 857 693</b>	<b>-3 501 308</b>	<b>106 356 384</b>	<b>93 436 064</b>	<b>12 920 320</b>

#### **PRNT3- Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat**

Les produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat sont passés de 4 590 809 DT en 2012 à 4 934 520 DT en 2013 soit une variation positive de 343 711 DT.

#### **CHNV1- Charges de sinistres**

Les charges de sinistres non vie totalisent la somme nette de 83 793 355 DT en 2013 contre 79 234 409 DT en 2012 soit une variation négative de 4 558 946 DT Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2013	Cessions 2013	Opérations nettes 2013	Opérations nettes 2012	Variations nettes
Sinistres payés	-80 891 021	1 748 074	-79 142 947	-71 312 459	-7 830 488
Variation de la PSAP	-4 482 691	-167 717	-4 650 408	-7 921 950	3 271 542
<b>Total</b>	<b>-85 373 712</b>	<b>1 580 357</b>	<b>-83 793 355</b>	<b>-79 234 409</b>	<b>- 4 558 946</b>

#### **CHNV2- Variation des autres provisions techniques**

Le poste Variation des autres provisions techniques est passé de -405 696 en 2012 à 468 529 DT en 2013 soit une variation positive de 874 225 DT détaillée comme suit :

Libellés	2013	2012	Variation
Var. Provisions pour égalisation	0	110 379	-110 379
Var. Provisions pour risque en cours Incendie	343 276	144 192	199 084
Var. Provisions pour risque en cours Auto	125 253	-660 267	785 520
<b>Total variation</b>	<b>468 529</b>	<b>-405 696</b>	<b>874 225</b>

#### **CHNV4 - Frais d'exploitation**

Les frais d'exploitation non vie totalisent la somme nette de 28 701 933 DT en 2013 contre 26 573 103 DT en 2012 soit une variation négative de 2 128 830 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2013	Cessions 2013	Opérations nettes 2013	Opérations nettes 2012	Variations nettes
▪ Frais d'acquisition	-12 673 011		-12 673 011	-10 734 782	-1 938 229
▪ Variation des frais d'acquisition reportés	478 675		478 675	507 815	-29 140
▪ Frais d'administration	-17 008 574		-17 008 574	-16 759 026	-249 548
▪ Commissions reçues des réassureurs		500 978	500 978	412 890	88 088
<b>Total</b>	<b>-29 202 910</b>	<b>500 978</b>	<b>-28 701 932</b>	<b>-26 573 103</b>	<b>-2 128 829</b>

#### **PRV1 - Primes vie**

Les primes émises et acceptées de la branche vie sont passées de 6 983 110 DT nettes de réassurances en 2012 à 5 667 773 DT nettes de réassurances en 2013 soit une diminution nette de 1 315 337 DT.

## **PRV2 - Produits de placements**

Les produits de placements vie sont passés de 758 249 DT en 2012 à 877 774 DT en 2013 soit une variation positive de 119 525 DT.

## **CHV1 - Charges de sinistres**

Les charges de sinistres de la branche vie totalisent la somme nette de 1 529 940 DT en 2013 contre 979 714 DT en 2012 soit une variation négative nette de 550 226 DT détaillée comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>Opérations brutes 2013</b>	<b>Cessions 2013</b>	<b>Opérations nettes 2013</b>	<b>Opérations nettes 2012</b>	<b>Variations nettes</b>
Sinistres payés	-1 180 904	337 012	-843 893	-842 120	-1 773
Variation de la PSAP	-881 556	195 508	-686 047	-137 594	-548 453
<b>Total</b>	<b>-2 062 460</b>	<b>532 520</b>	<b>-1 529 940</b>	<b>-979 714</b>	<b>-550 226</b>

## **CHV2 - Variation des autres provisions techniques**

La rubrique variation de la provision d'assurance vie est passé de -4 375 089 DT en 2012 à -2 200 648 DT en 2013 soit une variation positive de 2 174 441 DT.

## **CHV4 - Frais d'exploitation:**

Les frais d'exploitation vie totalisent la somme de 1 604 984 DT en 2013 contre 1 722 857 DT en 2012 soit une variation de positive 117 873 DT détaillée comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>Opérations brutes 2013</b>	<b>Cessions 2013</b>	<b>Opérations nettes 2013</b>	<b>Opérations nettes 2012</b>	<b>Variations nettes</b>
▪ Frais d'acquisition	-919 051		-919 051	-1 353 069	<b>434 018</b>
▪ Variation des frais d'acquisition reportés	-13 357		-13 357	-52 634	<b>39 277</b>
▪ Frais d'administration	-870 722		-870 722	-570 365	<b>-300 357</b>
▪ Commissions reçues des réassureurs		198 146	198 146	253 211	<b>-55 065</b>
<b>Total</b>	<b>-1 803 130</b>	<b>198 146</b>	<b>-1 604 984</b>	<b>-1 722 857</b>	<b>117 873</b>

## **CHV9 - Charges de placements**

Les charges de placements sont passées de 143 919 DT en 2012 à 158 518 DT en 2013 soit une variation négative de 14 599 DT.

## **RTNV - Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie :**

Le résultat technique non vie est passé de - 8 186 334 DT en 2012 à -735 854 DT en 2013 soit une variation positive de 7 450 480 DT.

## **RTV - Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie :**

Le résultat technique vie est passé de 519 781 DT en 2012 à 1 052 185 DT en 2013 soit une variation positive de 532 404 DT.

## **PRNT1 - Produits des placements :**

Les revenus des placements de l'état de résultat sont passés de 5 968 821 DT en 2012 à 6 125 658 DT en 2013 soit une variation positive de 156 837 DT.

## **CHNT1 - Charges des placements :**

Les charges des placements sont de 1 132 905 DT en 2012 contre 1 106 238 DT en 2013 soit une variation positive de 26 667 DT.

## **Note sur la répartition des charges par nature en charges par destination**

Le total des charges par nature s'élève à 17 879 296 DT et se détaille comme suit :

	<b>Montant</b>
CHNV43 Frais d'administration non vie	17 008 574
CHV43 Frais d'administration vie	870 722
<b>Total</b>	<b>17 879 296</b>

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignation	2013
Salaires et compléments de salaires	8 413 924
Charges sociales	1 422 851
Autres charges	292 463
<b>Total charges du personnel</b>	<b>10 129 238</b>
STEG, SONEDE, Carburant	177 946
Imprimés et fournitures	225 183
Loyers	387 737
Assurances	298 962
Honoraires	472 110
Contribution organismes professionnels	383 443
Publicités	740 702
Missions et réceptions	151 635
Subventions	245 095
Frais de poste et de télécommunication	219 413
Impôts et taxes (TFP, FOPROLOS, TCL, Protection civile, Fonds des assurés, Fonds de protection des assurés...)	2 224 223
Dotations aux amortissements	490 368
Dotations aux provisions	1 220 729
Autres frais généraux	512 512
<b>Total frais par nature</b>	<b>17 879 296</b>

#### **CHNV 41 et CHV 41- Les charges de commissions**

Les charges de commissions des agents d'assurances et des intermédiaires totalisent 13 592 036 D en 2013

#### **Ventilation des primes par zone géographique**

La ventilation par zone géographique des primes émises nettes de taxes, d'annulations et de ristourne se présente comme suit :

Zone / délégation	Montant
- Tunis	58 978 747
- Sfax	17 465 195
- Sousse	19 741 356
- Bizerte	11 812 694
- Gabés	10 984 809
<b>Total</b>	<b>118 982 801</b>

#### **VI - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :**

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

Le détail de l'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2013 se présente comme suit :

Libellés	2013
- Trésorerie au début de l'exercice	8 410 873
- Trésorerie provenant des activités d'exploitation	4 818 800
- Trésorerie affectée aux activités d'investissement	-5 691 677
- Trésorerie affectée aux activités de financement	-746 997
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>6 790 999</b>

La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2013</b>
▪ Effets et chèques en caisses	1 814 627
▪ Banques AMI	4 366 680
▪ Banques non encore transférées au nom d'AMI (a)	608 767
▪ CCP	925
<b>Total</b>	<b>6 790 999</b>

### **VIII. NOTE SUR LES PARTIES LIEES**

Les transactions conclues avec les parties liées au cours de 2013 se présentent comme suit :

- Octroi à la société GMP d'une avance en compte courant de 80 000 DT, remboursable intégralement à l'expiration d'une période de deux ans et ce compte tenu d'un taux d'intérêt annuel de 4,66%.
- La société GMP a fourni à l'AMI des prestations de gestion entrant dans le cadre d'une convention de délégation de gestion portant sur le portefeuille des contrats vie de la mutuelle. En application de cette convention, GMP a procédé à une facturation totale au titre de 2013 d'un montant de 233 826 DT

### **VII - EVENTUALITES ET EVENEMENTS POSTERIEURS :**

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'AMI n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice, à l'exception de l'évènement décrit dans ce qui suit se rapportant à la restructuration juridique et financière de la société.

En effet, donnant suite aux résolutions de l'AGE du 28/12/2013, l'AGE du 18/10/2014 a décidé la transformation définitive de la société d'Assurance Mutuelle Ittihad en Société Anonyme sous la dénomination : Société « Assurances Multirisques Ittihad » avec le nom commercial « AMI Assurances » avec un capital social de 13.220.560 dinars réparti en 13.220.560 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar l'action ;

Le capital social provient :

- De la conversion du fonds commun en capital d'un montant de 1.735.140 D
- De l'augmentation en numéraire du capital d'un montant de 1.570.000 D. Cette augmentation est effectuée suite à l'émission de 1.570.000 actions d'une valeur nominale de 1 D au prix d'émission de 20 DT (soit une prime d'émission de 19 DT), rapportant ainsi une somme totale de 31.400.000 DT
- De l'intégration d'une partie de la prime d'émission précitée d'un montant de 9.915.420 D et l'attribution de trois actions gratuites pour chaque action détenue.

### **IX- ANNEXES COMPLEMENTAIRES**

- Annexe 8 : Mouvements ayant affecté les éléments d'actif
- Annexe 9 : Etat récapitulatif des placements
- Annexe 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer
- Annexe 11 : Ventilation des charges et des produits des placements
- Annexe 12 : Résultat technique par catégorie d'assurance- Vie
- Annexe 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance- Non Vie
- Annexe 14 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Catégorie : Vie au 31/12/2013
- Annexe 15 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Catégorie : Non Vie au 31/12/2013

**MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS DE L'ACTIF**

Désignations	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC	
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture			Cloture
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions		
<b>Actifs incorporels</b>														
Concessions, brevets, licences, marques	886 811	18 113		904 925	835 600		55 820					891 420	13 505	
Fonds commercial	137 725	160 809		298 534	23 462		5 072					28 534	270 000	
<b>Total actifs incorporels</b>	<b>1 024 536</b>	<b>178 923</b>	<b>0</b>	<b>1 203 459</b>	<b>859 062</b>	<b>0</b>	<b>60 892</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>919 954</b>	<b>283 505</b>	
<b>Actifs corporels d'exploitation</b>														
Installations techniques et machines	2 262 968	66 288		2 329 256	1 272 381		295 847					1 568 228	761 028	
Autres installations, outillage et mobilier	863 405	13 680		877 085	476 312		84 071					560 383	316 702	
Dépôts et cautionnements	77 900	0		77 900									77 900	
<b>Total actifs corporels d'exploitation</b>	<b>3 204 273</b>	<b>79 968</b>	<b>0</b>	<b>3 284 241</b>	<b>1 748 693</b>	<b>0</b>	<b>379 918</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 128 611</b>	<b>1 155 630</b>	
<b>Placements</b>														
Terrains et constructions d'exploitation	20 380 673	5 352 787		25 733 460	405 837		43 871					449 708	25 283 753	
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	401 230	0		401 230	37 245		5 687					42 932	358 298	
Parts dans les entreprises avec un lien de participation	60 000	1 499 990		1 559 990									1 559 990	
Obligations et autres titres à revenus fixe		140 000		140 000									140 000	
Autres placements financiers	0			0									0	
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	26 080 306	328 246		26 408 552		2 258 184		219 958				2 478 142	23 930 410	
Obligations et autres titres à revenus fixe	122 291 591	500 000	3 076 040	119 715 551									119 715 551	
Autres prêts	1 412 199	477 408		1 889 607									1 889 607	
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	2 611 854		633 350	1 978 504									1 978 504	
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	187 533	170 897	150 489	207 941		0						0	207 941	
<b>Total placements</b>	<b>173 425 386</b>	<b>8 469 328</b>	<b>3 859 879</b>	<b>178 034 836</b>	<b>443 082</b>	<b>2 258 184</b>	<b>49 558</b>	<b>219 958</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>492 640</b>	<b>2 478 142</b>	
<b>Total Général</b>	<b>177 654 195</b>	<b>8 728 219</b>	<b>3 859 879</b>	<b>182 522 535</b>	<b>3 050 837</b>	<b>2 258 184</b>	<b>490 368</b>	<b>219 958</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 541 205</b>	<b>2 478 142</b>	

**ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS**

Désignation	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	26 134 690	25 642 051	25 642 051	492 640
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	15 781 645	14 343 053	14 359 416	1 438 592
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe				0
Autres parts d'OPVCM	9 567 289	9 567 289	9 567 289	0
Titres non cotées	2 619 608	1 580 058	1 580 058	1 039 550
Obligations et autres titres à revenus fixe	119 715 551	119 715 551	119 715 551	0
Prêts hypothécaires	0	0	0	0
Autres prêts et effets assimilés	2 029 607	2 029 607	2 029 607	0
Dépôts auprès des entreprises cédantes	207 941	207 941	207 941	0
Autres dépôts	1 978 504	1 978 504	1 978 504	0
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				0
<b>Total placements</b>	<b>178 034 836</b>	<b>175 064 054</b>	<b>175 080 417</b>	<b>2 970 782</b>
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	178 034 836	175 064 054	175 080 417	2 970 782
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	23 193 338	22 996 992	22 996 992	196 346
<b>TOTAL</b>	<b>201 228 174</b>	<b>198 061 046</b>	<b>198 077 409</b>	<b>3 167 128</b>

**ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER**

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012
<i>Inventaire 2010</i>					
Réglements cumulés	32 610 688	21 677 489	7 497 023		
Provisions pour sinistres	26 144 880	45 932 927	60 676 636		
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>58 755 568</b>	<b>67 610 416</b>	<b>68 173 659</b>		
Primes acquises	76 275 813	85 913 779	86 821 207		
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>77,03%</b>	<b>78,70%</b>	<b>78,52%</b>		

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012
<i>Inventaire 2011</i>					
Réglements cumulés	42 296 498	43 432 043	26 062 203	9 027 975	
Provisions pour sinistres	11 514 775	23 487 008	42 749 219	68 186 151	
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>53 811 273</b>	<b>66 919 051</b>	<b>68 811 422</b>	<b>77 214 126</b>	
Primes acquises	76 275 813	85 913 779	86 821 207	84 655 149	
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>70,55%</b>	<b>77,89%</b>	<b>79,26%</b>	<b>91,21%</b>	

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012
<i>Inventaire 2012</i>					
Réglements cumulés	47 485 807	55 594 424	45 611 118	29 461 765	10 098 768
Provisions pour sinistres	5 319 260	9 317 169	22 591 150	49 309 743	71 169 442
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>52 805 067</b>	<b>64 911 593</b>	<b>68 202 268</b>	<b>78 771 508</b>	<b>81 268 210</b>
Primes acquises	76 275 813	85 913 779	86 821 207	84 655 149	95 653 920
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>69,23%</b>	<b>75,55%</b>	<b>78,55%</b>	<b>93,05%</b>	<b>84,96%</b>

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013
<i>Inventaire 2013</i>					
Réglements cumulés	61 551 553	58 258 627	48 715 037	35 128 931	13 525 168
Provisions pour sinistres	2 727 044	8 470 590	27 221 365	52 558 546	69 378 429
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>64 278 597</b>	<b>66 729 217</b>	<b>75 936 402</b>	<b>87 687 477</b>	<b>82 903 597</b>
Primes acquises	85 913 779	86 821 207	84 655 149	95 653 920	109 867 293
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>74,82%</b>	<b>76,86%</b>	<b>89,70%</b>	<b>91,67%</b>	<b>75,46%</b>

## VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DES PLACEMENTS

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus et Frais financiers	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers		26 980	<b>26 980</b>	PRNT11 + PRNT13 + PRNT14 + PRV21 + PRV23
Revenu des participations		6 915 152	<b>6 915 152</b>	
Revenu des autres placements		61 140	<b>61 140</b>	PRNT12 + PRV22
Autres revenus financiers		160	<b>160</b>	PRNT2
<b>Total produits des placements</b>	<b>0</b>	<b>7 003 432</b>	<b>7 003 432</b>	
Intérêts		947 847	<b>947 847</b>	CHNT12 + CHNT13 + CHV92 + CHV93
Frais externes		0	<b>0</b>	CHNT3
Autres frais		316 909	<b>316 909</b>	CHV91+CHNT11
<b>Total charges des placements</b>	<b>0</b>	<b>1 264 756</b>	<b>1 264 756</b>	



## RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE VIE

LIBELLES	TEMPORAIRES DECES	TOTAL
Primes	6 392 121	6 392 121
Charges de prestations	-1 180 904	-1 180 904
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-3 364 137	-3 364 137
<b>Solde de souscription</b>	<b>1 847 079</b>	<b>1 847 079</b>

Frais d'acquisition	-932 408	-932 408
Autres charges de gestion nettes	-870 722	-870 722
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-1 803 130</b>	<b>-1 803 130</b>

Produits nets de placements	719 256	719 256
<b>Solde financier</b>	<b>719 256</b>	<b>719 256</b>

Primes cédées et/ou retrocédées	-724 348	-724 348
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	337 012	337 012
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	477 442	477 442
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	727	727
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	198 146	198 146
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>288 980</b>	<b>288 980</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>1 052 185</b>	<b>1 052 185</b>

### Informations complémentaires

Montant des rachats		
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture	30 039 748	30 039 748
Provisions techniques brutes à l'ouverture	26 675 610	26 675 610
<b>A déduire</b>		
Provisions devenues exigibles		

**RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE NON VIE**

LIBELLES	INCENDIE	TRANSPORT	MALADIE	RISQ.DIVERS	RISQ.SPX	AUTOMOBILE	TOTAL
	1 291 548	1 487 300	5 593 142	1 689 556	477 980	99 318 167	109 857 693
Primes émises	1 317 122	1 412 643	5 593 142	1 759 367	421 527	102 086 879	112 590 680
Variation des primes non acquises	-25 575	74 657	0	-69 811	56 453	-2 768 712	-2 732 988
<b>Charges de prestations</b>	<b>-1 405 858</b>	<b>1 792 491</b>	<b>4 707 951</b>	<b>259 483</b>	<b>-63 288</b>	<b>79 614 402</b>	<b>84 905 182</b>
Prestations et frais payés	113 389	791 374	4 997 173	227 212	20 610	74 737 090	80 886 847
Charges des provisions pour prestation et diverses	-1 519 247	1 001 117	-289 223	32 271	-83 897	4 877 313	4 018 335
<b>Solde de souscription</b>	<b>2 697 406</b>	<b>-305 191</b>	<b>885 192</b>	<b>1 430 073</b>	<b>541 267</b>	<b>19 703 764</b>	<b>24 952 511</b>
Frais d'acquisition	286 469	185 456	87 100	345 979	189 579	11 099 752	12 194 336
Autres charges de gestion nettes	203 824	210 976	893 965	269 977	53 638	15 376 195	17 008 574
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>490 293</b>	<b>396 432</b>	<b>981 065</b>	<b>615 957</b>	<b>243 217</b>	<b>26 475 947</b>	<b>29 202 910</b>
Produits nets de placements	65 844	25 028	34 665	33 623	5 744	4 769 614	4 934 520
Participations aux résultats	0	0	0	0	0	0	0
<b>Solde financier</b>	<b>65 844</b>	<b>25 028</b>	<b>34 665</b>	<b>33 623</b>	<b>5 744</b>	<b>4 769 614</b>	<b>4 934 520</b>
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-983 325	-845 298	0	-541 585	-425 989	-705 111	-3 501 308
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	84 564	835 026	0	143 003	12 490	672 991	1 748 074
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	-764 713	839 385	0	-230 105	106 216	-118 501	-167 718
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	0	0	0	0	0	0	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	284 601	69 192	0	93 977	53 207	0	500 978
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-1 378 873</b>	<b>898 305</b>	<b>0</b>	<b>-534 710</b>	<b>-254 075</b>	<b>-150 621</b>	<b>-1 419 974</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>894 084</b>	<b>221 710</b>	<b>-61 208</b>	<b>313 030</b>	<b>49 719</b>	<b>-2 153 190</b>	<b>-735 854</b>
<b>Informations complémentaires</b>							
Provisions pour primes non acquises clôture	-399 027	-218 549	0	-565 373	-113 103	-39 462 784	-40 758 836
Provisions pour primes non acquises ouverture	373 452	293 206	0	495 563	169 556	36 694 072	38 025 848
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	1 419 722	1 328 013	1 002 750	1 127 871	148 181	159 770 127	164 796 664
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	-2 595 693	-328 782	-1 291 973	-1 097 888	-232 078	-154 767 561	-160 313 974
Autres provisions techniques clôture	0					535 014	535 014
Autres provisions techniques ouverture	343 276					660 267	1 003 543

**Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers**  
**Catégorie : Vie au 31/12/2013**

LIBELLES	Raccordement	TOTAL
Primes	PRV 1 1°colone	6 392 121
Charges de prestations	CHV1 1°colone	-2 062 460
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	CHV2 1°colone	-2 482 582
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHV10 - PRV3 1°colone	0
<b>Solde de souscription</b>		<b>1 847 079</b>
Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42	-932 408
Autres charges de gestion nettes	CHV43 + CHV5 - PRV4	-870 722
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>		<b>-1 803 130</b>
Produits nets de placements	PRV2 - CHV9	719 256
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3 1°colone	0
<b>Solde financier</b>	<b>0</b>	<b>719 256</b>
Primes cédées et/ou retrocédées	PRV1 2°colone	-724 348
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2°colone	532 520
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2°colone	281 934
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2° colone	727
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV44 2°colone	198 146
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>		<b>288 980</b>
<b>Résultat technique</b>		<b>1 052 185</b>
<b><u>Informations complémentaires</u></b>		
Montants des rachats Vie		
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture		26 744 691
Provisions techniques brutes à l'ouverture		24 262 109
<b>A déduire</b>		
Provisions devenues exigibles		

**Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers**  
**Catégorie : Non Vie au 31/12/2013**

LIBELLES	Raccordement	TOTAL
Primes acquises		
Primes émises	PRNV11 1°colonne	112 590 680
Variation des primes non acquises	PRNV12 1°colonne	-2 732 988
Charges de prestations		
Prestations et frais payés	CHNV11 1°colonne	-80 891 021
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHNV12 + CHNV6 1°colonne	-4 482 690
<b>Solde de souscription</b>		<b>24 483 981</b>
Frais d'acquisition	CHNV41 + CHNV42	-12 194 336
Autres charges de gestion nettes	CHNV43 + CHNV5 - PRNV2	-17 008 574
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>		<b>-29 202 910</b>
Produits nets de placements	PRNT3	4 934 520
Participation aux résultats	CHNV3 1°colonne	0
<b>Solde financier</b>	<b>0</b>	<b>4 934 520</b>
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans les primes acquises	PRNV1 2°colonne	-3 501 308
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans les prestations payées	CHNV11 2°colonne	1 748 074
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHNV12 + CHNV2 + CHNV6 2°colonne	300 812
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans la participation aux résultats	CHNV3 2°colonne	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des récessionnaires	CHNV44	500 978
<b>Solde de réassurance et/ou de récession</b>	<b>0</b>	<b>-951 445</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>0</b>	<b>-735 854</b>
<b>Informations complémentaires</b>		
Provisions pour primes non acquises clôture		-40 758 836
Provisions pour primes non acquises ouverture		38 025 848
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		164 796 664
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture		160 313 974
Autres provisions techniques clôture		535 014
Autres provisions techniques ouverture		1 003 543
<b>A déduire</b>		
Provisions devenues exigibles		

Tunis, le 15 novembre 2014

**A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE  
« ASSURANCES MULTIRISUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES  
- S.A »**

**Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le  
31/12/2013**

Messieurs,

**1-** En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de **ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD « AMI ASSURANCES »** arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport.

Ces états financiers concernent votre compagnie antérieurement exploitée dans la forme juridique d'une mutuelle avant sa transformation en Société Anonyme conformément aux résolutions prises par l'assemblée générale extra ordinaire réunie respectivement le 28 décembre 2013 et le 18 octobre 2014

**Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers**

**2-** Ces états financiers qui font ressortir un total net de bilan de 252.886.065 DT et un résultat bénéficiaire de 401.389 DT, ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la Mutuelle. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**Responsabilité des co-commissaires aux comptes**

**3-** Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

**4-** Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**5-** Les états financiers arrêtés à la date du 31/12/2013 ont été établis et présentés selon les méthodes et principes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes relatives au secteur d'assurances et de réassurances.

Nos travaux d'audit de l'exercice 2013 nous ont permis de dégager les situations suivantes :

**6-** La provision pour sinistres à payer de la branche automobile a été déterminée, à l'instar des années précédentes, par la différence entre le coût global cumulé des dossiers de sinistres obtenu de l'inventaire permanent (suivi informatique en

extra comptable, AS400) depuis la création de l'AMI, d'une part, et le montant cumulé des règlements obtenu de la comptabilité, d'autre part. Cette méthode présente les insuffisances suivantes :

- Il n'a pas été pris en compte les règlements obtenus de l'inventaire permanent, et ce en raison d'erreurs contenues dans la prise en compte de ces règlements.
- Il a été opéré des retraitements ayant eu pour effet la diminution des coûts des sinistres matériels mais qui ne sont pas entièrement appropriés (dossiers considérés prescrits ou responsabilité estimée partielle de l'AMI)
- Des frais non récupérables relatifs aux dossiers recours (avocats et experts) n'ont pas été inclus dans la provision

En vue de rapprocher les deux sources d'information et de calculer, désormais, la provision pour sinistres à payer, dossier par dossier, à partir de l'inventaire permanent, tant pour les coûts que pour les règlements, l'ensemble des dossiers de sinistres fait, depuis quelque mois, l'objet d'une revue exhaustive par deux bureaux d'expertise comptable. Par conséquent, et dans la mesure où l'action de cette revue exhaustive est en cours à la date du présent rapport, et en dépit de l'identification de certains écarts préliminaires, nous ne pouvons pas évaluer avec précision suffisante l'impact des régularisations issues de cette action sur le montant de la « provision pour sinistres à payer » et par conséquent sur les capitaux propres.

7- La ré-estimation des provisions pour sinistres tardifs (IBNR) selon la méthode de triangulation retraitée permet d'estimer une insuffisance de l'ordre de 5.000 mDT.

8- La rubrique « autres créances nées d'opérations de réassurance » (note AC62) comporte une créance sur la « BEST RE » pour d'un montant de 2.846 mDT. Compte tenu de certains facteurs de risques, nous estimons que cette créance devrait être provisionnée.

9- Les situations suivantes, ayant pour origine les exercices antérieurs, demeurent non suivies d'effet :

- a- La justification des comptes agences et succursales qui totalisent 38.862 mDT n'est pas encore réalisée à la date de notre intervention. Certaines différences ont été relevées entre les données comptables et celles extracomptables (note AC612).
- b- Les actifs suivants, ayant été transférés de la coopérative EL ITTIHAD à la Mutuelle, ne sont pas recouverts à ce jour et nécessitent d'être provisionnés :
  - i. Les avoirs en banques, CCP et caisses, figurant à l'actif, comprennent un montant égal à 608 mDT correspondant au solde des comptes bancaires transférés par la coopérative EL ITTIHAD. La réalité de ce solde n'a pas été établie (note AC71)
  - ii. La rubrique créances nées d'opérations d'assurance directe comprend un montant de 2.045 mDT correspondant aux créances transférées par EL ITTIHAD sur les autres compagnies dans le cadre des conventions IDA et Hors IDA. Le règlement de ces créances est tributaire du règlement par le fonds de garantie des assurés de la dette de l'EL ITTIHAD envers les autres compagnies (note AC613).
  - iii. Les comptes « débiteurs et créditeurs divers » font état d'une créance ancienne non provisionnée envers EL ITTIHAD pour un solde total net de 503 mDT (notes AC63/PA63).

### **Opinion sur les états financiers**

10- A notre avis, sous réserve de l'impact des situations indiquées dans les paragraphes 6 à 9 ci-dessus, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'ASSURANCE MUTUELLE EL ITTIHAD « AMI » ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## Vérfications spécifiques

**11-** Nous avons examiné le rapport annuel du conseil d'administration destiné à l'assemblée générale ordinaire. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur les informations d'ordre comptable contenues dans ce rapport.

**12-** Conformément à l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 et à l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons vérifié l'efficacité du contrôle interne. Nos observations et nos recommandations afférentes aux procédures administratives, financières et comptables font l'objet d'un rapport distinct « lettre de direction ».

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et la présentation des états financiers a révélé des insuffisances dans la mise à jour de l'inventaire permanent des sinistres de la branche automobile qui ont limité l'application de la méthode de calcul de la provision correspondante dossier par dossier.

A l'exception de cette observation, nous n'avons pas relevé d'autres d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

■ Cabinet FMBZ-KPMG TUNISIE

*Emna Rachikou*

■ Cabinet UNION AUDIT TUNISIE

*Abdellatif ABBES*

*Tunis, le 15 novembre 2014*

A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE  
« ASSURANCES MULTIRISUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES –  
S.A »

### **Rapport spécial - Exercice 2013**

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### **A- Conventions et opérations conclues en 2013**

- Avance en compte courant accordée par l'AMI à la société « Groupement Mutualiste pour la Prévoyance GMP » dans laquelle AMI est membre de son conseil d'administration. Cette avance, d'un montant de 80 000 DT, a été accordée le 22 octobre 2013, remboursable intégralement à l'expiration d'une période de deux ans et moyennant une rémunération sous forme d'intérêts au taux du marché monétaire TMM

#### **B- Conventions et opérations conclues antérieurement à 2013**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013:

- La société « AMI » a conclu une convention de délégation de gestion portant sur ses contrats d'assurance vie avec la société GMP, et ce pour une durée initiale allant du 16 Février 2012 jusqu'au 31 Décembre 2013. Cette convention donne lieu au paiement d'une rémunération comme suit :
  - ✓ 2,5 % du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par AMI au cours de l'exercice clos précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.
  - ✓ 0,5% du chiffre d'affaires capitalisation réalisé par AMI au cours de l'exercice clos précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.
- En vertu d'une convention de compte courant associé conclue avec la société GMP en date du 08/02/2012, et modifiée par avenant du 18/12/2012, une avance en compte courant associé est consentie par l'AMI pour un montant de 60 000 DT, remboursable à l'issue d'une période de deux ans compte tenu d'une rémunération sous forme d'intérêts au taux du marché monétaire TMM, soit 3,16%.

### **C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. La rémunération du Directeur Général est fixée par le contrat de travail conclu le 23/04/2007 et l'avenant du 09 février 2012, les décisions du Président du conseil d'administration du 12 septembre 2007, du 16 février 2009 et du 23 Juin 2012 et la décision du conseil d'administration du 03 mai 2010. Cette rémunération englobe :

- Des indemnités brutes annuelles de 75 857 DT,
- la prise en charge par l'AMI du salaire et des avantages servis par le comité général des assurances suite à la correspondance du 14/12/2012, les montants bruts refacturés par le CGA en 2013 totalisent 38 853 DT
- une voiture de fonction,
- des bons d'essence (200 L par mois)
- la prise en charge des frais de Téléphone.

En somme, le montant des rémunérations et indemnités servies au directeur général s'élève à un brut annuel en 2013 de 114 710 DT.

2. Les membres du conseil d'administration sont remboursés des frais qu'ils sont amenés à engager dans l'intérêt de la société et ce dans la limite fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 01/12/2006 qui est de 200 DT par administrateur et par séance du conseil.

3- Les membres du comité permanent d'audit perçoivent chacun une indemnité annuelle de 1 000 DT payable en quatre parts égales.

La charge constatée par la Mutuelle en 2013 au titre des frais payés aux membres du conseil d'administration et du comité permanent d'audit s'élève à 20 150 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

■Cabinet FMBZ-KPMG TUNISIE

*Emna RACHIKOU*

■Cabinet UNION AUDIT TUNISIE

*Abdellatif ABBES*